

HD3616

.C2

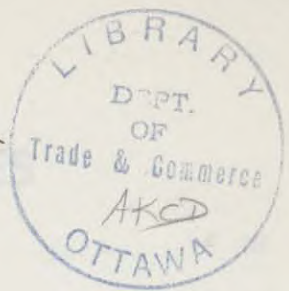
A414

1962



**SERVICES  
FÉDÉRAUX**  
À L'INTENTION DES  
**HOMMES D'AFFAIRES**

*Plan. Business - Canada.*



APR 8 1963

**SERVICES FÉDÉRAUX**  
À L'INTENTION DES  
**HOMMES D'AFFAIRES**

Relevé des services offerts par les ministères  
et les organismes du gouvernement fédéral

Publié avec l'autorisation de  
l'honorable George Hees  
Ministre du Commerce

Préparé par la  
Direction des petites entreprises  
Service du commerce intérieur  
Ministère du Commerce  
Ottawa

*1962*



JUL 1 1967

SERVICES FÉDÉRAUX  
HOMMES D'AFFAIRES

These are services offered by the Minister  
of the Department of Trade and Commerce

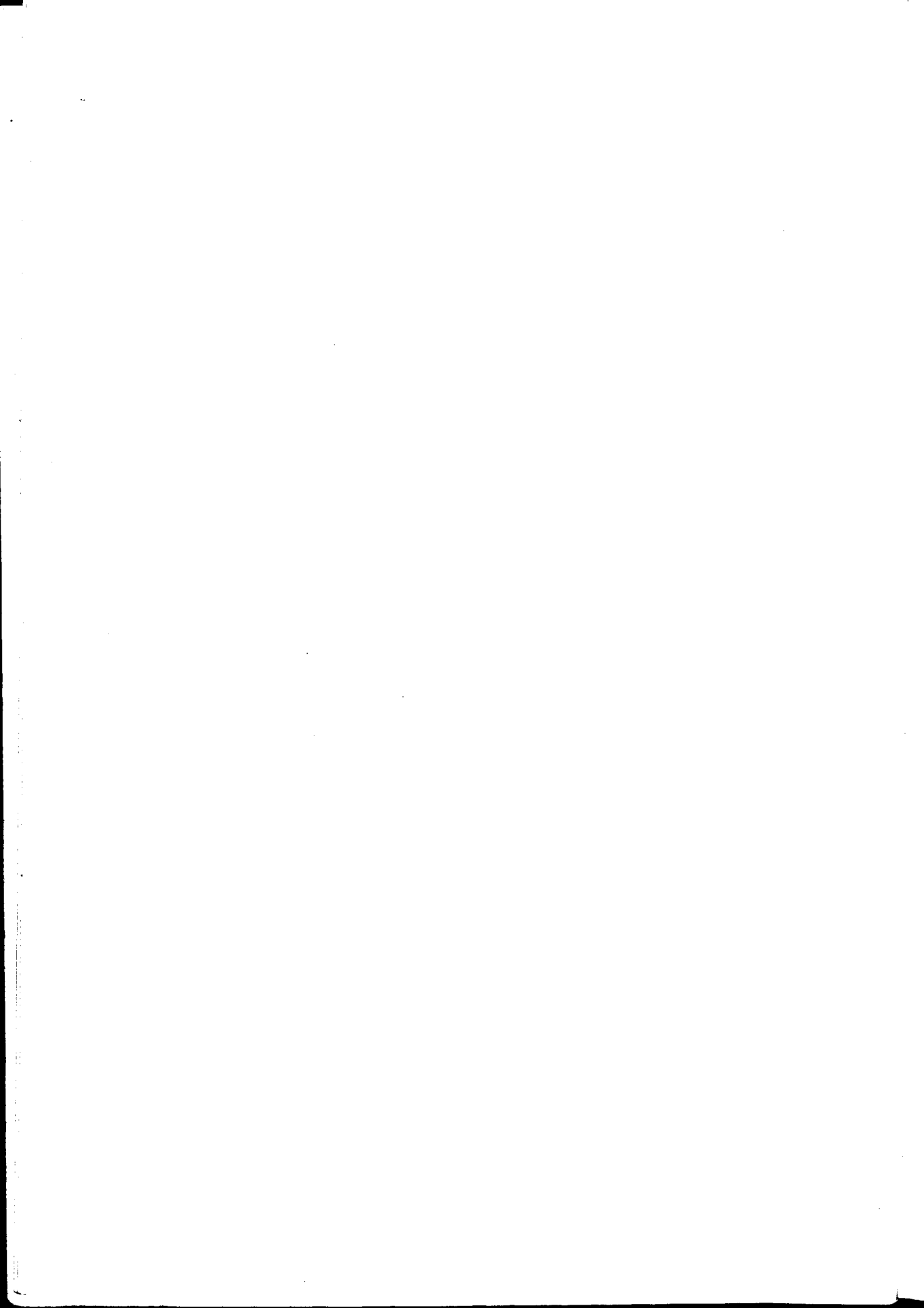
Information on these services  
may be obtained from the  
Department of Trade and Commerce



658  
1027.3F  
1302

# TABLES DES MATIÈRES

Avant-propos .....	III
Index par numéro de page .....	IV
Banque d'expansion industrielle .....	13
Bureau fédéral de la statistique .....	72
Commission d'assurance-chômage .....	33
Commission maritime canadienne .....	61
Commission du service civil .....	36
Conseil national de la productivité .....	12
Conseil national de recherches .....	23
Ministère de l'Agriculture .....	63
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration .....	37
Ministère du Commerce .....	1
Ministère de la Défense nationale .....	21
Ministère des Forêts .....	55
Ministère des Mines et des Relevés techniques .....	52
Ministère du Nord et des Ressources nationales .....	40
Ministère des Pêcheries .....	59
Ministère de la Production de défense .....	17
Ministère du Revenu national .....	42
Ministère du Travail .....	29
Société d'assurance des crédits à l'exportation .....	15
Société centrale d'hypothèques et de logement .....	46
Société du crédit agricole .....	70
Annexe I – Loi sur les prêts aux petites entreprises .....	83
Annexe II – Service des délégués commerciaux – Bureaux à l'étranger...	84



## AVANT-PROPOS

La présente brochure a pour objet de faire connaître la multiplicité de services et de renseignements d'intérêt immédiat que le gouvernement fédéral met à la disposition des hommes d'affaires du Canada et, plus particulièrement, de permettre à ceux-ci de tirer tout le parti possible de l'aide qui leur est ainsi offerte.

Le grand nombre de demandes de renseignements reçues par le gouvernement, surtout sur des sujets dépassant les cadres d'un seul service, a démontré la nécessité de fournir aux personnes intéressées aux divers services fédéraux un guide rapide et facile à consulter. Cette brochure aidera également les ministères et les organismes du gouvernement fédéral à fournir aux hommes d'affaires et aux autres personnes intéressées aux questions commerciales des renseignements complets.

Cette publication a été préparée par la Direction des petites entreprises du ministère du Commerce avec le concours des ministères et organismes dont les services sont exposés. Elle fait partie de la série "Spotlight" du Service du commerce intérieur du ministère du Commerce, dont l'objet est de fournir aux hommes d'affaires des renseignements pouvant contribuer à l'expansion continue de l'économie du Canada.

On peut trouver dans l'Annuaire du Canada des détails au sujet de l'organisation et de l'activité des ministères et des organismes dont il est question dans la présente publication.

## INDEX PAR NUMÉRO DE PAGE

	Banque d'expansion industrielle	Bureau fédéral de la statistique	Commission d'assurance- chômage	Commission maritime canadienne	Commission du service civil	Conseil national de la productivité	Conseil national de recherches	Ministère de l'Agriculture	Ministère de la Citoyenneté et de l'im- migration
Achats du gouvernement							24		
Aide financière	13			61			27	64, 65	
Assistance technique							23, 25	66	39
Brevets							24		
Construction				61			23		
Direction du personnel						12	26		
Esthétique									
Etablissement d'une entreprise	13	74							38
Exportation								64, 66	
Financement									38
Foires et expositions								65	
Formation administrative						12			
Gestion d'un bureau					36		26		
Importation		72						66	
Licences, fabrication de produits							24		
Marchés		72				12		64	39
Marché extérieur, renseignements								65	
Marché intérieur, renseignements		72	34					64	38
Normes et devis							24	64	
Occasions de vente	13	74					24	65	38
Placement			33						39
Production		72				12	23, 25	64	39
Publications	14	75	34		36		26	67	39
Recherches et développement							23, 27	66	
Relations industrielles						12	25		
Statistique		72	34					64	38
Taxes				61					

Ministère du Commerce	Ministère de la Défense nationale	Ministère des Forêts	Ministère des Mines et des Rejevés techniques	Ministère du Nord et des Ressources nationales	Ministère des Pêcheries	Ministère de la Production de défense	Ministère du Revenu national	Ministère du Travail	Société d'assurance des crédits à l'exportation	Société centrale d'hypothèques et de logement	Société du crédit agricole	Loi sur les prêts aux petites entreprises
4	21					17						
2, 8	22		52	41	59			29	15	48	70	83
4	21	56	52	40	59					47	71	
3												
		56		40	59	20				46		
4								30				
1										49		
3, 4				40								
5, 7, 8	21					19	43		15			
4				40								
3, 6										49		
4		57						30				
4								30				
3, 9							42					
3												
4	21		52	40	59	17	43		13	47		
5, 7, 8												
3				40				29		49		
4	21	56								47		
3, 4		56	52	40	59	17			15		70	83
				40								
		56	53	40	59		44					
9	21	58	54		60	19	45	30	16	50	71	
	22	57	52		59					46		
								29, 30				
3								29		49		
2, 3							42, 44					





La cargaison de bois de sapin de Douglas que l'on voit ci-dessus est la plus considérable qui ait quitté la côte occidentale de l'Amérique du Nord à destination de l'Australie depuis plusieurs années.

# LE MINISTÈRE DU COMMERCE

Le ministère du Commerce a pour fonction principale de stimuler l'expansion industrielle et l'emploi de la main-d'oeuvre en travaillant à accroître le commerce intérieur et les exportations. Pour mieux atteindre ces objectifs le Ministère a été divisé en quatre grands secteurs d'activité: le commerce intérieur, la stimulation du commerce d'exportation, la politique commerciale et enfin les produits et les industries.

## DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Toutes les demandes de renseignements peuvent être adressées au:

Sous-ministre  
Ministère du Commerce  
Ottawa (Ont.)

ou à l'une quelconque des directions ou divisions dont on trouvera les adresses aux pages qui suivent.

Le Ministère maintient également des bureaux régionaux à:

5525 Place de l'Artillerie  
Halifax (N.-É.)

Rue Duckworth  
Saint-Jean (T.-N.)  
(Boîte postale E-5374)

Federal Building  
Pièce 405, rue Granville  
Vancouver (C.-B.)

Pièce 521  
Dominion Public Building  
Winnipeg (Man.)

Le Service des délégués commerciaux du ministère du Commerce maintient 65 bureaux dans 47 pays étrangers afin d'aider les exportateurs canadiens. La liste de ces bureaux est donnée en annexe.

## COMMERCE INTÉRIEUR

Les services offerts par le ministère du Commerce dans le domaine du commerce intérieur sont nombreux et variés. Ils relèvent de quatre directions: Esthétique industrielle, Expansion industrielle, Petites entreprises, Standards.

### Esthétique industrielle

La Direction de l'esthétique industrielle a pour tâche d'améliorer la forme des produits canadiens et de conseiller les industriels et les hommes d'affaires à ce sujet. Elle travaille en étroite collaboration avec le Conseil national de l'esthétique industrielle, établi en 1961, dans les domaines ci-après:

#### RÉPERTOIRE DES ESTHÉTICIENS INDUSTRIELS

On est à préparer un répertoire national des spécialistes et des services en esthétique industrielle qui se trouvent au Canada afin de pouvoir fournir des noms appropriés aux fabricants désireux d'obtenir des renseignements ou des conseils en la matière.

## EXPOSITIONS, PRIX ET RÉPERTOIRE DE DESSINS INDUSTRIELS

Afin de porter les fabricants à se préoccuper davantage de la forme de leurs produits, le Conseil national de l'esthétique industrielle a mis en oeuvre un programme d'expositions et de prix. Les produits choisis du point de vue esthétique sont inscrits avec illustrations et descriptions dans un registre appelé Répertoire des dessins industriels, qui est à la disposition des détaillants, des acheteurs et des consommateurs.

## SÉMINAIRES, SÉANCES D'ÉTUDES ET CONFÉRENCES

Les fabricants, distributeurs et créateurs de modèles sont réunis à l'occasion de séminaires, de séances d'études et de conférences dans divers centres régionaux pour étudier ensemble les questions d'esthétique et aviser aux meilleurs moyens d'exploiter les qualités esthétiques des produits à des fins commerciales.

## BOURSES

Le Conseil national de l'esthétique industrielle a établi un programme de bourses et de subventions en vue de permettre aux esthéticiens de suivre des cours de perfectionnement ou de brefs cours spécialisés.

## Expansion industrielle

La Direction de l'expansion industrielle a pour fonction de coordonner le travail du gouvernement fédéral en ce qui a trait à l'accroissement de l'activité industrielle au Canada, de voir à l'application du programme d'allocation spéciale du coût en capital et de venir en aide aux sociétés qui désirent établir de nouvelles usines, agrandir leurs installations actuelles ou diversifier leur production en y introduisant de nouveaux produits.

## CERTIFICAT DE DÉPRÉCIATION

La Division des certificats de dépréciation est chargée de la bonne administration du programme d'allocations spéciales du coût en capital établi en avril 1961. Ce programme a pour objet de favoriser une expansion générale de l'activité industrielle par une plus grande diversité des industries canadiennes et l'établissement d'entreprises dans les régions de main-d'oeuvre excédentaire. Pour résumer en quelques mots les effets de ce programme disons qu'il permet un amortissement plus rapide des éléments d'actif que ne le prévoient les règlements ordinaires en matière de dépréciation. Une société a droit à cette allocation spéciale dans deux cas: si elle réalise un produit qui n'est "pas ordinairement" fabriqué au Canada ou encore si elle réalise, dans une région désignée comme région de main-d'oeuvre excédentaire, un produit qui n'est "pas ordinairement" fabriqué dans cette région.

Pour qu'une région ou une localité puisse être reconnue comme ayant un excédent de main-d'oeuvre il faut que les autorités municipales présentent une demande en ce sens au ministère du Travail.

Pour plus de détails au sujet de l'allocation spéciale du coût en capital, il suffit de s'adresser à la Division des certificats de dépréciation.

## **ÉTABLISSEMENT D'UNE ENTREPRISE**

La Direction de l'expansion industrielle est en mesure d'aider les hommes d'affaires canadiens en leur fournissant des renseignements sur le milieu industriel canadien et divers facteurs pouvant influencer sur la conduite d'une entreprise. Elle publie en outre une série de brochures sous le titre général "L'exploitation d'une entreprise au Canada". Ces publications traitent de divers sujets de grand intérêt pour les hommes d'affaires, comme les droits douaniers, les diverses formes d'entreprises commerciales, les lois ouvrières, les brevets, les droits d'auteur et les marques de commerce, les normes professionnelles, les impôts, les normes applicables à la construction et à l'outillage ainsi que la préférence douanière accordée aux produits canadiens par certains pays étrangers. La série comprend également une brochure de caractère général intitulée: "The Canadian Environment".

## **NOUVEAUX PRODUITS**

### **ÉTUDES SUR LES IMPORTATIONS**

La Direction maintient toute une documentation statistique sur les importations afin d'indiquer l'importance des débouchés offerts à certains produits qui pourraient être fabriqués au Canada. Ces études sont d'un intérêt tout particulier pour les hommes d'affaires désireux d'accroître la diversité de leur production. Elles sont préparées à la demande d'organismes canadiens particuliers. Les hommes d'affaires peuvent, en communiquant avec la Direction, obtenir la liste des rapports rédigés en 1959, 1960 et 1961.

### **SÉRIE "SPOTLIGHT"**

La Direction a entrepris une série d'études industrielles mettant en lumière certains secteurs particuliers du marché intérieur afin d'aider les fabricants canadiens à accroître leur production et leurs ventes. Ces rapports qui forment la série "Spotlight" ont pour objet d'indiquer l'importance exacte du marché pour les produits en cause, de déterminer ce qui a fait obstacle à la participation de l'industrie intérieure et de signaler aux industriels canadiens les possibilités qui s'offrent à eux de commencer ou d'accroître la production.

### **BULLETINS D'EXPANSION INDUSTRIELLE**

La Direction recueille des renseignements sur les produits qui pourraient être fabriqués au Canada et publie dans un bulletin régulier des détails au sujet des articles dont la production au Canada sous un régime de licence, de sous-traité ou d'entreprise en participation lui paraît avantageuse. Ce bulletin renferme également une liste d'inventions et de nouveaux procédés qui peuvent être obtenus de la société de la Couronne **Canadian Patents and Development Limited**. La Direction participe à un certain nombre de foires internationales afin d'examiner les possibilités d'introduire au Canada de nouveaux produits. Elle en profite pour signaler aux fabricants étrangers les avantages d'une production sous un régime de licence au Canada.

### **LICENCES À L'ÉTRANGER**

Les sociétés canadiennes qui aimeraient faire fabriquer leurs produits dans un pays étranger sous un régime de licence peuvent s'adresser à la Direction de l'expansion industrielle. Celle-ci publie à leur intention un bulletin bimen-

suel renfermant les demandes reçues de fabricants étrangers qui désirent conclure des ententes en vue de la fabrication de produits canadiens.

Un rapport paraissant au début de chaque année signale les projets de placements canadiens de plus de \$500,000 prévus pour l'année en cours.

## **Aide aux petites entreprises**

La Direction des petites entreprises a été établie pour faire office d'agent de liaison entre les petites entreprises et le gouvernement, étudier les problèmes des petites entreprises et recommander au gouvernement les mesures nécessaires à leur solution.

La Direction s'occupe de répondre aux demandes qui lui sont adressées et de préparer des publications traitant des activités générales du gouvernement et de tous les aspects de l'exploitation d'une entreprise y compris les moyens de vendre au gouvernement ou d'obtenir des capitaux. Sa tâche consiste souvent à diriger les chefs des petites entreprises vers les ministères appropriés ou à leur conseiller un organisme fédéral, provincial, municipal ou privé en mesure de les aider. La Direction s'occupe également de renseigner et de conseiller les hommes d'affaires, les organismes provinciaux et les institutions d'enseignement en matière de formation administrative.

## **Standards, poids et mesures**

La Direction des standards s'occupe de la calibration et de l'inspection des appareils de mesurage employés dans le commerce en général et dans la distribution du gaz et de l'électricité. Elle est également chargée de surveiller la mise en application des règlements canadiens sur l'étiquetage et le marquage des métaux précieux et de certains produits particuliers. Le siège et les laboratoires de la Direction des standards sont dans:

L'Édifice des Standards  
Avenue Holland  
Tunney's Pasture  
Ottawa (Ont.)

La Direction a également des représentants dans la plupart des grandes villes canadiennes.

On peut obtenir de la Direction des standards des renseignements techniques quant à la construction, à l'installation et au fonctionnement des appareils de mesurage en général: poids, balances de toutes sortes et de toutes capacités, compteurs, camions-citernes et appareils électroniques, ainsi que des instruments de mesure pour le gaz et l'électricité, notamment les appareils à mesurer le déplacement, le débit et le poids spécifique, les calorimètres, les compteurs watt-heures, les compteurs de demande, les compteurs thermiques et les transformateurs.

La loi canadienne renferme des dispositions destinées à assurer l'étiquetage exact de certains produits. La Direction des standards voit à établir des normes lorsque des fabricants, des détaillants ou des consommateurs lui en font la demande.

## **EXPANSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR**

### **Service des délégués commerciaux**

Le Service des délégués commerciaux, organe du Ministère à l'étranger, est chargé de stimuler le commerce international du Canada et de protéger les intérêts commerciaux de notre pays sur les marchés extérieurs. Lorsqu'un homme d'affaires a pris contact avec le ministère du Commerce à Ottawa, il arrive qu'on le mette en communication avec le délégué commercial en poste dans le pays qui offre des possibilités de vente pour son produit. Les délégués commerciaux s'occupent avant tout d'accroître le commerce d'exportation du Canada. Ils ont pour tâche

- de mettre les exportateurs canadiens en relations avec des importateurs étrangers;
- d'étudier les possibilités de vendre des produits et des services canadiens déterminés;
- de présenter des rapports sur l'état de l'offre et de la demande, sur les prix courants, la concurrence, les règlements visant les importations et l'emploi des devises, les droits et les préférences tarifaires, les règlements douaniers, les règlements sur l'étiquetage et le marquage des produits, les exigences en matière d'expédition et d'emballage, les conditions de paiement, les services de vente et de distribution;
- de recommander des agents appropriés;
- de donner des renseignements sur la solvabilité et la réputation des sociétés dont ils fournissent les noms;
- d'aider les hommes d'affaires canadiens qui songent à organiser des voyages de vente à l'étranger;
- de transmettre aux sociétés canadiennes intéressées toutes les demandes de produits canadiens reçues des hommes d'affaires de leurs territoires respectifs.

Tout homme d'affaires qui désire obtenir des renseignements de ce genre ou toute autre forme d'assistance n'a qu'à en faire la demande.

### **Publicité commerciale**

La Direction de la publicité commerciale publie de la documentation destinée au Canada et à l'étranger ainsi que des textes publicitaires à l'intention des délégués commerciaux, des expositions de produits canadiens et des missions commerciales. Elle est chargée de la propagande et de la publicité par tous les moyens de diffusion et de la distribution de renseignements sur le commerce du Canada et le travail du Ministère. C'est cette direction qui coordonne le programme de participation du Ministère aux foires étrangères.

### **RÉCLAME ET PUBLICITÉ**

La Division de rédaction et de montage des publications publie toute une variété d'écrits de publicité et de réclame destinés à activer la vente des produits canadiens à l'étranger.

## BROCHURES

Les foires et les missions commerciales donnent lieu à la publication de brochures renfermant des illustrations et des photographies des articles exposés et une description de leurs caractéristiques principales. Ces brochures sont traduites dans la langue du pays où se tient l'exposition ou que visite la mission et distribuées aux clients éventuels.

## COMMUNIQUÉS

Des communiqués annonçant la participation du Canada à des foires ou l'envoi de missions commerciales sont préparés à l'intention des journaux et des publications commerciales du Canada et de l'étranger.

## PUBLICITÉ

Des annonces, tendant à faire connaître les avantages des produits canadiens, sont insérées dans diverses publications à l'étranger.

### "CANADA COURIER"

"Canada Courier" est un journal commercial international qui décrit les produits et les services offerts par le Canada; il est distribué dans le monde entier.

### "COMMERCE EXTÉRIEUR" – "FOREIGN TRADE"

Le Ministère publie deux revues qui permettent aux délégués commerciaux de renseigner les exportateurs canadiens sur les conditions économiques à l'étranger. Ce sont "Foreign Trade" qui paraît tous les quinze jours et sa version française "Commerce extérieur" publiée tous les mois. Ces revues renferment des précisions sur la situation économique des pays étrangers, les débouchés qui s'offrent à certains produits dans diverses régions, les cours des changes, les modifications des tarifs douaniers et des règlements commerciaux, des notes sur les produits et le transport ainsi que des articles sur les techniques d'exportation.

## FOIRES COMMERCIALES

La participation à des foires commerciales à l'étranger est un moyen à la fois efficace et économique de porter les produits canadiens à l'attention de groupes importants d'acheteurs étrangers intéressés. Le Ministère encourage les sociétés canadiennes à exposer leurs produits dans des foires tenues à l'étranger et leur fournit son appui en travaillant avec eux à l'installation de stands canadiens distinctifs.

Dans le choix des foires, on recherche celles qui présentent les meilleures perspectives pour les produits canadiens, des points de vue de la concurrence et des restrictions aux importations. Lorsque le programme annuel est établi, on le communique à l'industrie par l'entremise des journaux commerciaux, de rencontres personnelles entre les industriels et des fonctionnaires des Directions de produits et au moyen d'une publication annuelle intitulée: "Canada Exhibits Abroad".

Le Ministère prend à sa charge le coût entier de la participation à certaines foires comprises dans son programme. Dans d'autres cas, les sociétés participantes sont appelées à en assumer une faible partie. Le Ministère s'occupe de réserver l'espace et de faire dessiner et construire les stands; c'est lui qui

traite avec les autorités au sujet du transport, de la douane et de la foire elle-même, qui veille à la publicité et voit à fournir le matériel requis pour faciliter la vente; c'est également lui qui invite les acheteurs étrangers et fournit le personnel administratif pour le stand canadien.

Les sociétés désireuses de participer à des foires commerciales à l'étranger sont priées de s'adresser à:

La Division des foires à l'étranger  
Direction de la publicité commerciale  
Ministère du Commerce  
Ottawa (Ont.)

### **Commission des expositions du gouvernement canadien**

La Commission des expositions du gouvernement canadien est chargée des plans, de l'organisation et de l'administration de tous les stands du gouvernement canadien à des foires ou à des expositions à l'étranger. Lorsque des sociétés canadiennes décident de participer à des expositions de leur propre chef, la Commission est heureuse de les conseiller, elles et leurs agents, sur la meilleure façon de présenter leurs produits. La Commission est également chargée de toutes les foires et expositions internationales financées et organisées par le gouvernement canadien au Canada.

## **POLITIQUE COMMERCIALE**

### **Direction des relations commerciales internationales**

La Direction des relations commerciales internationales s'emploie à maintenir et à améliorer les conditions d'accès des produits canadiens aux marchés étrangers. Elle s'intéresse à la conduite des relations commerciales entre le Canada et les autres pays y compris la négociation et l'administration des accords commerciaux et la participation du Canada aux conférences internationales intéressant le commerce. La Direction comprend une division des relations générales et cinq divisions couvrant chacune une grande zone commerciale: le Commonwealth, les États-Unis, l'Europe, l'Asie et le Moyen-Orient, et l'Amérique latine. Les délégués commerciaux à l'étranger font rapport au Ministère par l'entremise de ces divisions et collaborent directement avec la Direction dans l'accomplissement de sa tâche.

La Direction aide aux exportateurs canadiens en leur fournissant des renseignements ainsi que les conseils et le concours de spécialistes en divers domaines comme les droits douaniers, la réglementation des importations et des changes, les documents d'expédition et autres mesures influant sur le commerce avec l'étranger. Elle se tient au courant des divers programmes et pratiques en vigueur dans les autres pays, tels que les régimes de licences et de contingentement, la réglementation des devises et tout traitement d'exception de nature à entraver l'accès aux marchés étrangers afin de garder une documentation à jour et de signaler aux exportateurs canadiens tous les faits de nature à les intéresser. Lorsque des droits ou des mesures restrictives présentent des difficultés particulières la Direction s'efforce d'y apporter quel-



que remède au moyen de négociations, d'interventions directes ou d'autres démarches du même genre.

### **FINANCEMENT DES EXPORTATIONS**

Toutes les demandes de financement à long terme des exportations soumises à la Société d'assurance des crédits à l'exportation sont étudiées par le Comité de financement des exportations formé de représentants des ministères du Commerce (Direction des relations commerciales internationales), des Affaires extérieures et des Finances ainsi que de la Société d'assurance des crédits à l'exportation. Cet organisme fait le choix des demandes qu'il y a lieu de transmettre au ministre du Commerce afin qu'il les présente au Cabinet en vue de leur approbation par le gouvernement.

## **PRODUITS ET INDUSTRIES**

Trois Directions se partagent le travail dans le domaine des produits et des industries:

### **LA DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DES PÊCHES**

Cette direction comporte quatre divisions: Pêches, Produits végétaux, Bestiaux et produits d'origine animale et Biens de consommation.

### **LA DIRECTION DES PRODUITS**

Cette direction comprend six divisions: Appareils et machines commerciales, Produits chimiques, Génie et outillage, Produits forestiers, Métaux et minéraux et Produits textiles et biens de consommation.

### **LA DIRECTION DES SERVICES COMMERCIAUX**

Cette direction fournit à l'industrie canadienne des renseignements sur les services de transport et autres sujets connexes; elle est aussi chargée de l'application des règlements visant l'exportation et l'importation des matières d'importance stratégique.

La principale fonction des deux directions de produits est d'établir la liaison entre les hommes d'affaires canadiens, le Service des délégués commerciaux et les autres groupements intéressés à stimuler les intérêts de l'industrie canadienne au pays et à l'étranger. A cette fin, elles se tiennent continuellement au courant de la situation du Canada sur le plan de la production et des approvisionnements et travaillent sans cesse à se créer de nouvelles relations dans le domaine industriel. Les renseignements recueillis portent notamment sur:

- Les fabricants canadiens et leurs produits, les marchandises exportées et les produits disponibles en vue de la vente à l'étranger;
- Les marchés des produits canadiens, les méthodes employées pour la vente, les succès obtenus, les difficultés et les obstacles qui se posent à l'exportateur canadien;
- La nature de la concurrence au Canada et à l'étranger;
- Les dernières réalisations et les tendances possibles de l'industrie intérieure et des marchés étrangers;
- L'état des récoltes et des moissons dans les pays d'outremer.

La Direction porte une attention particulière à la recherche des occasions d'exporter des produits et des services canadiens, notamment des services d'experts-conseils, ou de participer à des entreprises de génie.

Le Ministère compte à Ottawa des spécialistes dans divers domaines connus sous le nom d'agents de produits. En collaboration avec les spécialistes du Ministère à l'étranger, ces agents maintiennent un service de renseignements commerciaux et toute une variété d'autres services à l'intention des hommes d'affaires canadiens. Ils conseillent les sociétés canadiennes quant aux techniques de l'exportation et n'hésitent pas à se rendre en pays étrangers et à y entreprendre des campagnes directes de vente par exemple en organisant et en accompagnant des missions de fabricants canadiens.

Dans le domaine de l'importation, les Directions de produits aident les importateurs et les consommateurs canadiens à trouver des sources d'approvisionnements à l'étranger.

## **PUBLICATIONS**

On peut obtenir gratuitement les publications ci-après en s'adressant à:

La Division de rédaction et de montage des publications  
Direction de la publicité commerciale  
Ministère du Commerce  
Ottawa (Ont.)

### **Général**

**Le ministère du Commerce à votre service** — Brochure décrivant les services que le Ministère offre aux hommes d'affaires canadiens.

### **Commerce d'exportation**

**Canada Exhibits Abroad** — Publication annuelle qui expose le programme ministériel de participation du Canada à des foires commerciales à l'étranger.

**Canadian Chemicals for Export**

**Directory of New York Buyers for Export**

**Aide offerte aux exportateurs par les délégués commerciaux du Canada**

**Export Merchants Help Canadian Trade**

**Aide offerte aux hommes d'affaires par les délégués commerciaux du Canada**

**Market Information Series:**

Irlande

Rhodésie et Nyassaland

Venezuela

**Occasions de vendre à l'étranger**

**Opportunity U.K.**

**La vente à l'étranger — marche à suivre**

**Shipping Documents and Customs Regulations Series** — Publications indiquant les documents d'expédition exigés par une cinquantaine de pays. On peut aussi obtenir des résumés des formalités requises pour les exportations vers l'Europe et l'Amérique latine. En demandant ces bulletins, on voudra bien mentionner le ou les pays visés.

## **Commerce intérieur**

### **Spotlight on Chemicals**

### **Spotlight on Oil Drilling Equipment**

**Import Study Bulletins** — Renfermant la statistique au sujet des importations de divers produits.

**Demandes étrangères de licences canadiennes** — Bulletins reproduisant les demandes de sociétés étrangères désireuses d'obtenir des licences pour la fabrication de produits de conception canadienne.

**Offres de nouveaux produits et procédés** — Bulletins renfermant des offres soigneusement choisies de sociétés canadiennes et étrangères désireuses de faire fabriquer leurs produits sous un régime de licence, de sous-traité ou d'entreprise en participation.

### **L'exploitation d'une entreprise au Canada**

1. The Canadian Environment
2. Forms of Business Organization in Canada
3. Droits douaniers
4. Impôts: impôt sur le revenu, taxe d'affaires, impôt foncier
5. Taxe de vente, d'accise, d'achat
6. Labour Legislation in Canada
7. Construction and Equipment Standards in Canada
8. Professional Standards in Canada
9. Patents, Copyrights and Trade Marks in Canada
10. Tariff Preferences for Canadian Goods Abroad
11. Government Regulatory Licensing in Canada

### **Survey of Industrial Investment Projects in Canada**

**Management Education** — Relevé des cours offerts dans les universités canadiennes qui peuvent intéresser les chefs et les surveillants d'entreprises (avec annexe française).

### **La vente au gouvernement canadien**

Les publications ci-après sont en vente chez l'Imprimeur de la Reine à Ottawa. On est prié d'établir les chèques ou les mandats à l'ordre du Receveur général du Canada

<b>Commerce extérieur</b> — mensuel .....	\$2.00 par année
<b>Manuel des petites entreprises</b> .....	\$0.75 l'exemplaire

<b>Techniques of Export Trade</b> .....	\$1.00 l'exemplaire
<b>Placements privés et publics au Canada;</b> perspectives 1962 .....	\$0.25
<b>Placements privés et publics au Canada;</b> revue de mi-année .....	\$0.25
<b>Rapport annuel du ministère du Commerce</b> .....	\$0.35
<b>Le financement des industries canadiennes</b> .....	\$0.30



A la salle de la presse du "Herald" de Melbourne (Australie), on prépare la prochaine édition. Les rouleaux qui apparaissent sur cette photo ont été importés du Canada. Notre pays, le plus grand producteur et exportateur de papier journal, fabrique environ 44 p. 100 de la production du monde entier, soit 30 p. 100 de plus que son plus proche concurrent.

# CONSEIL NATIONAL DE LA PRODUCTIVITÉ

Le Conseil national de la productivité a été établi en décembre 1960 par le Parlement canadien, celui-ci ayant reconnu qu'il était "dans l'intérêt national, pour accroître les possibilités d'emploi, promouvoir le commerce et élever le niveau de vie au Canada, de favoriser et d'accélérer l'amélioration constante des moyens de production dans les divers secteurs de l'activité économique canadienne". Le Conseil se compose de cinq représentants de chacun des secteurs ci-après: commerce et industrie, main-d'oeuvre organisée, agriculture et autres industries primaires, grand public et gouvernement. Le directeur exécutif est choisi parmi les cinq représentants du gouvernement. Le bureau national du Conseil, formé du directeur exécutif et de son personnel, est à Ottawa. Le Conseil a également des bureaux régionaux dans les provinces Maritimes, le Québec, l'Ontario, les provinces des Prairies et la Colombie-Britannique. Les agents régionaux travaillent de concert avec les conseils provinciaux de productivité ou tous autres organismes désignés par les gouvernements provinciaux pour accomplir cette tâche, à stimuler l'établissement de conseils de productivité à l'échelon local dans des zones industrielles appropriées. Ces conseils locaux seront établis avec la collaboration des autorités de l'endroit.

## DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Les personnes désireuses de fonder des conseils locaux de productivité ou de mieux connaître l'activité du Conseil national peuvent s'adresser au:

Conseil national de la productivité  
Ottawa (Ont.)

## PROGRAMME

De façon générale, le Conseil a pour tâche d'encourager et de promouvoir:

- La mise au point de meilleures méthodes de production et de distribution;
- La mise au point de meilleures techniques de gestion;
- Le maintien de relations harmonieuses au sein de l'industrie;
- L'utilisation de programmes de formation à tous les paliers de l'industrie;
- L'utilisation de programmes de rééducation afin de satisfaire aux besoins nouveaux de main-d'oeuvre;
- L'extension de programmes de recherches industrielles dans les usines et les industries comme moyen d'accroître la productivité;
- La propagation de renseignements d'ordre technique;
- L'organisation de comités, d'équipes ou d'autres groupes en vue de la mise en oeuvre, à l'échelle nationale ou régionale ou dans des industries données, de programmes conçus pour donner effet à l'un quelconque des objets susmentionnés.

# LA BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE

La Banque d'expansion industrielle (B.E.I.) a été créée par le Parlement en 1944 afin d'apporter une aide financière aux entreprises canadiennes, de petite et moyenne envergure, qui ne peuvent obtenir ailleurs, à des termes et conditions raisonnables, les capitaux dont elles ont besoin. L'appui financier de la Banque facilite la création, le développement et la modernisation d'entreprises canadiennes. L'aide financière qu'elle apporte consiste généralement en un prêt à terme garanti par une hypothèque sur les bâtiments et l'outillage de l'emprunteur. Lorsque le cas s'y prête, la Banque peut aussi participer au financement d'une entreprise par l'acquisition d'une faible partie de son capital-actions.

## SUCCESSALES

Les succursales de la Banque sont situées aux adresses suivantes:

85 avenue Elizabeth Saint-Jean (Terre-Neuve)	291 rue Dundas London (Ont.)
123 rue Hollis Halifax (N.-É.)	45 rue Elm Sudbury (Ont.)
75 rue Prince William Saint-Jean (N.-B.)	8-A rue North Cumberland Port Arthur (Ont.)
925 Chemin Saint-Louis Québec (P.Q.)	195 est avenue Portage Winnipeg (Man.)
901 carré Victoria Montréal (P.Q.)	1874 rue Scarth Regina (Sask.)
350 avenue King Edward Ottawa (Ont.)	320 s.-o. 7e avenue Calgary (Alb.)
250 avenue University Toronto (Ont.)	10010 105e rue Edmonton (Alb.)
36 sud rue James Hamilton (Ont.)	1112 rue West Pender Vancouver (C.-B.)

## Conditions générales

La Banque peut étudier une demande de financement lorsqu'on remplit les conditions générales ci-après:

1. Le prêt doit être requis pour une entreprise au Canada. Presque toutes les catégories d'entreprises peuvent recevoir l'appui financier de la Banque. Celle-ci accorde une attention spéciale aux besoins financiers des petites entreprises. La plupart des prêts qu'elle consent sont de moins de \$100,000.
2. Le rôle de la Banque est de suppléer aux services des autres prêteurs, en avançant des fonds aux établissements qui ne peuvent obtenir de l'aide financière ailleurs à des termes et conditions raisonnables.

3. Un montant raisonnable doit être déjà placé, ou sur le point de l'être, dans l'entreprise, par des personnes autres que la Banque.
4. Les bénéfices prévus doivent être suffisants pour rembourser la Banque et faire face aux autres obligations et besoins de l'entreprise. La Banque doit juger que la demande est bien fondée et que la direction de l'entreprise est compétente.
5. Les prêts de la Banque sont généralement garantis par une première charge sur l'actif immobilisé de l'emprunteur.

### **Fins auxquelles la Banque peut prêter**

Presque tous les prêts de la Banque servent à acheter des terrains et immeubles, à construire, modifier ou agrandir des bâtiments, ou encore, à acheter des pièces de machinerie et d'outillage. En certaines circonstances, la Banque pourra consentir un prêt destiné à améliorer le fonds de roulement d'une entreprise ou à financer un changement de propriétaire. Elle peut également participer au financement initial de nouvelles entreprises bien conçues et qui semblent avoir de belles perspectives.

### **Renseignements concernant la Banque**

La Banque a publié une brochure où se trouvent décrites ses fonctions et qu'on peut se procurer à toutes ses succursales. Le public obtiendra aussi des renseignements sur les services qu'elle rend, en s'adressant à ces mêmes succursales, ou bien en consultant des vérificateurs, des avocats, des notaires, ou encore en se présentant aux succursales des banques à charte.

# **SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DES CRÉDITS À L'EXPORTATION**

La Société d'assurance des crédits à l'exportation a été constituée en vertu des dispositions de la Loi de 1944 sur l'Assurance des crédits à l'exportation afin d'aider les exportateurs à conserver et à agrandir leurs marchés étrangers. Elle assure les hommes d'affaires canadiens contre les risques de non-paiement de la part de clients étrangers à l'égard de contrats visant l'exportation, la fabrication, le traitement ou la distribution de produits et la fourniture de services de génie, de construction, ou de services d'ordre technique et autres de même nature. La Société est établie selon les principes de la rentabilité; elle fournit un service d'assurance-exportation aux exportateurs canadiens moyennant une prime appropriée. Elle n'a pas pour fonction de subventionner les exportateurs mais elle n'est pas censée non plus réaliser de bénéfices.

## **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS**

Pour tous renseignements détaillés, on est prié de s'adresser à:

La Société d'assurance des crédits à l'exportation  
Boîte postale 655  
Ottawa (Ont.)

ou à l'une des deux succursales de la Société à:

607 ouest rue Saint-Jacques  
Montréal (P.Q.)  
55 rue York, Pièce 1511  
Toronto (Ont.)

ou encore aux bureaux régionaux du ministère du Commerce à Halifax, Winnipeg ou Vancouver.

## **Risques**

Les principaux risques couverts par l'assurance sont: l'insolvabilité de l'acheteur ou des retards indus dans l'acquiescement des factures; des restrictions monétaires dans le pays de l'acheteur empêchant le virement des fonds au Canada; l'annulation d'une licence d'importation ou l'imposition de restrictions à l'importation des marchandises en cause; une déclaration de guerre entre le pays de l'acheteur et le Canada ou un état de guerre, de révolution etc. dans le pays de l'acheteur.

## **Catégories d'assurances**

L'assurance est offerte sous trois chefs principaux: produits en général, biens capitaux et services.

### **PRODUITS EN GÉNÉRAL**

L'exportateur a le choix entre deux genres de polices: une police de contrats qui assure l'exportateur contre les pertes à compter de l'obtention de la commande jusqu'à la réception du paiement, et une police d'expédition qui coûte



moins cher mais s'applique seulement depuis le moment de l'expédition de la marchandise jusqu'au règlement de la facture. Ces polices sont annuelles et couvrent les ventes de l'exportateur à tous les pays.

### **BIENS CAPITAUX**

L'assurance à l'égard des biens capitaux protège les Canadiens exportateurs d'outillage d'usines, de machines lourdes, etc. qui très souvent doivent accorder du crédit à long terme. Des polices particulières sont remises à l'égard de chaque vente mais les conditions et stipulations de ces polices sont en général les mêmes que celles des polices de la première catégorie.

### **SERVICES**

Des polices distinctes sont également remises pour les contrats de services de génie ou de construction, de services techniques ou autres du même genre, conclus entre des maisons canadiennes et des clients étrangers.

### **Coassurance**

La Société assure les exportateurs selon un régime de coassurance jusqu'à concurrence de 85 p. 100 de la valeur brute facturée des expéditions. La coassurance s'étend également à la répartition des montants recouverts après le versement de l'assurance; la somme ainsi obtenue est partagée entre la Société et l'exportateur dans les proportions de 85 et de 15 p. 100, respectivement.

### **Aide au financement**

La Société est prête à verser à toute banque à charte au Canada le montant de toute réclamation prévue aux termes d'une police. Ainsi le fait de posséder une police d'assurance des crédits à l'exportation aide l'exportateur à obtenir les fonds dont il a besoin puisqu'il a assuré l'une des parties les plus importantes de son actif liquide et que ses comptes recevables à l'étranger sont mieux garantis. L'exportateur peut transporter ses comptes assurés à sa banque de deux façons, soit par une cession de chaque facture en particulier, soit par une cession globale de tous ses comptes à l'étranger.

### **Autorisations du gouvernement**

Conformément à l'article 21 de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, la Société peut être autorisée à conclure certains contrats d'assurance, si, de l'avis du ministre du Commerce, il est de l'intérêt national que ces contrats soient conclus. L'article 21A de la Loi prévoit par ailleurs que la Société peut être autorisée à financer une transaction d'exportation. Toutefois, ce mode de financement ne s'applique que dans le cas où la durée du crédit dépasse cinq ans.

## **PUBLICATIONS**

On peut obtenir gratuitement les publications ci-après en s'adressant au bureau central ou à l'une des succursales de la Société:

**Export Credits Insurance Corporation** — What It Is And How It Operates

**Export Credits Insurance** — Protection For Exporters

**Government Export Financing**

# MINISTÈRE DE LA PRODUCTION DE DÉFENSE

Les besoins de la Marine, de l'Aviation et de l'Armée du Canada, ainsi que ceux du Conseil de recherches pour la défense, constituent un marché pour une grande variété de produits. Au cours de l'année terminée le 31 décembre 1960, les contrats de biens et de services pour la défense ont représenté près de 806 millions de dollars et les sociétés canadiennes en ont obtenu pour plus de 720 millions. Toute entreprise canadienne digne de confiance peut obtenir d'être invitée à soumettre des offres en prouvant qu'elle est en mesure de fournir les articles requis.

Le ministère de la Production de défense assume l'entière responsabilité pour ce qui est des acquisitions. Le ministère de la Défense nationale lui signifie ses besoins, nature, quantités, devis descriptifs, délais de livraison, modes d'expédition, et fait l'inspection alors que celui de la Production de défense décide des méthodes d'acquisition, choisit les fournisseurs, administre les contrats et voit à leur exécution.

## DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

### Listes de fournisseurs

Chaque fois que la chose est possible, le Ministère a recours au régime de soumissions pour le choix de fournisseurs et la détermination des prix. Un élément essentiel de ce régime est la liste de fournisseurs du Ministère. Il s'agit d'un répertoire de fournisseurs possibles avec index des spécialisations et des installations manufacturières de chacun. Les demandes de soumissions sont envoyées aux maisons inscrites sur cette liste. Il est donc important pour les entreprises de tenir le Ministère au courant de leur capacité de production. Les demandes de renseignements visant les listes de fournisseurs doivent être adressées au:

Secrétaire  
Ministère de la Production de défense  
Ottawa (Ont.)

### Bureaux régionaux d'achats

Le Ministère maintient au Canada quatorze bureaux régionaux d'achats, dont les principales fonctions consistent à acheter divers articles, aliments, quincaillerie, matériaux de construction, matériel électrique, approvisionnements de caserne et autres matériaux ou services de caractère local ou urgent requis par les unités des Forces armées du Canada cantonnées dans leurs territoires respectifs. Ces bureaux ont leurs propres listes de fournisseurs et n'emploient pas celles du Bureau central à Ottawa. Les maisons d'affaires et les particuliers désireux de présenter des soumissions dans une région en particulier doivent communiquer avec le bureau régional le plus rapproché.

Boîte postale 487  
Pièce 401  
Bureau de poste central  
Rue Water  
Saint-Jean (T.-N.)

Boîte postale 70  
Succursale "B"  
126 rue Saint-Pierre  
Québec (P.Q.)

Boîte postale 1655  
Pièce 527, Édifice fédéral  
Bedford Row  
Halifax (N.-É.)

Pièce 408, Édifice Sadim  
Rues Canterbury et Duke  
Saint-Jean (N.-B.)

Boîte postale 547  
388 rue Dundas  
London (Ont.)

Pièce 326E,  
344 rue Edmonton  
Winnipeg 2 (Man.)

Pièce 302  
Nouveau bureau de poste  
Rues Cornwall & S. Railway  
Regina (Sask.)

685 rue Cathcrat  
Montréal 2 (P.Q.)

953 ouest rue Somerset  
Ottawa 4 (Ont.)

Pièce 1214, Édifice MacKenzie  
36 est rue Adelaide  
Toronto 1 (Ont.)

Pièce 725, Édifice public  
8e avenue et 1ère rue est  
Calgary (Alb.)

Pièce 906, Édifice fédéral  
107e rue et 99e avenue  
Edmonton (Alb.)

Pièce 407, Édifice fédéral  
325 rue Granville  
Vancouver 2 (C.-B.)

Pièce 318, Douanes du Canada  
816 rue du Gouvernement  
Victoria (C.-B.)

## **Liaison avec l'industrie**

Un agent de liaison avec l'industrie est chargé, au siège de l'administration, de rencontrer les hommes d'affaires ou de correspondre avec eux au sujet des fonctions et méthodes du Ministère, ainsi que de toute question relative au programme de Production de défense.

Son adresse est:

Agent de liaison avec l'industrie  
Secrétariat du sous-ministre  
Ministère de la Production de défense  
Ottawa (Ont.)

## **Sous-traités**

En général, le Ministère achète des articles finis. L'acquisition des pièces composantes d'un article acheté est la responsabilité de l'entrepreneur en chef. Les maisons d'affaires et les particuliers désireux d'obtenir des sous-traités doivent se procurer les noms et adresses des entrepreneurs en chef et s'adresser directement à eux. Afin d'aider à connaître ces entrepreneurs, le Ministère publie deux fois par mois une liste des contrats non classés de \$10,000 ou plus qui ont été accordés. Cette liste donne le nom et l'adresse du fournisseur choisi, une brève description des produits ou des services en cause et le montant du contrat. Pour tout renseignement au sujet de cette liste des contrats accordés, il suffit de s'adresser au:

Secrétaire  
Ministère de la Production de défense  
Ottawa (Ont.)

## TRAVAUX DE DÉFENSE À L'ÉTRANGER

### Programme de partage de la production de défense entre le Canada et les États-Unis

Le ministère de la Production de défense est chargé de coordonner et d'administrer le programme de partage de la production de défense entre le Canada et les États-Unis. Ce programme a été établi en 1958 afin de coordonner les travaux de mise au point et de production de défense du Canada et des États-Unis, de façon à assurer le meilleur emploi possible des ressources des deux pays en vue d'un effort commun de défense. Les obstacles qui s'opposaient jadis au commerce des articles de défense d'un côté à l'autre de la frontière, comme le "Buy American Act" et les tarifs douaniers, sont en majeure partie disparus. Effectivement, les fabricants canadiens peuvent maintenant se faire inscrire sur les listes de fournisseurs du gouvernement américain au même titre que les fournisseurs des États-Unis. Le Ministère maintient à Ottawa un personnel d'agents de partage de la production, chargés de fournir les renseignements et l'aide dont les entreprises canadiennes ont besoin pour participer au programme. Le même genre de service est offert par le bureau du Ministère à Washington et par les hauts fonctionnaires postés dans les principaux centres d'approvisionnements militaires aux États-Unis.

Le marché de défense des États-Unis est le plus grand marché étranger libre de droits de douane qui soit offert à l'industrie canadienne. Les occasions d'y présenter des offres sur un pied de libre concurrence visent toute une gamme de produits depuis les pièces forgées et les petites pièces composantes d'appareils électroniques jusqu'à des avions complets et des ensembles complexes d'appareils électroniques. Les entreprises canadiennes intéressées à présenter des offres sur le marché de défense des États-Unis sont invitées à obtenir des informations et des conseils en s'adressant au:

Coordonnateur canadien  
Partage de la production  
Ministère de la Production de défense  
Ottawa (Ont.)

Ils peuvent obtenir gratuitement à la même adresse une brochure intitulée **Canada-United States Defence Production Sharing.**

### Ventes à des gouvernements alliés autres que celui des États-Unis

Le Ministère, de concert avec ceux de la Défense nationale et des Affaires extérieures, voit à faire connaître aux pays de l'OTAN et aux autres pays alliés

d'outre-mer la capacité de production spécialisée du Canada dans le domaine de la défense. Il n'y a pas dans ce cas d'entente formelle du genre de celle qui existe entre le Canada et les États-Unis, et par conséquent les occasions d'affaires ne sont pas aussi nombreuses que sous le régime du programme de partage de la production. Les fabricants désireux de vendre des articles de défense tout à fait particuliers de qualité technique supérieure et à des prix de concurrence sont invités à communiquer avec le:

Coordonnateur canadien  
Partage de la production  
Ministère de la Production de défense  
Ottawa (Ont.)

## **DEFENCE CONSTRUCTION (1951) LIMITED**

### **Soumissions pour entreprises de construction de la défense nationale**

Les contrats de construction administrés par la Defence Construction (1951) Limited sont, en règle générale, adjugés à la suite de demandes publiques de soumissions. Ces demandes sont publiées dans les quotidiens et les hebdomadaires de la région où doit avoir lieu la construction projetée. De plus des annonces paraissent dans le journal de l'industrie de la construction, le **Daily Commercial News** pour les projets visant l'Est canadien et dans le **B.C. Journal of Commerce**, pour les projets de l'Ouest. On y fournit tous les renseignements nécessaires à l'obtention des plans, des devis et des formules de présentation d'offres. Les plans et devis sont envoyés sur demande aux entrepreneurs généraux et, si possible, aux principaux sous-traitants. Dans le cas de projets n'intéressant qu'un corps de métiers, seuls les entrepreneurs principaux les reçoivent.

Les entrepreneurs intéressés à un secteur particulier d'un ouvrage ou à un sous-traité peuvent consulter les plans et devis aux endroits mentionnés dans l'annonce. Ils peuvent alors envoyer leur offre aux entrepreneurs généraux intéressés dont les noms sont quelquefois publiés dans les journaux susmentionnés, ou peuvent être obtenus du:

Secrétaire  
a/s DCL, Section des plans  
Defence Construction (1951) Limited  
Pièce 158, 56 rue Lyon  
Ottawa (Ont.)

Les contrats de défense de \$10,000 ou moins sont adjugés par les bureaux régionaux du ministère de la Production de défense selon le régime de soumissions et de concurrence. Toutes les entreprises qui ont été inscrites dans les listes de fournisseurs sous la rubrique des articles en demande sont invitées à présenter des offres. Les entrepreneurs en peinture, plomberie, installations électriques, ensemenement et gazonnement, par exemple, qui désirent être invités à soumissionner peuvent entrer en relations avec leur bureau régional et demander l'inscription de leur nom sur les listes appropriées de fournisseurs et obtenir les renseignements et conseils pertinents.

# MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

## BUREAU MILITAIRE CANADIEN DES NORMES ÉLECTRONIQUES

Le Bureau militaire canadien des normes électroniques (CAMESA) est chargé de coordonner la normalisation des pièces électroniques comprenant des éléments de circuit, ainsi que des dispositifs et matériels électriques connexes, qui sont couramment utilisés dans les appareils électroniques de la défense. Cet organisme aide chacune des Forces armées à effectuer les travaux qu'elles entreprennent dans le domaine de la normalisation des accessoires électroniques, et leur sert d'agent de liaison auprès des industries canadiennes en ce qui concerne les questions de normalisation.

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Toutes demandes de renseignements et de publications doivent être adressées ainsi qu'il suit:

Le Directeur  
Bureau militaire canadien des normes électroniques  
Ministère de la Défense nationale  
72 rue Queen  
Ottawa (Ont.)

### Services

Sur demande, le CAMESA fera l'essai des pièces et matériels électroniques, conformément aux spécifications militaires qui leur sont applicables. S'il subit les épreuves avec succès, on remettra au fabricant un Certificat d'approbation, ce qui lui permettra de vendre ces pièces et matériels électroniques au Gouvernement quand on aura besoin, pour réaliser un appareil quelconque, des articles qui répondent aux spécifications en cause. S'il le désire, le fabricant pourra également faire inscrire son produit sur la Liste des produits approuvés des États-Unis.

Les fabricants de pièces et matériels électroniques, ainsi que les entrepreneurs principaux, peuvent demander des avis au CAMESA sur les genres de matériels d'essai électriques reproduisant les conditions d'utilisation à employer dans les essais "en usine" des pièces et matériels électroniques.

### PUBLICATIONS

On trouvera ci-après quelques-unes des publications que le CAMESA met gratuitement à la disposition des fabricants canadiens de matériel électronique:

**Bulletin d'information No 1 – "CAMESA Directory"**

**Bulletin de normalisation No 1** – “Procedure for Obtaining Qualification Approval for Electronic Parts and Materials”

**Bulletin de normalisation No 3** – “List of Approved CAMESA Specifications and Related Documents”

**Bulletin de normalisation No 5** – “Approved Products List for Electronic Parts and Materials”

**Bulletin de normalisation No 6** – “Procedure for Obtaining Joint Canadian Navy – Army – Air Force Qualification Approval for Electronic Devices”

## **CONSEIL DE RECHERCHES POUR LA DÉFENSE**

Le Conseil de recherches pour la défense n’offre pas directement des services à la population en général comme le font les divisions scientifiques d’autres ministères. Sa fonction principale est de fournir au ministre de la Défense nationale et aux Forces armées les conseils et les services scientifiques nécessaires à la réalisation des objectifs et du programme de défense. Comme il fait partie du ministère de la Défense nationale, il obtient les matériaux et le matériel dont il a besoin par l’entremise du ministère de la Production de défense.

### **Programme de recherches industrielles pour la défense**

Avec le concours des ministères de la Production de défense et des Finances, le Conseil participe à des programmes de recherches appliquées dans l’industrie de défense. Son aide se limite aux projets importants du point de vue de la défense et aux entreprises qui démontrent leur désir de partager le coût des projets acceptables. Comme la plupart des industries de défense le savent déjà, les projets de ce genre doivent être soumis au:

Président  
Conseil de recherches pour la défense  
Ministère de la Défense nationale  
Ottawa (Ont.)

A l’attention du Directeur des recherches industrielles.

## CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

Les principales fonctions du Conseil national de recherches sont de stimuler au Canada toutes les phases de la recherche théorique et appliquée et de servir de lien entre la science et l'industrie. Le Conseil fait des travaux dont une forte partie a trait à la recherche de base, et ce même dans les divisions où l'on s'occupe de recherche appliquée. Ajoutons qu'une portion considérable desdits travaux n'entrent pas dans le champ d'activité des universités ou de l'industrie. En outre, le Conseil fait des études pratiques à longue échéance sur des sujets d'ordre général, cherche la solution de certains problèmes industriels bien définis et s'occupe de difficultés temporaires qui se présentent dans l'industrie (c'est-à-dire des recherches "ad hoc"). Enfin, le Conseil fait de la recherche pour les Services des Forces armées, donne des conseils et exécute certains essais. La plus grande partie du travail du Conseil national de recherches visant les opérations commerciales ou industrielles est fait par son Service de renseignements techniques, lequel fournit des renseignements et rend des services dans des domaines très variés.

Le Conseil national de recherches comprend des divisions munies de laboratoires en biologie appliquée, en chimie pure et appliquée et en physique pure et appliquée. On y fait surtout des travaux de recherche de base et l'on ne se préoccupe pas d'aller jusqu'à la mise au point de nouveaux produits et de nouvelles techniques. On exécute dans presque tous les laboratoires du Conseil des travaux qui intéressent certaines phases de l'industrie ou des entreprises canadiennes. Les hommes de science des laboratoires se font un plaisir de discuter les problèmes techniques ou scientifiques qui intéressent les industriels, lorsqu'ils ont trait à leur travail ou à leur expérience.

Le Conseil possède aussi des divisions où l'on fait de la recherche sur le bâtiment et dans le domaine des génies mécanique, aéronautique, radio-phonique et électrique. Le personnel de la Division de recherche sur le bâtiment fournit des renseignements sur les propriétés des matériaux de construction; on y étudie les problèmes de construction qui sont particuliers au Canada, exécute des essais sur les matériaux et fait des expériences sur la perméabilité de la vapeur, la conductibilité calorifique, l'absorption et la transmission du son, la résistance au feu des matériaux et les différents genres de construction. La Division de recherche sur le bâtiment publie des rapports et travaux techniques qui ont trait à l'industrie de la construction.

Le Conseil national de recherches possède à Halifax et Saskatoon deux laboratoires qu'on désigne sous les noms respectifs de Laboratoire régional de l'Atlantique et de Laboratoire régional des Prairies.

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Les demandes de renseignements du ressort d'une division ou d'une direction particulière doivent être adressées à l'organisme en cause, par exemple à la Division de recherche sur le bâtiment et au Comité des normes du gouvernement canadien. Toutes les demandes d'ordre général, ou de nature techni-



que ou concernant le génie, l'administration, etc. peuvent être envoyées au:

Service de renseignements techniques  
Conseil national de recherches  
Promenade Sussex  
OTTAWA (Ont.)

Le Service de renseignements techniques, dont le bureau central est à Ottawa, a des représentants régionaux ou est représenté par des organismes provinciaux dans les villes ci-après:

B.C. Research Council  
University of B.C.  
Vancouver (C.-B.)

Research Council of Alberta  
87e avenue et 114e rue  
Edmonton (Alb.)

Research Council of Alberta  
134 – sud-est, 8e avenue  
Calgary (Alb.)

Research Council of Saskatchewan  
University of Saskatchewan  
Saskatoon (Sask.)

National Research Council  
701 General Post Office Bldg.  
266 avenue Graham  
Winnipeg (Man.)

Ontario Research Foundation  
43 Queen's Park Crescent E.  
Toronto (Ont.)

Conseil national de recherches  
3420 avenue Wilson  
Montréal (P.Q.)

Boîte postale 39, H.V.  
Québec (P.Q.)

Department of Industry and Development  
Boîte postale 1150  
Fredericton (N.-B.)

Nova Scotia Research Foundation  
Boîte postale 1027  
Halifax (N.-É.)

## Brevets

Un organisme rattaché au Conseil national de recherches, la Canadian Patents and Development Limited, publie un opuscule énumérant toutes les inventions faites par les ministères ou organismes du gouvernement fédéral et par les universités canadiennes et mises à la disposition des entreprises canadiennes sous un régime de licence. On peut se procurer un exemplaire de cet opuscule (qui est révisé semestriellement) ou des précisions additionnelles sur certains brevets en communiquant avec la Canadian Patents and Development Limited, Édifice des recherches nationales, Promenade Sussex, Ottawa.

## Normes et cahiers des charges

Le Comité des normes du gouvernement canadien, qui fonctionne sous la direction du Conseil national de recherches, publie des normes applicables aux achats du gouvernement canadien. Il met aussi au point des méthodes d'essai et fait les recherches nécessaires pour trouver les renseignements requis pour ce travail. Le Comité, qui a préparé jusqu'ici 1011 normes, en publie chaque année un index que complètent des suppléments trimestriels. On peut se procurer des exemplaires de cet Index en écrivant au:

Secrétaire  
Comité des normes du gouvernement canadien  
Conseil national de recherches  
Ottawa 2 (Ont.)

Le personnel des divisions du Conseil national de recherches coopère avec d'autres groupes dans l'établissement et la révision des normes ayant trait à leurs domaines respectifs. On fait, dans la plupart des divisions, l'essai et le calibrage d'instruments étalons et d'outillage-type; en outre, on exécute dans certaines d'entre elles des travaux pour vérifier si certains matériaux répondent aux exigences ou normes appropriées. En général, on n'y fait des essais pour des sociétés et des particuliers que lorsque l'outillage requis ne se trouve pas ailleurs au Canada.

## **Service de renseignements techniques**

Le Service de renseignements techniques (SRT), dont l'origine remonte à 1945, a pour objet d'aider les industries secondaires de fabrication et particulièrement les sociétés de faible et de moyenne importance. En fournissant une aide technique et gratuite, ce service aide l'industrie à résoudre ses problèmes immédiats et facilite son accès à d'autres domaines que ceux dont elle s'occupe déjà.

### **BUREAUX RÉGIONAUX DU SRT**

Des ingénieurs, dont les bureaux se trouvent dans les centres ci-haut mentionnés, visitent les fabricants pour les aider à résoudre leurs problèmes techniques. Les sujets principaux que ces représentants abordent sont les propriétés des matériaux que les industriels emploient ou désirent utiliser, les procédés de transformation des matières premières, la conception et l'aménagement d'usines, le fonctionnement de l'outillage, les techniques nouvelles et les découvertes scientifiques qui peuvent s'appliquer à la production. Les ingénieurs régionaux peuvent recommander un moyen de surmonter une difficulté, en se fondant sur leurs propres connaissances ou leur expérience; ils peuvent aussi soumettre le problème à leurs collègues dans les laboratoires provinciaux de recherches, ou référer la question au SRT.

### **SRT, OTTAWA**

Le SRT comprend un certain nombre d'ingénieurs et d'hommes de science à son bureau-chef situé dans l'Édifice du Conseil national de recherches à Ottawa. Ceux-ci répondent d'ordinaire aux demandes de renseignements au moyen d'une lettre où ils proposent des solutions possibles; à cette lettre peut se joindre une photocopie d'articles pertinents ou une liste de références appropriées. Le personnel précité s'efforce de transmettre les renseignements techniques ou scientifiques en des termes qui sont à la portée des profanes.

### **GÉNIE INDUSTRIEL ET ADMINISTRATION**

Le SRT fournit des renseignements sur les méthodes de comptabilité et porte une attention spéciale aux systèmes qui conviennent le mieux à des genres

particuliers d'entreprise; il donne aussi des informations sur des points tels que: planification et contrôle de la production, vérification d'inventaires, manutention des matériaux, étude des méthodes, mesure du travail, systèmes et procédés de travail de bureau.

En général, on fait parvenir à cette fin aux intéressés des copies d'articles pertinents et des références appropriées dans la littérature technique.

### **ADMINISTRATION DU PERSONNEL**

Le SRT fournit des renseignements généraux sur les méthodes employées pour choisir, former et diriger le personnel, sur les systèmes de stimulation au moyen des salaires et sur la participation aux profits. Dans certains cas, le SRT peut fournir des références qui s'appliquent à des genres particuliers d'entreprise ou d'industrie.

### **Bibliothèque**

La Bibliothèque du Conseil national de recherches, qui est aussi la Bibliothèque scientifique du Canada, a en main les publications scientifiques et techniques qui paraissent dans le monde entier et les met à la portée de quiconque y est intéressé au moyen de prêts, de photocopies et microfilms, ou encore de consultation sur place. Un personnel préposé aux renseignements répond aux demandes dans le domaine scientifique et technique, prépare des bibliographies sur certains sujets et fait des recherches dans les écrits. Le personnel de la Bibliothèque indique également où l'on peut se procurer, le cas échéant, des traductions d'ouvrages scientifiques et techniques parus dans des publications étrangères.

## **LISTE DE CERTAINES PUBLICATIONS DU CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES**

Les résultats de la plupart des recherches exécutées dans les laboratoires du Conseil national de recherches paraissent dans des publications scientifiques, préparées par le Conseil en général ou par certaines de ses divisions. Ajoutons que, dans la Division de Génie mécanique et dans celle de Radiotéléphonie et de Génie électrique, on publie des rapports trimestriels ou des revues du travail effectué; ces publications sont mises à la portée des organismes ou des particuliers qui peuvent les utiliser. On peut trouver dans le rapport annuel du Conseil national de recherches des détails sur le travail en cours dans les diverses divisions.

On peut se procurer une liste générale des publications du Conseil national de recherches en en faisant la demande au:

Conseil national de recherches  
Promenade Sussex  
Ottawa (Ont.)

Quant aux demandes de renseignements qui visent des publications préparées ou distribuées par les différentes divisions, il y a lieu de les adresser ainsi qu'il suit:

- (a) Section des Publications  
Division de recherche sur le bâtiment  
Conseil national de recherches  
Ottawa (Ont.)
- (b) Section des Rapports  
Division de génie mécanique  
Conseil national de recherches  
Ottawa (Ont.)
- (c) Section Documentaire  
Division de radiotéléphonie et de génie électrique  
Conseil national de recherches  
Ottawa (Ont.)

Pour ce qui est des rapports publiés par le SRT, on peut se les procurer à l'adresse ci-après:

Service de renseignements techniques  
Conseil national de recherches  
Promenade Sussex  
Ottawa (Ont.)

## **PROGRAMME D'AIDE À LA RECHERCHE INDUSTRIELLE DU CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES**

Le Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches a été établi afin de stimuler la recherche et le progrès industriels au Canada. Le ministère de la Production de défense et le Conseil de recherches pour la défense ont établi des programmes pour appuyer le "partage de la production" ainsi que la recherche dans des domaines d'intérêt militaire. Le programme du Conseil national de recherches assure une aide financière aux sociétés canadiennes qui font de la recherche dans des domaines présentant un intérêt commercial direct pour l'industrie.

### **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS**

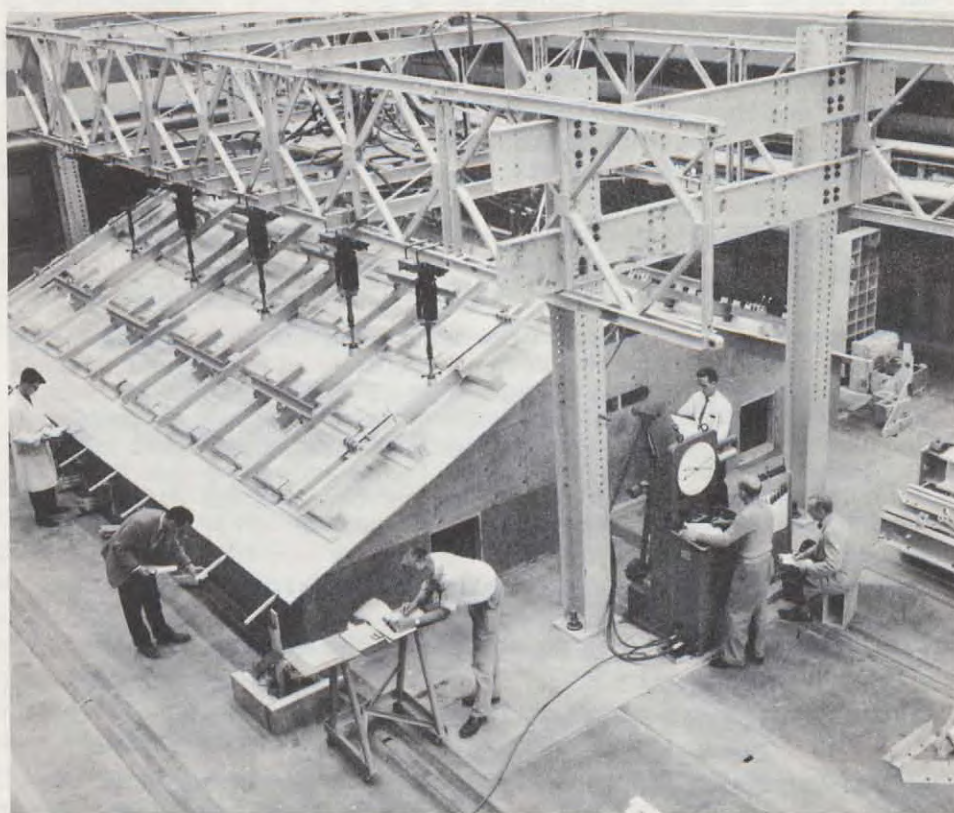
Toutes les demandes de renseignements doivent être adressées au:

Secrétaire  
Comité d'aide à la recherche industrielle  
Conseil national de recherches  
Ottawa 2 (Ont.)

L'objet de ce programme est d'assurer au Canada de nouveaux moyens de recherche et de mise au point ainsi que l'expansion des moyens déjà existants. En général, on appuiera financièrement les projets de recherche à échéance relativement longue. On n'accordera aucune considération à des questions telles que vérification de la qualité, essai et mise au point partielle d'un produit, recherche dans les sciences sociales et psychologiques, et étude des marchés. La nature du projet est laissée à la discrétion de la société.

Les critères qui guident dans le choix des sociétés admises à recevoir de l'aide financière sont les suivants: les antécédents de la société, sa compétence et la qualité de ses réalisations, les aptitudes de son personnel scientifique et son intérêt soutenu à l'égard de la recherche. On considérera aussi toute demande provenant de petites entreprises qui répondent aux conditions requises.

Les coûts sont partagés en parts à peu près égales entre le gouvernement et la société en cause. Celle-ci obtient tous les droits relatifs aux résultats des travaux de recherche et l'on ne recouvre pas l'aide financière qu'on lui a accordée.



Le Conseil national de recherches du Canada fournit, par l'entremise de sa Division des recherches en bâtiment, divers renseignements sur les propriétés des matériaux de construction. Un toit grandeur nature est soumis ici à des épreuves variées.

# LE MINISTÈRE DU TRAVAIL

Plusieurs des principaux programmes du ministère du Travail comme, par exemple, la coordination de la réadaptation des invalides, la grande campagne annuelle de lutte contre le chômage en hiver, et le programme fédéral-provincial de formation professionnelle auquel des millions de dollars sont consacrés servent en définitive le commerce et l'industrie du Canada, mais ils n'entrent pas directement dans le cadre de la présente publication et il n'en sera donc pas question.

Les services de conciliation offerts par le Ministère dans le cas des différends ouvriers de la compétence du gouvernement fédéral, l'aide fournie aux fins de l'organisation de comités ouvriers-patronaux de collaboration dans les entreprises commerciales, grandes et petites, et la grande variété de renseignements utiles offerts aux hommes d'affaires et aux syndicats ouvriers comme de vastes programmes de recherches et de statistique dans les domaines des relations ouvrières-patronales et de l'utilisation plus judicieuse de la main-d'oeuvre sont d'un intérêt beaucoup plus immédiat pour les entreprises commerciales canadiennes. En outre, le ministère du Travail est chargé de la vente des rentes sur l'État, y compris les régimes collectifs de pensions.

## DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Toute demande de renseignements doit être adressée à:

La Direction de l'information  
Ministère du Travail  
Ottawa (Ont.)

### Renseignements au sujet du travail

Chaque mois, la "Gazette du Travail", organe officiel du Ministère, publie une "Revue de l'emploi" et une "Revue de la négociation collective", présentant des renseignements d'actualité sur la main-d'oeuvre et la situation de l'emploi ainsi que sur les principales activités dans le domaine des négociations collectives.

On peut se renseigner auprès de la Direction de l'économique et des recherches sur les conditions de travail, les échelles de salaire dans les diverses occupations et les négociations collectives. Des rapports annuels intitulés "Conditions de travail dans l'industrie canadienne" et "Taux de salaire, traitements et heures de travail" sont publiés à la suite d'enquêtes minutieuses auprès des employeurs de tous les secteurs de l'industrie au Canada. Des données sur le marché du travail, les salaires et les conditions de travail, par région, sont également disponibles.

### Bibliothèque de prêt

Une bibliothèque considérable renfermant des publications sur les relations

ouvrières-patronales, la formation, la sécurité industrielle et autres questions intéressant le patronat, est à la disposition du public. Ces livres sont prêtés gratuitement.

### **Cinémathèque**

Une cinémathèque considérable, renfermant des films sur la sécurité industrielle, la formation de surveillants, la formation aux métiers, l'art de la vente, la routine de bureau et autres sujets, a été montée par le Ministère. Le catalogue des films que renferme la cinémathèque est envoyé sur demande.

### **Rentes sur l'État**

Le Ministère est chargé de la vente des rentes sur l'État aux particuliers ou à des groupes dans l'industrie. Le Ministère offre des conseils aux employeurs désireux d'établir des régimes de pension dans leur entreprise.

### **Comités ouvriers-patronaux de collaboration**

Le Ministère encourage l'établissement de comités ouvriers-patronaux de collaboration au niveau de l'usine et aide ces comités. Formés de représentants de la direction et du syndicat des travailleurs, les comités en question visent à améliorer la production et le rendement et à résoudre les problèmes dont il n'est pas question, normalement, dans les négociations collectives. Le Service de la collaboration ouvrière-patronale compte, d'un bout à l'autre du Canada, 12 agents régionaux qui sont à la disposition des patrons afin de les aider dans l'organisation des comités ouvriers-patronaux et de seconder ces comités dans leur travail.

## **PUBLICATIONS**

On peut obtenir les publications ci-après gratuitement en s'adressant à:

La Direction de l'information  
Ministère du Travail  
Ottawa (Ont.)

### **RENTE SUR L'ÉTAT**

**Réduisez votre impôt sur le revenu tout en épargnant en vue de votre retraite.**

**Un régime de pension entre-t-il dans vos projets?**

### **COMITÉS OUVRIERS-PATRONAUX**

**Travail d'équipe dans l'industrie** (bulletin mensuel décrivant l'activité de certains comités).

**La Collaboration ouvrière-patronale par la consultation conjointe.**

**Travaillant ensemble** (brève description du comité ouvrier-patronal et de son fonctionnement).

## **FORMATION**

**Cours de formation professionnelle par correspondance au Canada** (catalogue des cours offerts par les gouvernements provinciaux).

## **SALAIRES ET TRAITEMENTS**

**Salaires et heures de travail** – Industrie textile primaire, 1960.

**Taux de salaires** – Jours et heures de travail dans certains hôpitaux, 1958.

**Employment and Salary Rates in Engineering and Science**, 1961.

## **CHANGEMENTS TECHNOLOGIQUES**

**Série de bulletins concernant l'effectif professionnel et les changements technologiques.**

1. Industrie de l'électricité et de l'électronique, Industrie de la machinerie lourde, 1957.
2. Industrie des appareils ménagers, 1958.
3. L'acquisition de la compétence professionnelle: Enquête sur l'instruction et la formation professionnelle de groupes choisis d'outilleurs-matriceurs, d'ouvriers-tôliers, de mouleurs en fosse, de dessinateurs et de techniciens en électronique, 1960.
4. L'ordination électronique au Canada, 1960.

**Technological Changes and their Impact on Employment and Occupations** (préparé pour le Comité spécial du Sénat sur la main-d'oeuvre et l'emploi, février 1961).

On peut se procurer les publications ci-après chez l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa.

Tout chèque ou mandat doit être établi à l'ordre du Receveur général du Canada.

**La Gazette du Travail** – Publication mensuelle officielle du ministère du Travail.  
Abonnement – \$3.00 par année.

## **LA FORMATION**

Analyses de métiers portant sur les métiers suivants:

(Les analyses ci-après consistent en une énumération méthodique des travaux essentiels qu'un compagnon pleinement qualifié doit être capable d'exécuter et des connaissances connexes qui facilitent l'exécution de ces travaux. Ces analyses se vendent \$0.50 l'exemplaire, sauf Analysis of the Machinists Trade qui se vend \$2.50.)

Carpentry  
Machinist  
Plastering  
Bricklaying  
Plumbing

Electrical Construction  
Painting and Decorating  
Heavy Duty Repair  
Welding  
Radio and Television Servicing



Sheet Metal	Toolmaking
Motor Vehicle Repair (Mechanical)	Cooking
Motor Vehicle (Body)	Steam Fitting
	Refrigeration

<b>La réponse du Québec au problème de l'apprentissage</b> .....	\$ 0.25
<b>Une conception moderne de l'apprentissage</b> — décrivant les programmes d'apprentissage dans les provinces autres que le Québec ....	\$ 0.25
<b>Apprentissage dans l'industrie manufacturière</b> .....	\$ 0.25
<b>Normes ouvrières provinciales</b> .....	\$ 0.25
<b>Les perspectives d'emploi du personnel professionnel dans les domaines scientifique et technique, 1960-1962</b> .....	\$ 0.25
<b>Ressources en effectifs du génie et des sciences au Canada</b> — Leurs gains, leur emploi et leur éducation, 1959 .....	\$ 0.25
<b>Training and Recruitment of Skilled Tradesmen in Selected Industries in Canada, 1951-56</b> .....	\$ 0.25

#### **CONDITIONS DE TRAVAIL**

<b>Taux de salaire, traitements et heures de travail, 1960</b> — bilingue — tableaux sur feuilles mobiles — par abonnement — \$7.50 avec auto-relieur — \$5.00 sans auto-relieur. Donne les taux de salaire, par occupation, dans 85 industries et 52 localités. Les tableaux sur feuilles mobiles sont distribués à mesure qu'il sont prêts.	
<b>Conditions de travail et de vie au Canada, 1960</b> — préparé en collaboration avec le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.	\$ 0.25
<b>Shift Work and Shift Differentials in Canadian Manufacturing Industries, 1961</b> .....	\$ 0.25
<b>Plans de garantie du revenu dans les industries manufacturières au Canada, 1959</b> .....	\$ 0.25
<b>Sickness and Accident Provisions in Canadian Industry, 1961</b> .....	\$ 0.25
<b>Régimes de pension et emploi des travailleurs âgés, 1957</b> .....	\$ 0.50
<b>L'âge et le rendement dans le commerce de détail, 1959</b> .....	\$ 0.25
<b>Conditions de travail dans l'industrie canadienne, 1960</b> — Résume les conditions d'emploi dans toute l'industrie canadienne .....	\$ 0.25
<b>L'indemnisation des accidentés du travail, octobre 1960</b> .....	\$ 0.25
<b>Organisations ouvrières au Canada, 1961</b> .....	\$ 0.35

# **LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE**

## **et le**

# **SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT**

La Commission d'assurance-chômage est chargée de diriger le régime d'assurance-chômage au Canada et l'activité du Service national de placement selon les dispositions de la Loi sur l'assurance-chômage et de ses règlements d'application. La Direction de l'assurance-chômage s'occupe de toutes les questions visant l'assurabilité des travailleurs, les contributions exigibles des travailleurs et des employeurs ainsi que les réclamations de prestations formulées par les assurés en chômage.

Le Service national de placement dirige un service de placement public et gratuit, ayant pour fonctions de répondre aux besoins des patrons qui cherchent des travailleurs et de signaler des emplois appropriés aux personnes qui cherchent du travail. La Commission possède un réseau de 200 bureaux de placement et 5 bureaux régionaux d'un littoral à l'autre du Canada ainsi qu'un bureau central à Ottawa.

### **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS**

On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de la Commission d'assurance-chômage et de ses services en s'adressant à l'un quelconque des bureaux de placement du pays. Il y en a dans toutes les grandes et moyennes villes ainsi que dans diverses localités de moindre importance. Les demandes de publications doivent être adressées au:—

Directeur des relations extérieures  
Commission d'assurance-chômage  
520, rue Preston  
Ottawa (Ont.)

### **SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT**

#### **Services de recrutement offerts aux employeurs.**

Par l'intermédiaire des bureaux locaux de son Service national de placement, la Commission d'assurance-chômage offre aux patrons un service complet de recrutement. Ces bureaux ont un personnel compétent, qui, grâce à l'expérience acquise, peut répondre aux demandes diverses de main-d'œuvre que lui adressent les employeurs de tous les genres d'industries et de commerces. Chaque bureau maintient un registre où sont inscrits le plus grand nombre possible de travailleurs disponibles, préalablement classifiés de façon à permettre un choix rapide, quel que soit le genre d'emploi ou d'occupation offert.

S'il n'y a pas de candidat approprié dans la localité, la demande de l'employeur est transmise à d'autres bureaux locaux de placement au Canada et, au besoin, à un bureau établi en Angleterre.

Les bureaux du Service national de placement ont l'expérience nécessaire pour répondre à toutes les demandes des employeurs, quelle que soit la catégorie de travailleurs requis, qu'il s'agisse de professionnels, de savants, d'administrateurs, de commis ou de vendeurs, de travailleurs spécialisés, mi-spécialisés ou de simples manoeuvres, que ce soit pour du travail à plein temps, à temps partiel ou intermittent. Les méthodes modernes de classement professionnel, d'analyse des emplois et de sélection permettent au Service de s'assurer que seuls les travailleurs répondant aux exigences de l'employeur lui sont présentés.

## **Marché de la main-d'oeuvre et renseignements complémentaires**

Comme son activité est d'envergure nationale, le Service national de placement est en mesure de donner aux échelons national, régional et local des renseignements précis, sur l'offre et la demande de main-d'oeuvre, les tendances de l'emploi et les conditions de travail, y compris la législation touchant le placement et autres données similaires intéressant les employeurs. Chaque bureau local possède une description des caractéristiques géographiques, industrielles et économiques de toutes les zones desservies par les bureaux au Canada; ces renseignements sont communiqués sur demande. Pour recevoir des renseignements d'ordre régional sur la main-d'oeuvre et autres questions connexes, il suffit de s'adresser à l'un des cinq bureaux régionaux établis respectivement à Moncton, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver.

On peut obtenir du bureau central de la Commission, à Ottawa, la liste des bureaux locaux du Service national de placement.

## **ASSURANCE-CHÔMAGE**

Tous les bureaux locaux de la Commission d'assurance-chômage sont en mesure de fournir tous les renseignements et tous les conseils nécessaires aux employeurs, pour ce qui est de l'assurabilité de leurs employés, de la méthode de versement des contributions et des montants à verser pour le compte des personnes à leur service.

## **PUBLICATIONS**

Le directeur des relations extérieures de la Commission d'assurance-chômage à Ottawa (Ont.) fera tenir, à titre gratuit, à tous les employeurs qui en feront la demande, les publications suivantes:

### **Service national de placement:**

**Le SNP répond aux besoins de placement au Canada**

**Le SNP pour le Canada tout entier**

**Le SNP et le gérant du personnel**

**Les emplois-clés et ceux qui les remplissent**

## **Offre et demande de gradués universitaires**

**Inscription à plein temps auprès des instituts techniques du Canada selon l'année de graduation**

**Inscription à plein temps des étudiants auprès des universités du Canada et des collèges selon l'année de la graduation**

**Relevé des salaires prévus pour les gradués ainsi que des exigences connexes**

**Sommaire des conditions de l'emploi**

## **Actualités SNP**

**Quand est-on vraiment vieux?** – Étude du problème que pose le travailleur d'un certain âge, dans laquelle on peut lire comment des travailleurs d'âge mûr, bien qualifiés, peuvent valoir des profits plus considérables aux établissements qui les emploient.

## **L'assurance-chômage:**

Les publications suivantes sur l'assurance-chômage n'ont pas pour objet d'expliquer toutes les dispositions de la Loi et des Règlements sur l'assurance-chômage. Pour obtenir des renseignements complets sur la question il faut consulter la codification administrative de la Loi sur l'assurance-chômage et des Règlements d'application. Des exemplaires sont envoyés sur demande.

**Brochure sur l'assurance-chômage pour les employeurs**

**Guide des exploitants engagés dans le débit et l'exploitation des bois**

**Guide de l'employeur – Assurance des pêcheurs**

**Renseignements – Prestation pour les pêcheurs** – Explication des Règlements visant le paiement de prestations d'assurance-chômage aux pêcheurs commerciaux.

**Renseignements sur la méthode de paiement en bloc des contributions** – Exposé d'une méthode de paiement pouvant être substituée à l'envoi de timbres d'assurance-chômage.

**Les principes qui régissent la structure et les dispositions d'un régime d'assurance-chômage** – Traité sur les modalités, les causes et les raisons de l'assurance-chômage en général.

## COMMISSION DU SERVICE CIVIL

### DIVISION DE L'ANALYSE DE LA GESTION

La Division de l'analyse de la gestion de la Commission du service civil est un service consultatif en matière de gestion. Elle a été établie comme moyen de conseiller et d'aider les ministères dans l'étude des problèmes d'organisation, de fonctionnement et de méthodes de travail. Elle n'est pas à la disposition des hommes d'affaires, mais elle a préparé quatre brochures que l'on peut se procurer chez l'Imprimeur de la Reine à Ottawa.

Le chèque ou mandat doit être établi à l'ordre du Receveur général du Canada.

<b>Manual of Office Layout</b> .....	\$0.50
<b>Manual of Forms, Design and Control</b> .....	\$0.75
<b>Manual of Filing Services</b> .....	\$0.50
<b>Manual of Transcribing and Typing Services</b> .....	\$0.50



Des préposées aux perforatrices à clavier de la Division des services de dépouillement du Bureau fédéral de la statistique reportent sur des cartes perforées des données tirées de documents reçus. Ces cartes sont ensuite utilisées par d'autres machines ou appareils électroniques pour fournir des renseignements d'ordre statistique au gouvernement, à l'industrie et au public en général.

# LE MINISTÈRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration essaie, par l'entremise de la Direction de l'immigration, de favoriser l'essor du Canada par une immigration sélective. La Division de l'établissement, organisme qui fait partie de la Direction de l'immigration, fournit les conseils nécessaires pour permettre de régler l'affluence des immigrants selon les tendances économiques et les besoins du pays en fait de main-d'oeuvre, et renseigne les aspirants-immigrants qui entendent pratiquer des professions ou des métiers, se lancer dans des entreprises commerciales pour leur propre compte, ou acheter des fermes, quant aux conditions requises et aux occasions qui s'offrent à eux. Elle met, en outre, son service de consultation à la disposition des immigrants qui arrivent au Canada, afin de les aider à s'établir convenablement.

La Direction a son bureau principal à Ottawa. Cinq bureaux régionaux et 83 bureaux locaux remplissent les principales fonctions, soit la réception, le placement et l'établissement. Un personnel spécialisé comprenant cinq surveillants régionaux du placement et de l'établissement, six surveillants régionaux de l'établissement et 17 surveillants régionaux adjoints du placement et de l'établissement, est rattaché à ces bureaux.

## DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Les demandes de renseignements doivent être adressées au:

Directeur de l'immigration  
Édifice de la Citoyenneté  
Rue Slater  
Ottawa (Ontario)  
Pour le chef de Division de l'établissement

ou aux soins du Surveillant de l'établissement, Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration à l'un des bureaux suivants:

Jetée 21 Halifax (N.-É.) 633 rue Queen Boîte postale 55 Fredericton (N.-B.) 305 ouest boulevard Dorchester Montréal 1 (P.Q.) 150 ouest rue Main Hamilton (Ontario) 457 rue Richmond London (Ontario) 83 rue Maple Winnipeg (Manitoba)	Édifice de l'immigration Gare maritime Champlain Anse-au-Foulon, Québec (P.Q.) 175 Bedford Road Toronto (Ontario) 71 rue Bank Ottawa (Ontario) Pièce 307, Central Chambers Saskatoon (Sask.) 10007 - avenue 105A Edmonton (Alberta) Immigration Building Foot of Burrard Street Vancouver 1 (C.-B.)
---	--

## Services d'information

### OCCASIONS D'ÉTABLISSEMENT DANS LE COMMERCE

La direction de l'immigration dispose d'études monographiques, à jour, sur les différentes régions géographiques du Canada. Ces opuscules contiennent des renseignements sur la topographie des diverses régions, ainsi que sur le climat, les ressources naturelles, les services d'énergie électrique et de transport, la densité de la population, la composition de la main-d'oeuvre et les distances des marchés. Ils fournissent en outre un sommaire général des entreprises que l'on pourrait établir dans les diverses régions.

On utilise ces renseignements pour conseiller les immigrants et les aider à mettre sur pied des entreprises productives. En faisant porter ces études sur le pays tout entier, on tente d'obtenir un juste équilibre entre, d'une part, l'établissement de petites entreprises et d'exploitations agricoles et, d'autre part, les possibilités offertes dans le domaine des entreprises de production.

La Division de l'établissement de la Direction de l'immigration complète par ses conseils les renseignements contenus dans les études monographiques et fournit des données plus précises sur les régions particulières et les occasions qu'elles offrent.

La publication **Small Business Settlement Counselling Guide** contient des renseignements complets, à l'intention des petits commerçants et des industriels, sur les localités qui offrent de bonnes possibilités d'établissement.

On trouve, par ailleurs, dans **Small Business Opportunities** des renseignements spécifiques sur certaines occasions particulières des entreprises: emplacement, nature de l'entreprise, population, description de la propriété, frais de production et autres, bénéfiques, besoins de capitaux, et endroits où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements.

Pour tous renseignements précis au sujet d'une région particulière et des occasions d'affaires que l'on peut y trouver, on doit s'adresser au bureau de l'établissement le plus proche.

### QUESTION FINANCIÈRE

Le personnel sur place renseigne les immigrants sur les différentes façons de se procurer les capitaux dont ils ont besoin pour s'établir dans une petite entreprise commerciale ou agrandir une entreprise déjà existante. Il leur indique les institutions de prêts auxquelles ils peuvent s'adresser ou les aide à obtenir les fonds nécessaires de sources privées.

La Division de l'établissement, de concert avec les organismes fédéraux et provinciaux, les commissions industrielles et d'autres organismes, maintient des relations avec le secteur financier de la collectivité en vue de faciliter l'établissement des immigrants dans de petites entreprises commerciales et industrielles.

### MAIN-D'OEUVRE ET RESSOURCES NATURELLES

Les surveillants de l'établissement étudient continuellement la disponibilité de la main-d'oeuvre, des sous-produits à traiter et des ressources naturelles.

Avec le concours des organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, ils s'efforcent de diriger les entreprises de production vers des endroits qui seront avantageux à la fois pour elles-mêmes et pour la collectivité en général. Les régions qui disposent d'un excédent de main-d'oeuvre font l'objet d'une considération et d'une étude particulières.

## **PRODUCTION ET VENTES**

La Division de l'établissement étudie les renseignements spéciaux que publient les organismes gouvernementaux et les entreprises privées. Le personnel sur place est mis au courant des faits nouveaux et, à son tour, il fournit aux immigrants nouvellement installés toutes les données dont il dispose relativement à la production et aux méthodes de vente.

## **Service de placement**

La Direction fournit un service de placement aux immigrants. Elle maintient ainsi des relations avec le monde des affaires afin de pouvoir connaître ses besoins et de présenter aux employeurs possibles des immigrants choisis en fonction du travail à accomplir. Cela s'applique tant aux personnes qui se destinent à des postes administratifs qu'aux hommes de profession ou de métiers, et à la main-d'oeuvre spécialisée.

## **Consultation**

La Division de l'établissement met un service de consultation à la disposition des immigrants et elle porte à l'attention des immigrants intéressés aux affaires tous les faits nouveaux qui surviennent dans les domaines de l'industrie et de la petite entreprise commerciale.

## **LISTE CHOISIE DE PUBLICATIONS DU MINISTÈRE**

Les publications ci-après sont distribuées gratuitement par tous les bureaux de renseignements susmentionnés du Ministère:

**Professional, Technical and Trade Requirements** (exposé des exigences provinciales relatives à chaque genre d'occupation)

**Pour obtenir la citoyenneté canadienne**

**La Scène canadienne**

**Conditions de travail et de vie au Canada** (conjointement avec le ministère du Travail)

**Canadian Immigration Requirements for Citizens and Residents of the United States**

**Taxation in Canada** (réimpression d'une documentation préparée par le ministère des Finances)

**Canada – Feuilles documentaires** (réimpression d'une documentation préparée par le ministère des Affaires extérieures).



# MINISTÈRE DU NORD CANADIEN ET DES RESSOURCES NATIONALES

En vertu d'une loi du Parlement, le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales est chargé de vastes responsabilités embrassant des sujets aussi variés que les ressources hydrauliques, l'expansion industrielle et touristique du Nord, les parcs nationaux et le Musée national. Une de ses principales responsabilités est de stimuler l'expansion économique des Territoires du Nord-Ouest, et c'est la Direction des régions septentrionales de son ministère qui s'occupe des travaux d'ordre administratif dans ce domaine. La Division de l'expansion industrielle de cette direction se charge de mettre à exécution les mesures propres à favoriser l'expansion industrielle.

## DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Les maisons d'affaires peuvent obtenir des précisions au sujet des renseignements et des services disponibles en s'adressant au:

Directeur  
Direction des régions septentrionales  
Ministère du Nord canadien et des  
Ressources nationales  
Ottawa (Ont.)

Les établissements d'affaires au sein des parcs nationaux sont réglementés par une Ordonnance et les demandes de renseignements au sujet des possibilités commerciales doivent être adressées au surintendant du parc en question.

## EXPANSION INDUSTRIELLE

Les Territoires du Nord-Ouest offrent de bonnes occasions pour de petits établissements commerciaux, particulièrement dans le domaine des services. Il y a aussi des occasions de placements financiers dans les industries exploitantes des ressources. On peut obtenir sur demande des détails à ce sujet.

La Direction des régions septentrionales fournit volontiers aux maisons d'affaires ou aux industries existantes ou aux personnes qui songent à en établir, des renseignements en ce qui concerne la disponibilité de personnel approprié dans les limites des Territoires. Elle sert aussi de service central où maisons d'affaires et industries peuvent s'adresser au sujet de la possibilité d'obtenir une aide financière spéciale du gouvernement ou au sujet des lois et règlements auxquels elles devront se conformer. Par exemple, la Division de l'expansion industrielle se charge de faire les études des marchés et la publicité au sujet des produits fabriqués dans les Territoires. Cette Division aide aussi aux fabricants établis dans les Territoires du Nord-Ouest à trouver des sources de renseignements sur les méthodes de transformation.

La Direction des régions septentrionales peut fournir des précisions quant aux inventaires forestiers, aux redevances de coupe, à la possibilité d'obtenir

des concessions forestières, à l'étendue et aux conditions du réseau routier, aux caractéristiques géologiques et aux possibilités offertes à ceux qui s'intéressent aux recherches de ressources telles que le quartz, le pétrole ou le gaz naturel.

## AIDE FINANCIÈRE

Les encouragements à la mise en valeur des ressources comprennent des loyers très avantageux et de l'aide en vertu d'un certain nombre de programmes, ainsi que la construction de routes, de champs d'aviation, de quais et de ports aux divers stades de l'exploration et de la production.

Les groupes d'Esquimaux désireux d'organiser des coopératives de production peuvent aussi obtenir de l'aide financière.



Les comités formés de patrons et d'employés reçoivent l'encouragement du ministère fédéral du Travail et sont souvent une source d'économie pour l'industrie. Une fabrique de portes et de châssis de Winnipeg a épargné des milliers de dollars en suivant les conseils des membres de son comité; ceux-ci ont proposé des modifications aux plans que la haute direction avait préparés en vue de nouveaux aménagements.

# MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL

Le ministère du Revenu national comprend la Division des douanes et de l'accise et la Division de l'impôt. La Division des douanes et de l'accise applique la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise. Suivant les dispositions des deux premières lois, la Division se charge de contrôler et de diriger la perception des droits de douane; en vertu de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi sur l'accise, elle perçoit la taxe de vente fédérale, les taxes d'accise et les droits d'accise. La Division de l'impôt applique la Loi de l'impôt sur le revenu et la Loi de l'impôt sur les biens transmis par décès. En général, ses fonctions consistent à établir des cotes et à percevoir les impôts prévus par ces lois.

## DOUANES

Toutes les personnes et les maisons de commerce sont tenues de déclarer à la douane les marchandises importées au Canada et d'acquitter les droits imposés suivant les listes qui figurent dans le Tarif des douanes. Les listes du Tarif des douanes comportent plus de 2,000 numéros tarifaires. Dans la plupart des cas, les articles sont spécifiquement dénommés mais dans d'autres ils sont désignés par l'usage auquel ils sont destinés et, enfin, dans quelques-uns, les droits varient selon que les marchandises sont ou non d'une classe ou d'une espèce fabriquée au Canada. Les importateurs éventuels estiment qu'il est utile de se familiariser avec les exigences de la douane, particulièrement en ce qui regarde la valeur, le classement tarifaire et les drawbacks.

### Tarifs

Les droits imposés s'appliquent:

- selon le **tarif de préférence britannique**, aux marchandises produites ou fabriquées dans les pays désignés du Commonwealth britannique et importées au Canada sans transbordement d'un pays jouissant des avantages de ce régime tarifaire.
- selon le **tarif de la nation la plus favorisée**, aux importations directes de marchandises produites ou fabriquées dans tout pays étranger bénéficiant du tarif de la nation la plus favorisée.
- selon le **tarif général**, aux marchandises ne pouvant être admises en vertu des deux tarifs indiqués plus haut.

Des taux spéciaux sont aussi prévus dans des accords commerciaux conclus avec certains pays. Les États-Unis, normalement la plus grande source d'importation de marchandises pour le Canada, sont admis au régime du tarif de la nation la plus favorisée. En général, les taux de droits applicables aux matières premières et aux produits de base sont inférieurs à ceux qui frappent les articles fabriqués avec ces matières ou produits.

## **Valeur imposable**

Pour la fixation de la valeur imposable, divers facteurs entrent en ligne de compte, par exemple, la catégorie commerciale de l'importateur par rapport au vendeur et l'état de la chose importée qui peut être neuve ou usagée.

## **Drawbacks**

Règle générale, toutes les marchandises importées au Canada pour y recevoir une main-d'oeuvre complémentaire et être exportées ou qui sont destinées à l'approvisionnement de navires ont droit à un drawback de 99 p. 100 des droits et des taxes payés. La liste "B" du Tarif des douanes énumère certaines marchandises qui bénéficient d'un régime spécial, en ce sens qu'elles donnent lieu à l'octroi d'un drawback variant de 50 à 99 p. 100 lorsqu'elles sont employées à la fabrication au Canada de marchandises destinées à certaines fins spéciales.

## **Demandes de renseignements**

Les demandes de renseignements portant sur des questions douanières doivent être adressées au:

Sous-ministre du Revenu national  
Douanes et Accise  
Ottawa (Ont.)

Sauf en matière de drawbacks, les demandes de renseignements peuvent également être présentées aux receveurs locaux des douanes et de l'accise. Le Service d'enquête des drawbacks douaniers tient un bureau à Amherst, Montréal, Québec, Oshawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Winnipeg, Calgary et Vancouver, où l'on peut se renseigner au sujet des drawbacks.

## **TAXE D'ACCISE**

Toutes les personnes qui exploitent un commerce au Canada sont tenues de payer les impôts auxquels elles peuvent être assujetties aux termes de la Loi sur la taxe d'accise. Il importe de s'assurer de façon précise de la nature de ces impositions. La taxe de vente, au taux de 11 p. 100, s'applique à la plupart des produits fabriqués. Les taxes d'accise, au taux de 10 p. 100 ou de 15 p. 100, frappent certains articles particuliers. En principe, ces deux taxes doivent être acquittées par les fabricants au moment de la vente, mais, dans certaines circonstances, elles retombent inopinément et rétroactivement sur l'acheteur. Les textes fondamentaux qui régissent ces questions fiscales se trouvent dans la Loi sur la taxe d'accise et ses règlements d'exécution.

Aucun commerce n'est légalement exempt des taxes établies par la Loi sur la taxe d'accise simplement à cause de son chiffre d'affaires. Par contre, les circonstances peuvent autoriser des exemptions. Il est à recommander que toutes les entreprises, nouvelles ou anciennes, grandes ou petites, dont la situation n'a pas été clairement définie par le ministère du Revenu national aux fins de l'application de la Loi sur la taxe d'accise, s'adressent au Ministère à ce propos, directement ou par l'entremise d'un des nombreux bureaux régionaux.

## **Droits d'accise**

La Direction des droits d'accise du Ministère applique la Loi sur l'accise qui impose un droit sur les produits du tabac indigènes, la bière et les spiritueux. Ces produits doivent être fabriqués sous le contrôle de l'administration par des personnes ou des maisons dotées d'une licence octroyée par le Ministère.

De plus, cette direction contrôle les formules, la fabrication et la vente d'alcool dénaturé et d'alcool spécialement dénaturé et s'occupe de l'enregistrement des licences visant les alambics d'essai. Elle a également pour fonctions de munir de licence et de surveiller plusieurs centaines de fabriques autorisées, en vertu d'un cautionnement, à employer des marchandises soumises à l'accise dans la fabrication de produits pharmaceutiques, de parfums, de vinaigre et d'autres articles de commerce.

## **Demandes de renseignements**

Les demandes de renseignements se rapportant aux taxes d'accise peuvent être adressées au:

Sous-ministre du Revenu national  
Douanes et Accise  
Ottawa (Ont.)

Elles peuvent également être envoyées au directeur régional de la perception des taxes d'accise à Halifax, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, London, Winnipeg, Regina, Calgary ou Vancouver; ou au directeur régional de la vérification de l'accise à Montréal, Toronto, Calgary ou Vancouver; ou aux bureaux de la vérification de l'accise à Saint-Jean (Terre-Neuve), Halifax, Amherst, Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Montréal, Ottawa, Belleville, Toronto, Kitchener, Hamilton, St. Catharines, London, Windsor, North-Bay, Port-Arthur, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver ou Victoria; ou à tout receveur des douanes et de l'accise.

Les demandes de renseignements concernant les droits d'accise peuvent être faites au receveur des douanes et de l'accise le plus proche.

## **IMPÔT**

La Division de l'impôt applique la Loi de l'impôt sur le revenu et la Loi de l'impôt sur les biens transmis par décès, adoptées par le Parlement du Canada. Cette division tient un bureau central à Ottawa et vingt-neuf bureaux régionaux à travers le Canada. Le bureau central a pour rôle de formuler les modes de cotisation et de perception suivis par les bureaux régionaux et de s'assurer qu'on les respecte de façon uniforme.

En général, les bureaux régionaux fournissent des renseignements au public quant à la production de déclarations, à la déduction de l'impôt des employés et aux autres exigences de la Loi de l'impôt sur le revenu et de la Loi de l'impôt sur les biens transmis par décès. Ils reçoivent et vérifient également les déclarations produites par le public, perçoivent les impôts exigibles et font le nécessaire pour rembourser les impôts payés en trop.

## **Demandes de renseignements**

Les demandes de renseignements peuvent être présentées au bureau régional de l'impôt le plus rapproché. L'adresse de ces bureaux figure dans tous les annuaires de téléphone du Canada sous la rubrique Impôt sur le revenu ou Gouvernement du Canada.

## **PUBLICATIONS**

Voici une liste des publications qui relèvent de la Division des douanes et de l'accise, ministère du Revenu national, et qui sont en vente chez l'Imprimeur de la Reine à Ottawa. Les chèques ou les mandats-poste doivent être faits à l'ordre du Receveur général du Canada.

- Tarif des douanes** – volume à feuilles mobiles – contient le Tarif des douanes et comprend les listes de numéros tarifaires, l'index des marchandises, l'index des règlements et des instructions ..... \$10.00 l'exemplaire
- Service de revision du Tarif des douanes** – publication périodique de pages modifiées pour insertion dans le volume du Tarif des douanes en vue de sa mise à jour ..... \$15.00 par année
- Service de renseignements sur le Tarif des douanes – mémorandums D-47 à D-51** (les mémorandums D-47 contiennent les changements tarifaires; les mémorandums D-48 renferment les accords commerciaux; les mémorandums D-49 reproduisent les règlements prescrits par le Ministre au sujet de certains numéros tarifaires; les mémorandums D-50 se rapportent aux décisions de la Commission du tarif et aux décisions du Ministère; les mémorandums D-51 ont trait aux décisions relatives à la fabrication canadienne des articles) ..... \$ 5.00 par année
- Services des mémorandums D – Règlements douaniers** – Ce service est entièrement distinct de celui des mémorandums D-47 à 51 désignés plus haut; il fournit un index de la loi et des règlements en matière de douane et s'occupe de diffuser les modifications ..... \$10.00 par année
- Loi sur l'accise** ..... \$ .75 l'exemplaire
- Loi sur la taxe d'accise** ..... \$ .50 l'exemplaire
- Service des circulaires de l'accise** – Règlements visant les taxes d'accise et les droits d'accise, index de la Loi, des règlements et des instructions concernant la taxe d'accise et modifications ..... \$ 5.00 par année
- Service de bulletins sur les fruits et les légumes** ..... \$ 2.50 par année
- Service de bulletins sur les devises** ..... \$ 5.00 par année

# **SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT**

La fonction principale de la Société centrale d'hypothèques et de logement, établie comme société de la Couronne en 1946, est d'appliquer la Loi nationale de 1954 sur l'habitation et les lois antérieures sur l'habitation. En vertu des dispositions de la Loi nationale de 1954 sur l'habitation, la Société est autorisée à assurer des prêts consentis par les prêteurs agréés, pour la construction de résidences; elle fait aussi des prêts directs pour son propre compte à des emprunteurs qui ne peuvent obtenir un prêt assuré d'un prêteur agréé. Elle assure également des prêts pour l'amélioration de maisons consentis par les banques, et elle fait des prêts directs particuliers pour la construction de logements à loyer modique, de résidences pour les étudiants des universités et pour la réalisation de projets municipaux d'épuration des eaux-vannes.

De plus, la Société achète et vend des prêts hypothécaires assurés; elle possède et administre des projets de logements à loyer, et construit des logements pour le compte d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral. Une phase importante de son travail est sa participation avec les gouvernements provinciaux à la construction de logements publics et à l'aménagement de terrains à des fins de construction résidentielle. La Société centrale d'hypothèques et de logement contribue au coût de projets préparés par les municipalités pour l'élimination des zones de taudis; elle accorde des subventions pour que des études et des recherches soient entreprises sur le logement et l'urbanisme; elle offre aux universités des bourses d'études et autres genres de récompenses pour des travaux portant sur l'architecture résidentielle et l'aménagement des collectivités; enfin, elle patronne ou entreprend elle-même des recherches sur d'autres aspects de l'habitation et des conditions de vie au Canada.

## **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS**

Toutes demandes de renseignements doivent être adressées à:  
La Société centrale d'hypothèques et de logement  
Bureau-chef  
Ottawa (Ont.)

La Société compte un bureau régional à Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver. Des bureaux locaux sont établis dans les villes où l'application de la Loi nationale sur l'habitation exige un centre d'administration.

## **Services et information**

La Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL) entretient des rapports constants avec les consommateurs du logement, les constructeurs, les entrepreneurs en aménagement, les urbanistes, les architectes-paysagistes, les bailleurs de fonds intéressés aux logements à loyer, les groupes de personnes qui patronnent la construction de logements à loyer modique, les

institutions prêteuses, les gouvernements provinciaux et municipaux, et avec les avocats, notaires, architectes et ingénieurs. La SCHL travaille également de concert avec les fabricants, manufacturiers, fournisseurs et vendeurs intéressés à la production et à la mise sur le marché d'une grande variété de matériaux, produits, outillage et accessoires requis pour la construction domiciliaire.

### **Acceptation SCHL et normes exigées**

Depuis le début de son activité, la SCHL a encouragé et aidé l'établissement de devis uniformes en ce qui a trait aux matériaux et aux modes de construction. Autant que possible, les normes canadiennes publiées par l'Association canadienne des normes et le Bureau des normes du gouvernement canadien sont observées. Les exigences minimums relatives aux plans, aux normes de la construction et aux matériaux à employer à l'égard de maisons bénéficiant de l'aide fournie en vertu de la Loi nationale sur l'habitation, sont exposées dans la brochure intitulée "Normes de maison - Canada - 1962" publiée par le Comité associé sur le Code national du bâtiment, Conseil national de recherches, et dans la brochure intitulée "Normes de construction pour les maisons d'appartements" publiée par la SCHL. Bien que la SCHL exige habituellement la conformité aux devis établis, elle est toutefois disposée à examiner la possibilité de substituer tout matériau ou mode de construction, s'il peut être démontré que le matériau proposé en remplacement est au moins équivalent à ce qui est normalement ou habituellement employé. Les systèmes de construction préfabriquée ou autres systèmes non classiques sont évalués d'après les renseignements fournis par leurs proposants. En l'absence de normes établies d'après le rendement, l'expérience acquise dans l'emploi des méthodes traditionnelles de construction sert de guide pour déterminer le rendement prévu pour les modes de construction proposés.

Dans ce domaine, la SCHL fournit à l'industrie une aide de toute première importance, par l'acceptation officielle des matériaux, des systèmes et de l'outillage de construction en ce qui concerne les logements financés aux termes de la LNH. Les matériaux, systèmes et outillage acceptés par la SCHL sont énumérés dans un catalogue intitulé "Matériaux, systèmes et outillage acceptables en construction" dont des exemplaires sont mis à la disposition du public pour consultation à tous les bureaux de la Société.

Les demandes d'acceptation sont faites par les proposants, fabricants ou fournisseurs, au Surintendant du Département des matériaux de construction, au bureau-chef de la Société à Ottawa. On exige de ces proposants qu'ils fournissent, à l'appui de leurs demandes, la preuve nécessaire pour déterminer que le produit proposé convient et, s'il existe un devis pertinent, la preuve de la conformité de l'objet proposé à ce devis, sous forme de rapport d'essais de ces produits par un laboratoire ou un organisme reconnu comme compétents pour faire ces essais. S'il n'existe aucun devis, la SCHL exige une description complète de l'objet proposé, y compris le rapport de son rendement, constaté à pied d'oeuvre. La SCHL n'a pas de laboratoires, mais elle consulte la Division des recherches en construction du Conseil national de recherches, les Laboratoires des Produits forestiers du ministère des Forêts,



le ministère des Travaux publics ou la Division des mines, du ministère des Mines et des Relevés techniques, suivant les besoins.

Lorsque des matériaux, des systèmes et un outillage de construction sont acceptés par la SCHL, une lettre d'acceptation est adressée au proposant et l'objet en question est inscrit au catalogue de la Société. L'acceptation par la SCHL ne signifie pas que celle-ci endosse ou recommande l'emploi de l'objet accepté; elle ne laisse pas entendre non plus que l'objet accepté est le seul qui convienne aux fins proposées.

Des centaines de nouveaux produits sont acceptés chaque année par la SCHL. Du fait qu'ils sont inscrits dans le catalogue de la SCHL, intitulé "Matériaux, systèmes et outillage acceptables en construction", ces nouveaux produits et matériaux peuvent être employés sans difficulté dans la construction de maisons financées aux termes de la LNH. Les inspecteurs de la SCHL dans tout le pays n'ont qu'à assurer que le matériau ou le produit en question est installé ou utilisé conformément aux instructions du fabricant, qui, sauf indication contraire, constituent une partie essentielle de l'acceptation donnée par la SCHL. Dans bien des cas, des produits ou matériaux, qui ne répondaient pas aux normes exigées la première fois qu'ils ont été présentés, ont été modifiés par le proposant, grâce à l'aide technique fournie par la SCHL, et ainsi ils ont été placés à la disposition de l'industrie de la construction de maisons.

## **Financement**

En vertu des dispositions de la Loi nationale sur l'habitation, une aide financière pour la construction de nouvelles maisons est offerte aux particuliers, aux coopératives, aux constructeurs qui entreprennent de construire des maisons pour les vendre et aux personnes qui désirent placer des fonds dans des logements à louer. En général, ces prêts sont consentis par des institutions prêteuses agréées — sociétés d'assurance-vie, sociétés de fiducie et de prêts et banques à charte — et assurés par la SCHL. Le droit d'assurance, qui varie de 1-3/4 à 2 1/2 p. 100 du montant du prêt, suivant que celui-ci est effectué au parachèvement de la construction ou en plusieurs versements au cours des travaux, est à la charge de l'emprunteur.

Le montant du prêt est calculé d'après la valeur d'emprunt déterminée par la SCHL pour le terrain et le bâtiment; il peut s'élever jusqu'à 95 p. 100 de la valeur d'emprunt, dans le cas des logements construits pour les propriétaires-occupants et jusqu'à 80 p. 100 de la valeur d'emprunt dans le cas de logements à louer, jusqu'à concurrence des montants maximums établis dans les règlements. Dans le cas d'un logement pour un propriétaire-occupant, le maximum est de \$14,900, plus le droit d'assurance, plus un montant maximum de \$500 si le plan de la maison comprend un abri contre les retombées radioactives. Dans le cas de maisons d'appartements, le maximum est de \$8,750 par logement, plus le droit d'assurance, lorsque le bâtiment est construit à l'épreuve du feu et que les logements sont pourvus du chauffage, de l'eau chaude et de l'eau froide, d'une cuisinière, d'un réfrigérateur et des services de concierge.

Les demandes de prêts assurés sous le régime de la Loi nationale sur l'habitation doivent être présentées aux bureaux locaux ou aux représentants des prêteurs agréés. Une liste de ces prêteurs peut être obtenue de la SCHL. Un requérant doit pouvoir prouver, à la satisfaction du prêteur, qu'il est en mesure de mener à bonne fin son projet de construction et de trouver un montant qui, ajouté à celui de l'emprunt hypothécaire, permettra de mener à bien l'entreprise.

### **Prêts directs par la SCHL**

S'il est impossible à un futur propriétaire-occupant d'obtenir un prêt d'un prêteur agréé à cause d'une pénurie de fonds hypothécaires, la SCHL peut lui consentir un prêt direct. Les constructeurs qui demandent une aide financière à la SCHL doivent prouver que les maisons projetées sont vendues d'avance.

La SCHL ne consent pas de prêt direct pour la construction de logements à loyer à des fins de spéculation; toutefois, des prêts hypothécaires à longue échéance peuvent être obtenus par des sociétés à dividendes limités qui sont constituées en vue de procurer des logements à loyer modique aux familles et aux personnes âgées à faible revenu. Le montant de ces prêts peut s'élever jusqu'à 90 p. 100 de la valeur d'emprunt.

### **Renseignements sur le marché**

Par l'intermédiaire de sa Division des recherches économiques et de la statistique, au bureau-chef, la SCHL recueille et interprète des données qui se sont révélées utiles à l'industrie pour la mise sur le marché des produits de cette industrie. Une grande partie des données statistiques figurent dans le rapport intitulé "Statistique du logement au Canada" qui est publié annuellement et mis gracieusement à la disposition du public. Des données statistiques courantes sur le logement et les hypothèques paraissent dans un supplément mensuel qui est adressé par la poste à tous les abonnés à "Statistique du logement au Canada".

### **Renseignements généraux**

Par l'intermédiaire de ses bureaux locaux, la Division de l'architecture et des plans offre une aide aux constructeurs et aux entrepreneurs en aménagement, en examinant leurs plans de lotissement et en les informant des modifications qu'il y aurait lieu d'y apporter afin d'assurer la plus grande acceptation possible des terrains particuliers aux fins de construction en vertu de la LNH. Ces examens, faits avant l'enregistrement des plans d'un lotissement, ont, dans bien des cas, permis à l'entrepreneur d'épargner de l'argent tout en améliorant le plan d'ensemble. Les architectes des bureaux locaux de la SCHL sont à la disposition du public aux fins de consultation sur des problèmes relatifs aux plans et à l'urbanisme. La SCHL offre aussi des films, des séries de diapositives, des étalages et des conférenciers sur des sujets techniques et généraux relatifs au domaine de l'habitation sous toutes ses formes au Canada.

## Liste de publications choisie

Voici une liste de publications qui sont offertes par la SCHL à Ottawa. A moins d'indication contraire, ces publications sont gratuites et peuvent être obtenues en français ou en anglais. Lorsqu'elles ne le sont pas, le chèque ou mandat doit être établi à l'ordre de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

## Financement

**LNH Prêts pour la construction de maisons** – Explication des dispositions de la Loi nationale sur l'habitation visant les prêts pour les propriétaires-occupants, et de la façon dont il faut procéder pour obtenir un prêt LNH.

**LNH Prêts de la SCHL aux propriétaires-occupants**

**LNH Prêts aux sociétés à dividendes limités**

**LNH Prêts pour la transformation de maisons**

**LNH Prêts assurés pour logements à loyer**

**LNH Prêts pour logements coopératifs**

## Modèles de maisons

**Modèles de petites maisons** – Catalogue de modèles de maisons dont les épures peuvent être achetées à tout bureau local de la Société centrale d'hypothèques et de logement, à raison de \$10 le jeu de quatre exemplaires. Ces modèles sont disponibles grâce à la collaboration des architectes canadiens et de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

**Choix d'un modèle de maison**

**Principes pour le groupement de petites maisons**

**La Loi nationale sur l'habitation – Une maison minimum** – Dépliant qui sert à décrire les exigences minimums visant le plan, la construction et les matériaux, en ce qui a trait aux maisons financées en vertu de la Loi nationale sur l'habitation, y compris un exemple d'une maison conçue pour les régions éloignées où les services municipaux ne sont pas disponibles.

## Construction

**Normes de maison** – Brochure contenant les normes minimums de construction préparée par la Division des recherches en construction, Conseil national de recherches prescrites par la Société centrale d'hypothèques et de logement pour les maisons construites en vertu de la Loi nationale sur l'habitation.

**Normes de construction pour les maisons d'appartements** – Brochure contenant les exigences minimums relatives au plan, à la construction et aux matériaux, en ce qui concerne les maisons d'appartements pour lesquelles des prêts sont consentis aux termes de la Loi nationale sur l'habitation.

**Glossaire des termes de construction**

**Quelques précisions au sujet de l'inspection de votre maison**

## **Règles de l'art en construction**

**Matériaux, systèmes et outillage acceptables en construction** – Manuel à feuilles volantes où sont décrits les matériaux, les systèmes et l'outillage acceptés par la SCHL, et qui peuvent être employés dans la construction de bâtiments financés en vertu de la Loi nationale sur l'habitation. Le manuel lui-même est offert gratuitement; toutefois, on demande à chaque abonné de payer \$5 par an pour le service de suppléments.

**"Catalogue of House-Building Construction Systems"** – Catalogue à feuilles volantes indiquant des méthodes employées dans diverses parties du monde pour la construction de maisons unifamiliales. Cet ouvrage comprend suffisamment de données pour illustrer les systèmes adoptés: il indique le pays d'origine et fournit des renvois aux sources pour permettre une étude plus détaillée. Prix \$7.50. En anglais seulement.

## **Rapports**

**Statistique du logement au Canada**

**Statistique du logement au Canada** – Supplément mensuel

**Rapport annuel**

**Types de terrains régalez** – unitaires et en groupes

**Bulletin des constructeurs** – Publié à titre de service aux constructeurs pour leur fournir des détails sur les modifications apportées à la Loi nationale sur l'habitation, les changements dans les règlements et dans la ligne de conduite à suivre ainsi que d'autres renseignements intéressants pour l'industrie de la construction.

**Habitat** – Revue bimestrielle publiée par la Société centrale d'hypothèques et de logement.

**Manuel sur les logements coopératifs** – Manuel contenant des données sur l'organisation d'une coopérative, les procédés de construction et de comptabilité, à l'intention des groupes qui projettent de construire suivant le mode coopératif.

**Abri dans le sous-sol contre les retombées radioactives** – Formule de survie No 2 – Brochure illustrée destinée à servir de guide pour la construction dans les nouvelles maisons d'abris contre les retombées radioactives. (Abri dans le sous-sol contre les retombées radioactives – La formule de survie No 1 est publiée par l'Organisation des mesures d'urgence, à Ottawa, et contient un plan ainsi que d'autres renseignements de base sur la construction d'abris contre les retombées radioactives, dans les maisons déjà construites.)

**Le monde du logement** – Dépliant où se trouvent énumérés les films, les bandes et les séries de diapositives ainsi que les étalages sur le logement qui peuvent être obtenus gratuitement à la SCHL.

# MINISTÈRE DES MINES ET DES RELEVÉS TECHNIQUES

L'une des fonctions principales du ministère des Mines et des Relevés techniques est de fournir une aide technologique à la mise en valeur des ressources minérales de notre pays au moyen d'études et de recherches dans les domaines de la géologie, de la préparation des minéraux et de la métallurgie.

Le Ministère établit la base des levés par tout le pays, fournissant les repères fondamentaux nécessaires à tous les travaux de cartographie terrestre et marine ainsi qu'aux principales entreprises de génie. Il prépare les cartes de base utilisées aux fins de la mise en valeur des ressources naturelles du Canada, procède au levé de toutes les eaux côtières et intérieures du pays, publie les instructions officielles de navigation de même que les cartes nécessaires à la navigation maritime et aérienne au pays, exécute des recherches et des études dans les domaines de l'astronomie, de la géophysique, de la géographie, de l'océanographie et de l'économie minière; il voit également à l'application de la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or ainsi qu'à celle de la Loi sur les explosifs.

Le Ministère comprend six organismes principaux: Levés et cartographie, Commission géologique du Canada, Direction des mines, Observatoires fédéraux, Direction de la géographie et Direction des sciences marines.

Le Ministère peut aider l'industrie en ce qui a trait aux occasions nouvelles ou à l'amélioration des conditions dans les domaines de l'extraction ou du traitement des minéraux, à la vente, à la recherche et à la mise au point et à la technologie de la production. Il est également en mesure de fournir des services et des renseignements de nature générale pouvant aider des petites entreprises à améliorer leur situation.

## DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

D'une façon générale, les demandes de renseignements au sujet de l'activité des six organismes du Ministère devraient être adressées au:

Chef  
Division de la rédaction et de l'information  
Ministère des Mines et des Relevés techniques  
Ottawa (Ont.)

La Division répondra directement, ou, au besoin, elle transmettra la demande au service compétent. Toutefois, quand on connaît suffisamment le Ministère, il vaut mieux s'adresser directement au chef de la Direction en cause.

La Direction des mines a un bureau régional dans l'Édifice fédéral, à Edmonton (Alberta).

## DIRECTION DES MINES

C'est par l'entremise de la Direction des mines que le Ministère rend la plupart de ses services à l'industrie. Cette direction est disposée à fournir de

l'aide sur tous les sujets qui sont de son ressort. Dans le domaine technique les services rendus par la Direction aux industries canadiennes des mines et de la métallurgie ont surtout pour objet d'aider les petites entreprises qui n'ont pas les moyens d'assurer pour leur propre compte le matériel et le personnel de recherche dont elles ont besoin. C'est à l'intention de ces entreprises que la Direction fait la plupart de ses travaux d'étude et de recherche. De nombreux exemples des résultats obtenus au cours de ces travaux sont mentionnés dans les rapports semestriels des Divisions du traitement des minéraux et de la métallurgie physique, et, jusqu'à un certain point, dans les rapports des Divisions des combustibles et des techniques de l'exploitation minière, de la métallurgie extractive et des sciences minérales.

## **Renseignements et service**

### **SOURCES D'APPROVISIONNEMENT**

Lorsque se présente le besoin d'un minéral à une fin particulière, la Direction tente de recommander un gisement approprié, d'après ses connaissances des diverses sources intérieures d'approvisionnement. Dans le cas de gîtes de certains minéraux tels que le feldspath, le mica ou le calcaire, elle s'efforce de découvrir des débouchés et de trouver les procédés rentables de préparation du minéral.

### **PROCÉDÉS DE TRAITEMENT**

De petites sociétés fournissent la majeure partie de la production canadienne de produits d'argile employés dans les industries du bâtiment et de la construction. La Direction des mines aide ces sociétés à vaincre la concurrence étrangère sur les marchés canadiens en collaborant à l'amélioration des procédés de traitement.

### **EAUX INDUSTRIELLES**

La Direction des mines aide encore l'industrie par ses travaux dans le domaine des eaux industrielles. Dans ce cas, l'assistance prend surtout la forme de conseils sur les sources d'eau de la qualité requise.

### **PROCÉDÉS DE FABRICATION**

Le travail de la Division de la métallurgie physique est utile aux industries, particulièrement aux petites entreprises, qui s'occupent de la production de pièces moulées ou qui désirent obtenir des données au sujet des procédés d'extrusion et des pièces coulées.

### **SERVICES DE LABORATOIRE**

Les laboratoires de la Direction des mines sont munis de tout l'outillage nécessaire pour entreprendre toute une gamme de travaux depuis le coulage et le formage des métaux jusqu'à la détermination précise de la position des atomes dans les alliages. Ils possèdent tout l'équipement voulu pour les recherches appliquées à l'échelon industriel ou semi-industriel, ce qui comprend tout l'outillage de fonderie, de traitement thermique, d'usinage des métaux et de soudure.

L'importance de l'assistance que les autres services de la Direction des mines peuvent apporter à l'industrie dépend de la nature du sujet. Ainsi, la Division des combustibles et des techniques de l'exploitation minière assure des services consultatifs aux organismes industriels en matière d'évaluation et d'utilisation efficace des houilles canadiennes dans les installations de chauffage et d'énergie thermique. D'autre part, les travaux des Divisions de la métallurgie extractive et des sciences minérales présentent souvent un intérêt immédiat pour les exploitants de petites propriétés minières.

## PUBLICATIONS

Les publications ci-après peuvent être obtenues gratuitement de la Division de la rédaction et de l'information, Ministère des Mines et des Relevés techniques, Ottawa.

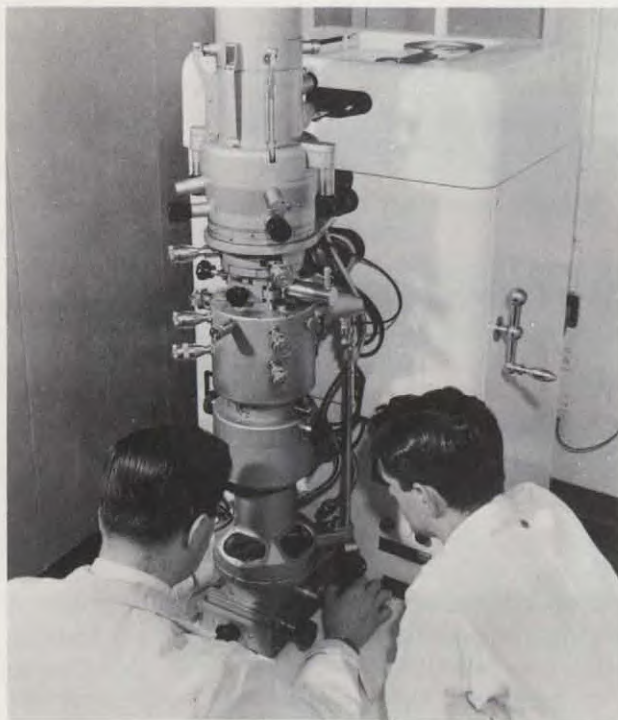
**A Review Of The Department Of Mines And Technical Surveys** — avril 1958.

**La Direction des mines** — 1960.

**La Commission géologique du Canada** — août 1960.

**Functions Of The Mineral Resources Division** — 15 février 1961.

**Le Service hydrographique du Canada** — 1958.



Le ministère des Mines et des Relevés techniques collabore à la mise en valeur des ressources minérales du Canada au moyen de recherches et d'études techniques. Le microscope électronique qui apparaît sur cette photographie peut grossir un fragment de métal jusqu'à un million de fois permettant au chercheur de l'étudier minutieusement.

# MINISTÈRE DES FORÊTS

Le ministère des Forêts s'occupe principalement d'accélérer le perfectionnement de l'administration et de la conservation des ressources forestières du Canada, de rendre plus efficace l'utilisation du bois tout en voyant à diminuer le gaspillage et de placer les industries forestières canadiennes sur un meilleur pied de concurrence. A ces fins, le Ministère est chargé de vastes programmes de recherches relatives aux forêts et à l'utilisation des produits forestiers. En outre, il met en oeuvre, encourage et recommande des mesures propres à inciter le public à collaborer à la conservation et à l'utilisation judicieuse des ressources forestières.

Le ministre des Forêts peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil, conclure des ententes avec le gouvernement de n'importe quelle province en vue de la protection et de l'administration des forêts, ou de l'utilisation des ressources forestières.

## DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Le Ministère fait bon accueil aux demandes de renseignements d'ordre technique et aux personnes qui visitent les laboratoires ainsi que les stations de recherches pratiques du Ministère çà et là au Canada. Les travaux de recherche effectués au sujet des forêts et des produits forestiers ont eu pour résultat l'accumulation d'une grande quantité de données techniques et pratiques qu'on peut obtenir sur demande.

Pour obtenir des renseignements d'ordre technique sur les propriétés et l'utilisation des produits forestiers, il suffit de s'adresser aux endroits suivants:

Direction des recherches sur  
les produits forestiers  
Ministère des Forêts  
Ottawa (Ont.)

Laboratoire de Vancouver  
Direction des recherches  
sur les produits forestiers  
Ministère des Forêts  
6620 N.W. Marine Drive  
Vancouver (C.-B.)

Suit l'adresse des agents régionaux de liaison avec l'industrie de la Direction des recherches sur les produits forestiers, Ministère des Forêts:

### **Région des Maritimes**

M. C. A. Charlton  
Boîte postale 625  
Fredericton (N.-B.)

### **Région de l'Ontario**

M. J. D. Irwin  
4 rue Yonge  
Richmond Hill (Ont.)

### **Région de l'Ouest du Québec**

M. Gilles Lessard  
Direction des recherches sur  
les produits forestiers  
Ministère des Forêts  
Ottawa (Ont.)

### **Région du Manitoba et de la Saskatchewan**

M. W. Thornber  
Boîte postale 6300  
Winnipeg 1 (Man.)

Des renseignements supplémentaires sur les questions forestières peuvent être obtenus de la



Direction de l'administration  
Services des renseignements et des  
conseils techniques  
Ministère des Forêts  
Ottawa (Ont.)

## RECHERCHES SUR LES PRODUITS FORESTIERS

La Direction des recherches sur les produits forestiers s'occupe de rendre plus efficace l'utilisation du bois et de diminuer le gaspillage, elle contribue ainsi au progrès continu des industries forestières du Canada. Les laboratoires de cette Direction, situés à Ottawa et à Vancouver, poursuivent des travaux de recherche sur les propriétés mécaniques, physiques, chimiques et anatomiques des bois du Canada; mettent au point des utilisations nouvelles et plus avantageuses des produits ligneux et des déchets de bois et travaillent à l'amélioration des procédés de fabrication.

Les conclusions de ces recherches sont mises à la disposition des industries sous forme de publications, de cours d'ordre technique, d'aide technique, ainsi que par l'intermédiaire du Service de liaison avec l'industrie de la Direction des recherches sur les produits forestiers.

Cette Direction s'occupe directement des études relatives à la fabrication et à d'autres aspects des domaines ci-après:

Coupe du bois	Feuilles de placage et contre-plaqués
Fabrication du bois de construction	Techniques de fabrication des produits forestiers
Séchage du bois	Récipients et emballages
Conservation du bois	Produits chimiques tirés du bois
Peintures et enduits	Panneaux de fibre et panneaux pressés

Les industries secondaires usagères du bois font l'objet d'un soin particulier dans certains autres domaines tels que:

Bois d'échantillon	Meubles	Châssis et portes
Construction	Utilisation du bois de qualité inférieure	

### Aide technique

La Direction des recherches sur les produits forestiers fait bon accueil aux demandes de conseils et de renseignements à l'égard des difficultés techniques qui se rattachent à l'utilisation du bois.

Cette Direction fournit une foule de données techniques concernant la normalisation dans le domaine national et le domaine international. Elle est représentée au sein des Comités associés et techniques du Code national du bâtiment, et des Comités sectionnels de normalisation de l'Association Canadienne des normes relativement à des sujets tels que la conception technique des structures en bois, la construction de charpentes en bois stratifié, la fabrication du contre-plaqué et des bardeaux, l'usinage du bois de construction,

la fabrication de poteaux et de pilotis, les traitements préservateurs, la fabrication d'emballages protecteurs et de récipients. Les Comités internationaux au sein desquels la Direction est représentée comprennent ceux de l'**American Wood Preservers' Association**, de l'**American Society for Testing Materials** et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Les membres du personnel prennent aussi une part active aux travaux des comités techniques de diverses associations d'industriels et d'institutions de recherche. Par suite des travaux susmentionnés, la Direction est en mesure de fournir des renseignements au sujet de la source, de l'interprétation et de l'application des normes et prescriptions relatives aux produits forestiers.

### **Cours d'ordre technique**

La Direction des recherches sur les produits forestiers donne de temps en temps, dans différents centres du pays, des cours sur le séchage du bois, ainsi que sur les méthodes perfectionnées de sciage. Il a été reconnu que ces cours constituent un moyen efficace de renseigner le personnel clef de ces industries sur les conclusions de recherche qui sont applicables à l'industrie et qui ont contribué au perfectionnement des méthodes industrielles. Les demandes relatives à ces cours doivent être adressées à l'un des bureaux de la Direction des recherches sur les produits forestiers.

### **Liaison avec l'industrie**

Les fonctionnaires itinérants du Service de liaison industrielle de la Direction des recherches sur les produits forestiers aident l'industrie en visitant les usines afin d'y donner des consultations et de fournir des renseignements relatifs aux problèmes d'ordre technique. Ce nouveau service a été reconnu comme étant d'une aide précieuse dans la diffusion des conclusions des recherches sur les produits forestiers. De plus, les rapports étroits avec l'industrie aident à la préparation de programmes de recherches de laboratoires tenant compte des problèmes particuliers aux régions et à l'industrie.

## **RECHERCHES FORESTIÈRES**

La Direction des recherches forestières fournit des renseignements fondamentaux aux entreprises industrielles, aux associations et autres organismes qui s'intéressent à l'administration des forêts, des terres à bois et des plantations. Elle poursuit des travaux de recherche en ce qui concerne la reproduction, la croissance et le développement des arbres, les inventaires forestiers, l'élaboration de méthodes nouvelles et perfectionnées pour l'administration des forêts, et la protection contre les incendies en forêt. Des renseignements sont offerts aux industries sous forme de publications, d'enseignements et de démonstrations.

La direction maintient sept bureaux régionaux aux endroits suivants: Victoria (C.-B.), Calgary (Alb.), Winnipeg (Man.), Richmond Hill (Ont.), Québec (P.Q.), Fredericton (N.-B.) et Saint-Jean (Terre-Neuve). Elle assure aussi le bon fonctionnement de la station d'expérimentation forestière de Petawawa, près de Chalk River (Ont.)

## ENTOMOLOGIE ET PATHOLOGIE FORESTIÈRES

La direction de l'entomologie et de la pathologie forestières fournit des services consultatifs d'ordre technique aux sociétés et associations industrielles, ainsi qu'aux autres organismes qui s'occupent de la lutte préventive contre les insectes et les maladies qui portent atteinte aux forêts, aux terres à bois et aux essences d'ombre. Des laboratoires régionaux se trouvent à Corner Brook (T.-N.), Debert (N.-É.), Fredericton (N.-B.), Québec (P.Q.), Maple (Toronto) et Sault Sainte-Marie (Ont.), Winnipeg (Man.), Saskatoon (Sask.), Calgary (Alb.), ainsi qu'à Vernon et Victoria (C.-B.).

### PUBLICATIONS

Des listes de publications des Directions respectives peuvent être obtenues gratuitement aux centres de renseignements susmentionnés. La plupart des publications du Ministère sont offertes gratuitement.

Les publications énumérées ci-après sont de nature à intéresser directement les industries canadiennes; elles sont fondées sur des travaux de recherche effectués par les directions du Ministère et traitent des sujets d'ordre général suivants:

**Strength and Related Properties of Wood and Wood Products**

**Containers and Packaging For A Wide Variety of Products**

**Evaluation of Connectors for Engineered Wood Products**

**Design and Evaluation of Roof Trusses and Wall Components  
For General Construction**

**La fabrication du placage et du contre-plaqué**

**Devices for Non-Destructive Testing of Wood and General Quality Control**

**Protective Coatings Such as Paints and Fire Retardant Treatments**

**Wood Preservatives, Their Evaluation, And Development Of Treating Schedules**

**Factors Influencing the Harvesting of Sawlogs**

**Factors Influencing the Manufacture of Sawlogs Into Lumber**

**Performance of Cutting Tools Particularly in Sawmilling**

**Seasoning of Lumber and Recommended Practices**

**Utilization of Lumber Manufacturing Residues**

**L'industrie des arbres de Noël au Canada**

**Improved and New Methods of Forest Management**

**Developments of Detection, Suppression and Control Techniques for Forest  
Fires**

**Control of Insects and Diseases Affecting Forests, Woodlots and Shade Trees**

# MINISTÈRE DES PÊCHERIES

La conservation, la mise en valeur et la réglementation des ressources primaires de la pêche sont le principal objectif du ministère des Pêcheries. Toutefois, le Service d'expansion industrielle du Ministère, ainsi que l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada, favorisent le commerce en assurant l'expansion et le perfectionnement de la technologie dans l'industrie de la pêche.

## DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Les demandes de renseignements techniques peuvent être adressées au —

Service d'expansion industrielle  
Ministère des Pêcheries  
Ottawa (Ont.)

## AIDE TECHNOLOGIQUE

### Office des recherches sur les pêcheries

Cet organisme, qui est le service scientifique du ministère des Pêcheries, met au point de nouvelles techniques de mise en conserve et de conditionnement, ainsi que de nouvelles manières d'utiliser les déchets de poisson. L'Office s'occupe aussi très activement d'augmenter le rendement de l'industrie de la pêche par une mécanisation mieux conçue.

### Service d'expansion industrielle

Ce Service aide le commerce grâce à la mise au point et à la démonstration d'outillage pour le conditionnement, le transport et la manutention du poisson; la création et l'amélioration de produits du poisson, ainsi que l'établissement de plans d'usines pour l'emballage et le conditionnement de ces produits, sont aussi de son domaine.

## AIDE FINANCIÈRE

Les entreprises commerciales peuvent obtenir l'aide du Ministère pour la construction de vaisseaux de pêche et d'installations pour la congélation et l'entreposage de la boîte. Les pêcheurs et les usines de conditionnement qui salent du poisson bénéficient en outre de l'aide à l'égard du sel. Les demandes de prêts visant la construction de vaisseaux doivent être adressées à la Commission provinciale de prêts aux pêcheurs. Le Service d'expansion industrielle du ministère des Pêcheries, à Ottawa, reçoit les demandes d'aide visant la construction d'établissements de congélation et d'entreposage de la boîte. Quant aux renseignements sur l'aide à l'égard du sel, ils sont fournis par les bureaux locaux du ministère des Pêcheries.

## PUBLICATIONS

**Rapport annuel** — En vente chez l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa, au prix de 50 cents l'exemplaire. Les chèques ou les mandats doivent être établis à l'ordre du Receveur général du Canada.

On peut recevoir gratuitement les publications suivantes du Service des renseignements et de la consommation, au ministère des Pêcheries, à Ottawa:

**Rapports sur les pêches du Canada** — Journal technique publié irrégulièrement. Sa diffusion est restreinte, mais il est envoyé aux personnes qui sont activement liées à l'industrie de la pêche.

**La Pêche** (Édition française abrégée de la revue "Trade News") — Revue mensuelle renfermant des articles sur les pêches de commerce, la production courante et les conditions du marché, ainsi que des nouvelles de nature à intéresser les personnes engagées dans l'industrie de la pêche.



Des pêcheurs comme ceux d'Ocean Falls (C.-B.) que l'on aperçoit ici et ceux qui travaillent sur une plus grande échelle reçoivent de l'aide technique et financière du ministère des Pêcheries. Ce ministère se propose avant tout de conserver, de mettre en valeur et de réglementer les ressources de la pêche au Canada.

# COMMISSION MARITIME CANADIENNE

La Commission maritime canadienne est un organisme permanent du gouvernement canadien, ayant pour objet de favoriser le maintien et l'expression d'une marine marchande et d'une industrie de la construction de navires.

## DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Les demandes de renseignements peuvent être adressées à:

La Commission maritime canadienne  
124 rue O'Connor  
Ottawa (Ont.)

### Loi sur l'aide à la construction de navires

La Commission est chargée de l'application des règlements visant l'aide à la construction de navires qui prévoient une aide financière pour la construction de divers genres de navires dans les chantiers de construction maritime du Canada. Cette aide prend la forme d'une subvention de 40 p. 100 du coût des remorqueurs de 50 tonnes brutes ou plus, de tout navire à autopropulsion de 100 tonnes brutes ou plus ou encore de tout navire sans autopropulsion de 200 tonnes brutes ou plus et de 50 p. 100 du coût de tout chalutier de pêche du littoral de l'Atlantique, à condition qu'un chalutier usagé soit retiré de la flotte de pêche.

### Loi aidant à la construction de navires au Canada

La Loi aidant à la construction de navires au Canada offre aussi une forme d'aide financière en permettant la dépréciation, aux fins de l'impôt sur le revenu, jusqu'à un maximum de 33 $\frac{1}{3}$  p. 100 par an du coût des nouvelles constructions et transformations de navires effectuées dans des chantiers canadiens. La loi prévoit aussi des exemptions d'impôts dans les cas où des navires sont vendus et le produit de la vente employé à des remplacements. De plus, elle autorise l'établissement de réserves exemptes d'impôts pour les relevés quadriennaux.



Nous assistons au déchargement d'une cargaison de farine de blé transportée par le **Canadian Highlander** jusqu'au quai Prince George à Nassau (Bahamas). Les produits alimentaires de toutes sortes se classent au premier rang des exportations canadiennes vers ces îles.

# MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

L'activité du ministère de l'Agriculture est très variée et touche à tous les aspects de l'industrie agricole au Canada. Elle comprend notamment des études continuelles des problèmes physiques et économiques de l'agriculture, le classement et l'inspection des produits de la ferme, la lutte contre les maladies et autres ennemis des animaux et des plantes, la conservation du sol et des ressources hydrauliques, l'administration du crédit agricole et l'application des lois sur la vente des céréales. Le Ministère s'occupe aussi de mesures destinées à parer aux risques d'ordre climatique et à atténuer les effets des fluctuations du marché.

Le Ministère comprend trois directions – Administration, Production et Marchés, et Recherche. En outre, il compte deux sociétés de la Couronne (la Société du crédit agricole et la Commission canadienne du blé) ainsi que sept administrations créées par des lois spéciales (par exemple, la Commission des grains et l'Office de stabilisation des prix agricoles).

## DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Les demandes visant des publications du Ministère et des renseignements d'ordre général sur des sujets agricoles doivent être adressées à la:

Division de l'information  
Ministère fédéral de l'Agriculture  
Ottawa (Ont.)

Les demandes particulières peuvent être adressées ainsi qu'il suit:

### RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ÉCONOMIQUE –

Le Directeur  
Division de l'économique  
Ministère fédéral de l'Agriculture  
Ottawa (Ont.)

### LES LOIS ET PROGRAMES DANS LES DOMAINES DE LA PRODUCTION AGRICOLE, DE LA VENTE ET DE LA LUTTE CONTRE LES MALADIES DES ANIMAUX ET DES PLANTES –

Le Directeur général  
Direction de la production et des marchés  
Ministère fédéral de l'Agriculture  
Ottawa (Ont.)

### PROGRAMME DE RECHERCHES FONDAMENTALES ET APPLIQUÉES SUR LES PROBLÈMES AGRICOLES –

Section de l'information scientifique  
Direction des recherches  
Ministère fédéral de l'Agriculture  
Ottawa (Ont.)



## Recherches économiques

La Division de l'économique:

- Fournit un service de recherches et de consultation au Ministère et à l'industrie agricole en général;
- Aide à la préparation et à la mise en oeuvre de programmes visant, par exemple, la stabilisation des prix et du revenu agricoles, le rétablissement et le développement ruraux, la vente, le crédit agricole, l'assurance-récolte, et les programmes internationaux;
- Recueille, analyse et interprète les faits relatifs aux frais de vente, aux moyens de vente, aux prix et au revenu, aux coopératives ainsi que d'autres renseignements d'ordre économique.

Les recherches de la Division portent sur tous les aspects économiques de l'agriculture, y compris les perspectives en ce qui a trait à l'offre et à la demande des produits agricoles tant sur le plan intérieur que sur le plan international. Les résultats de ces travaux sont mis à la disposition des cultivateurs, des hommes d'affaires et de tous ceux qui s'intéressent à l'aspect économique de la production, de la transformation et de la vente des produits agricoles et des denrées alimentaires.

## Information

La Division de l'information recueille et diffuse les renseignements obtenus des travaux de recherches et de développement, et des programmes régulateurs du Ministère.

## Production et vente

La Direction de la production et des marchés s'occupe surtout de l'administration et des règlements relatifs aux lois et aux programmes visant la production agricole, la vente et la lutte contre les maladies des animaux et des plantes. En outre, la Direction prête son concours aux producteurs et aux autres hommes d'affaires atteints par ces lois. Suit la liste des divisions de cette direction ainsi qu'un bref résumé de leurs fonctions:

### **SECTION DES CONSOMMATEURS**

La fonction principale de cette section est d'accroître le marché de consommation des denrées alimentaires agricoles du Canada.

### **SECTION DE L'INFORMATION SUR LES MARCHÉS**

Cette section s'occupe de recueillir, de publier et de diffuser des renseignements sur les marchés des animaux vivants, de la viande, de la laine, des fruits, des légumes, des produits laitiers, des oeufs et des produits avicoles.

### **SECTION DES SERVICES GÉNÉRAUX ET DES INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES**

- Cette section applique la loi sur les installations frigorifiques et voit au versement des subventions pour la construction d'entrepôts frigorifiques publics;

- Comprend le Service d'inspection des commerces de détail chargé d'examiner les produits agricoles notamment les fruits, les légumes, le miel, les oeufs, les produits de l'érable, et les produits laitiers et avicoles afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux normes et aux règlements établis;
- Maintient des inspecteurs de cargaison aux principaux ports canadiens pour surveiller la manutention des produits agricoles canadiens exportés;
- Maintient un inspecteur outre-mer afin de vérifier la manutention et l'état à l'arrivée des exportations canadiennes dans les ports et sur les marchés britanniques.

#### **DIVISION DES PRODUITS LAITIERS**

- Cette division fait observer les exigences de la Loi sur les produits laitiers canadiens et le règlement visant la fabrication, la vente et le classement des produits laitiers;
- Se tient au courant des progrès de l'industrie laitière dans le monde entier.

#### **DIVISION DES FRUITS ET LÉGUMES**

L'activité de cette division vise surtout:

- L'application de la Loi sur les fruits, les légumes et le miel, de la Loi sur l'industrie des produits de l'érable et des règlements sur le conditionnement des fruits et des légumes établis sous l'autorité de la Loi sur les viandes et conserves alimentaires;
- L'aide aux producteurs, aux associations de producteurs et aux distributeurs dans la recherche de nouveaux débouchés et la diffusion de renseignements sur les conditions du marché.

#### **DIVISION DE L'HYGIÈNE VÉTÉRINAIRE**

- Cette division applique la Loi sur les épizooties et la Loi sur l'inspection des viandes;
- Dirige des laboratoires de recherche, fait des enquêtes au sujet des maladies des animaux et diagnostique ces maladies.

#### **DIVISION DU BÉTAIL**

Cette division est chargée:

- De l'application de certaines lois particulières relatives au classement des carcasses de viande, de la laine et du bacon d'exportation;
- Du classement et de la stimulation de la vente des fourrures d'animaux d'élevage;
- De cautionnements des hommes à commission et des vendeurs dans les parcs à bestiaux;
- De l'application du règlement visant les subventions aux expositions;
- De la surveillance des paris sur les pistes de courses de chevaux au Canada.

## **DIVISION DES PRODUITS VÉGÉTAUX**

Les fonctions de cette division comprennent l'application des lois et règlements visant les graines de semence, les aliments pour bestiaux, les engrais, les produits antiparasitaires, le tabac jaune, le foin et la paille, la fibre de lin et la ficelle d'engergage, l'aide au transport des céréales secondaires, et l'aide financière à la fabrication de la chaux agricole.

Les graines de semences, les matières alimentaires pour bestiaux, les engrais et les produits antiparasitaires ne peuvent être vendus que s'ils répondent à certaines normes ou qualités ou à certaines garanties de composition chimique ou d'efficacité.

Ces produits doivent être enregistrés auprès du Ministère avant d'être mis sur le marché.

## **DIVISION DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX**

Cette division est chargée:

- De l'application du règlement établi sous le régime de la Loi sur les insectes destructeurs et les ennemis des plantes en ce qui a trait aux importations et aux exportations de végétaux et de produits végétaux;
- De la certification de toutes les pommes de terre de semence et des bulbes de fleurs produits en Colombie-Britannique;
- De l'inspection des navires océaniques dans les ports de mer ou autres avant le chargement des céréales et des dérivés de céréales destinés à l'exportation.

## **DIVISION DE L'AVICULTURE**

Le travail de cette division comprend l'administration du Programme national de l'élevage des volailles, l'application du règlement visant les produits avicoles et diverses activités relatives à la vente de ces produits.

## **Recherches agricoles**

La Direction des recherches exécute un vaste programme de recherches fondamentales et appliquées. Elle comprend sept instituts de recherche à Ottawa et deux en d'autres endroits; neuf stations régionales de recherche, deux laboratoires régionaux de recherche, 26 fermes expérimentales, quatre laboratoires, deux pépinières forestières et 20 sous-stations.

Les instituts sont organisés sur une base scientifique plutôt qu'en fonction de problèmes particuliers et s'occupent surtout de recherches fondamentales de vaste application. Les travaux d'intérêt particulier pour les hommes d'affaires accomplis par ces instituts comprennent l'identification des végétaux, des insectes et des microbes pathogènes, des études sur le conditionnement des fruits et légumes, et des produits laitiers, des recherches en apiculture, et des études des produits chimiques employés ou destinés à la lutte contre les insectes, les maladies ou les mauvaises herbes.

L'organisation et le travail des établissements autres que les instituts de recherche ont surtout pour objet la solution des principaux problèmes qui se posent dans les diverses régions agricoles du Canada.

## **LISTE DE PUBLICATIONS CHOISIES DU MINISTÈRE**

Sauf indications contraires, ces publications sont offertes gratuitement par la:

Division de l'information  
Ministère de l'Agriculture  
Ottawa (Ont.)

Lorsque vous commandez des publications qui ne sont pas fournies gratuitement, veuillez inclure un chèque ou un mandat à l'ordre du Receveur général du Canada.

### **Publications d'ordre général**

**Organisation du ministère de l'Agriculture du Canada**

**Liste des publications du ministère de l'Agriculture** – annuelle

**Liste des travaux publiés, Division de l'économie, ministère de l'Agriculture du Canada**

**L'agriculture au Canada**

**La Situation agricole au Canada** – bimensuel

**L'Économiste agricole** – bimensuel

### **Coopératives**

**Liste des associations coopératives au Canada**

**La Coopération au Canada** – annuelle

**Les caisses populaires au Canada** – annuelle

### **Les produits laitiers**

**Liste des fromageries et des beurreries au Canada**

**Rapport du marché des produits laitiers** – hebdomadaire

### **Organismes agricoles**

**Liste des organisations de cultivateurs et des offices de vente au Canada**

### **Fruits et légumes**

**Problèmes des petites conserveries** – En vente seulement par l'Imprimeur de la Reine, prix \$0.50.

**Rapport sur les récoltes et les marchés de fruits, de légumes et de miel** – hebdomadaire

**Marché des pommes de terre** – quotidienne

### **Législation agricole**

#### **LOIS ET RÈGLEMENTS**

**Loi sur la vente coopérative des produits agricoles**

**Loi et règlements sur les épizooties**

**Loi et règlement sur les normes des produits agricoles au Canada**

**Loi et règlement sur les produits laitiers du Canada**

**Loi sur l'amélioration du fromage et des fromageries**

**Loi sur les installations frigorifiques**

**Loi et règlement sur les insectes destructeurs et les ennemis des plantes**

**Loi et règlement sur les aliments du bétail**

**Loi et règlement sur les engrais chimiques**

**Loi et règlement sur les fruits, les légumes et le miel**

**Classement et marquage des volailles éviscérées et habillées**

**Classement et marquage des oeufs**

**Règlement sur les couvoirs**

**Loi et règlement sur l'inspection du foin et de la paille**

**Loi et règlement sur l'inspection de la vente**

**Loi et règlement sur les animaux de ferme et leurs produits**

**Loi et règlement sur l'industrie des produits de l'érable**

**Loi et règlement sur les viandes et les conserves alimentaires (fruits et légumes transformés)**

**Loi sur l'inspection des viandes et Règlement sur l'inspection des viandes**

**Loi et règlement sur les produits antiparasitaires**

**Loi et règlement sur les semences**

**Loi sur la vente coopérative du blé**

## **Revue législative**

**Législation agricole fédérale au Canada**

**Chronologie des initiatives agricoles du gouvernement fédéral**

**Législation agricole des provinces de l'Ouest**

**Législation agricole des provinces de Québec et d'Ontario**

**Législation agricole des provinces de l'Atlantique**

**Programmes fédéraux d'aide à l'agriculture**

## **Bestiaux et volailles**

**Classement des carcasses de viande** — En vente chez l'Imprimeur de la Reine, prix \$0.25.

**Classement des porcs**

**Classement du boeuf et du veau**

**Classement de l'agneau et du mouton**

**Marché des bestiaux et commerce des viandes** — annuelle

**Origine des bestiaux vendus** – mensuelle

**Normes pour les catégories canadiennes d'oeufs** – tableau illustré

**Types modèles de qualité sur les volailles habillées** – dépliant

**Marché des oeufs et des volailles** – hebdomadaire

## **Offices de vente**

**Offices de vente et législation provinciales, Canada**

## **Commerce**

**Canada – Commerce des produits agricoles avec le Royaume-Uni, les États-Unis, et tous les pays** – révisée annuellement

**Exportations, importations, disparition des produits agricoles sur le marché intérieur – un pourcentage de la production, Canada – 1935 à nos jours**

**Production, commerce et prix des principaux produits agricoles au Canada – 1925 à 1958**

**Tarifs douaniers du Canada et des États-Unis sur certains produits agricoles du Canada** – révisée annuellement

## **Transport et entreposage**

**Liste des entrepôts frigorifiques du Canada**

**Transport et entreposage** – Bulletin mensuel

## **Divers**

**Enquête sur la loi des ressources hydrauliques de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba** – En vente chez l'Imprimeur de la Reine au prix de \$1.

# SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

La Société du crédit agricole a été établie en 1959 et a remplacé l'ancienne Commission du prêt agricole canadien. Elle a pour objet d'aider les agriculteurs à réorganiser leurs fermes et à en faire des exploitations familiales rentables, en leur offrant du crédit hypothécaire à longue échéance. Pour ses opérations de prêt, la Société emploie environ cent cinquante conseillers en crédit agricole répartis dans les diverses régions agricoles du Canada.

## DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

On peut obtenir des renseignements sur les modalités du crédit offert par la Société en s'adressant aux conseillers en crédit agricole ou en écrivant à l'une des succursales ci-après:

Kerr Building  
1636 rue Pandosy  
Kelowna (C.-B.)

235 rue Garry  
Winnipeg (Man.)

Post Office Building  
100e rue et 101A Avenue  
Edmonton (Alb.)

20 est avenue Eglinton  
Toronto (Ont.)

Lounsbury Building  
10 rue Alma  
Moncton (N.-B.)

1630 rue Albert  
Regina (Sask.)

24A Palais Montcalm  
Québec 4 (P.Q.)

Voici l'adresse du siège de la Société:

150 rue Kent  
Ottawa (Ont.)

## Qui peut emprunter

La Société est autorisée à prêter à ceux dont la principale occupation est l'agriculture. Par "agriculture" on entend: "l'élevage d'animaux de ferme, la production laitière, la fructiculture et toute culture du sol". Cette énumération n'est pas nécessairement complète mais il faut ici entendre "agriculture" dans le sens usuel du terme, c'est-à-dire l'utilisation de la terre à la production de récoltes marchandes ou de récoltes destinées à l'alimentation des bestiaux. La Société ne peut prêter à une personne qui possède les ressources nécessaires pour réaliser, sans l'aide du crédit agricole, l'organisation d'une exploitation familiale rentable.

## Deux catégories de prêts

Un prêt ordinaire peut être obtenu sur la garantie d'une ferme, pour un montant ne dépassant pas 75% de la valeur expertisée de la ferme, ou \$20,000, soit le moindre de ces deux montants pour une seule entreprise.

Un prêt "global" (visant à répondre d'un seul coup à tous les besoins de crédit à long et à moyen termes des jeunes agriculteurs qui débudent avec des ressources modestes) peut être obtenu pour un montant ne dépassant pas le moindre des deux montants suivants soit \$27,500 ou 75% de la valeur de la ferme, du troupeau de base et du matériel agricole nécessaire.

La période maximum prévue pour le remboursement des prêts est de 30 ans. Le taux d'intérêt est de 5%. La Société possède un plan d'assurance-vie couvrant le montant des prêts qui reste normalement à recouvrer.

## **Services de conseillers**

En plus d'offrir un crédit hypothécaire à long terme, la Société, par l'intermédiaire de ses conseillers en crédit agricole, conseille les postulants quant à l'usage le plus profitable de leurs ressources en vue de l'organisation, de l'aménagement et de l'exploitation de leurs terres, afin d'en faire des exploitations familiales rentables. Cette disposition de la loi est une innovation caractéristique. Aucun prêt ne sera consenti sur la garantie d'une terre à culture non comprise dans une unité agricole assez étendue pour produire, sous la direction du requérant, des denrées et fourrages qui, utilisés pour l'alimentation des animaux de ferme (avec ou sans supplément normal de provende achetée) ou mis directement en vente, ou écoulés par ces deux moyens, rapporteront des revenus suffisants pour payer les frais d'exploitation et d'entretien de l'unité agricole, assurer la subsistance du requérant et rembourser à la Société le montant du prêt dans le délai convenu.

## **Emploi des prêts**

Les prêts peuvent servir à diverses fins:

- Acquisition de terres agricoles, érection ou amélioration de bâtiments de ferme;
- Achat de bétail-souche et de l'équipement nécessaire à l'exploitation de la ferme;
- Achat de chaux, d'engrais et de semences en vue de l'établissement de cultures permanentes;
- Libération des obligations, ou toutes autres fins jugées nécessaires par la Société à l'organisation et à l'exploitation d'une ferme familiale rentable.

## **Renseignements complémentaires**

On peut obtenir le livret d'informations, LE PROFIT PAR LE CRÉDIT, dans lequel sont exposés les services offerts par la Société chez le conseiller local en crédit agricole ou aux succursales provinciales.



# LE BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE

Le Bureau fédéral de la statistique (B.F.S.), service central de la statistique au Canada, est chargé de recueillir et de publier des chiffres sur la vie économique et sociale du Canada. Il s'emploie à fournir au gouvernement, à l'entreprise, à l'industrie, au travail et aux Canadiens en général des statistiques pouvant les éclairer dans leurs décisions. Pour l'entreprise, la statistique du B.F.S. constitue une source précieuse de renseignements sur des sujets tels que la production, le commerce, le marché, la vente, les frais et les prix.

Dans l'économie moderne, les connaissances personnelles que le chef d'entreprise a de son industrie et de son marché sont limitées par l'ampleur et la complexité de ceux-ci. La statistique peut lui permettre d'étendre ces connaissances et lui fournir, ou du moins aider à lui fournir, les réponses à des questions comme celles-ci: Quels produits sont fabriqués au Canada? En quelle quantité et par qui? Qui les utilise? Quelle est l'importance d'un marché donné? Est-il concentré ou éparpillé? Peut-il être desservi plus efficacement? Quand un chef d'entreprise est appelé à prendre une décision, il tient compte des faits que lui révèle sa comptabilité. La statistique est, en somme, un prolongement de la comptabilité industrielle et commerciale destiné à fournir sur l'économie en général des renseignements semblables à ceux qu'une entreprise trouve dans sa comptabilité. La comptabilité donne une vue intérieure sur l'activité de l'entreprise tandis que la statistique donne une vue extérieure sur le milieu économique où s'exerce cette activité.

Le B.F.S. fait paraître environ 500 publications chaque année, depuis les bulletins d'une seule page jusqu'à l'Annuaire du Canada, ouvrage de 1,300 pages. Le répertoire des publications du B.F.S. qui suit le présent chapitre donne une idée de la grande variété de renseignements statistiques mis à la portée du grand public. L'homme d'affaires emploie de multiples façons les données que lui procure le B.F.S. mais, en général, il les utilise à trois fins principales: comparer le rendement d'une entreprise à celui d'autres entreprises du même genre; accroître sa connaissance des marchés offerts à ses produits; déterminer les possibilités du marché accessible à un produit qu'une maison pourrait fabriquer mais ne fabrique pas.

## DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Les demandes de renseignements d'ordre général et de renseignements visant certains sujets en particulier doivent être adressées à la:

Division des services d'information  
Bureau fédéral de la statistique  
Ottawa 3 (Ont.)

Les demandes de statistiques concernant des sujets déterminés, — prix, rémunération, fabrication, importations, — doivent être adressées à la division du B.F.S. chargée des calculs pertinents. Pour la liste des divisions, voir "Publications courantes du B.F.S." à la fin du chapitre.

Le B.F.S. ne peut fournir tous les chiffres demandés dans tous les cas. Comme la demande excède les disponibilités, surtout en ce qui a trait aux détails,

il doit souvent donner des renseignements d'ordre plus général que ceux qui sont demandés. Toutefois, lorsqu'on lui demande des renseignements dont il ne dispose pas sur un sujet en particulier, il peut souvent en donner qui s'y rattachent.

Le B.F.S. peut répondre de façon satisfaisante à la majeure partie des milliers de demandes de renseignements qu'il reçoit mais plusieurs demandes sont exprimées de telle façon qu'il est impossible de savoir au juste quel renseignement on veut avoir. Les demandes par écrit doivent donc être aussi précises et complètes que possible et indiquer les périodes (année, mois) à l'égard desquelles les renseignements sont demandés. Si l'objet de la demande est brièvement exposé il se peut que le B.F.S. puisse fournir des renseignements supplémentaires utiles.

La statistique n'est pas toujours aussi à jour ni disponible dans tout le détail que souhaitent les usagers. Souvent, la statistique à jour n'est pas détaillée parce qu'il faut du temps pour la recueillir, la totaliser et la publier. Dans le cas du recensement, le détail l'emporte sur l'actualité. C'est ainsi que le détail de la population, de l'agriculture, de l'habitation et de la distribution tiré du recensement n'est publié que tous les cinq ou dix ans et qu'il y a un long intervalle entre le recensement et la publication des résultats. D'autre part, le chiffre des expéditions mensuelles de plusieurs centaines de produits est connu, en moyenne, cinq semaines après la fin du mois. Cette statistique courante constitue un important complément de la statistique industrielle annuelle qui n'est pas connue, en majeure partie, avant au moins 12 mois après la fin de l'année.

Souvent il y a des renseignements de plus d'actualité sur une industrie particulière que ceux qui figurent dans le rapport annuel de cette industrie. Le Bureau peut parfois en fournir et, parfois aussi, on peut trouver des renseignements utiles dans des rapports déjà publiés.

Le B.F.S. ne publie pas tous les renseignements contenus dans ses archives. D'aucuns sont d'un intérêt trop limité pour en justifier la publication. On peut, toutefois, se les procurer sur demande, soit à titre gracieux, soit moyennant le coût des calculs. D'autres ne sont pas publiés parce qu'ils pourraient révéler un aspect de l'exploitation d'une entreprise en particulier. Ces derniers ne peuvent, bien entendu, être fournis à qui que ce soit.

## **Bureaux régionaux du B.F.S.**

Le B.F.S. compte huit bureaux régionaux énumérés ci-dessous. Ces bureaux tiennent un dossier des publications disponibles pour consultation, et leurs employés fournissent les renseignements dans la mesure où ils peuvent le faire, ou transmettent la demande au bureau d'Ottawa. Toute correspondance avec le Bureau fédéral de la statistique doit être adressée comme il suit:

Boîte postale 5785

5e étage, Immeuble Sir Humphrey Gilbert

Rue Duckworth

Saint-Jean (T.-N.)

Boîte postale 244

526 Ralston Building

105 rue Hollis

Halifax (N.-É.)

Pièce 830  
1165 rue Bleury  
Montréal (P.Q.)

Pièce 412  
4e étage, Federal Building  
269 rue Main  
Winnipeg (Man.)

Pièce 404  
326 rue Howe  
Vancouver (C.-B.)

8e étage, MacKenzie Bldg.  
36 est rue Adelaide  
Toronto (Ont.)

Pièce 533  
Federal Public Building  
107e rue  
Edmonton (Alb.)

Tunney's Pasture  
Ottawa (Ont.)

## RENSEIGNEMENTS ET SERVICE

Les quelques exemples qui suivent, tirés de la documentation du B.F.S., mettront en lumière les divers usages de la statistique dans la solution de problèmes d'affaires.

### **Le lancement d'une nouvelle entreprise**

Certaines personnes songeaient à former une société qui au début vendrait un article de consommation importé et plus tard en assurerait la production au Canada. Pour les besoins d'une étude préliminaire du marché, les promoteurs ont demandé au B.F.S. des chiffres, par province, sur l'âge et le sexe de la population, la moyenne de personnes par famille, et sur le revenu par personne au cours de la dernière année.

Le Bureau a fourni les chiffres les plus récents sur les caractéristiques de la population, ainsi que des estimations quant au revenu moyen par personne, par province, et une répartition en pourcentage des personnes et des familles suivant diverses catégories de revenu. Pour plus de précision sur le revenu, le Bureau a conseillé de consulter la Statistique fiscale, publication du ministère du Revenu national qui contient des données sur le revenu déclaré pour fins d'impôt.

### **Expansion d'une entreprise déjà établie**

Les associés dans une petite entreprise d'outils et d'étampes constatant, après plusieurs bonnes années, un ralentissement de leurs affaires, ont décidé d'étudier la possibilité d'élargir la gamme de leurs produits. Ils ont obtenu du B.F.S. tous les renseignements disponibles sur les importations d'articles en métal d'un genre pour la fabrication desquels ils possédaient l'outillage voulu et qu'ils s'estimaient en mesure de produire. Choissant certains articles importés en grandes quantités, surtout des États-Unis, ils ont trouvé les noms des fabricants américains fournisseurs du marché canadien et se sont informés quant à la possibilité de fabriquer ces articles au Canada sous un régime de licence. Un accord est intervenu qui a permis à la société de porter sa production à un niveau supérieur à celui des années précédentes.

## **Organisation du marché et programmes de vente**

L'administrateur d'une aciérie désirent obtenir certains renseignements sur le marché de dix petits éléments d'acier entrant dans la fabrication de divers appareils et machines électriques: consommation actuelle par les fabricants du Canada, proportion du marché desservie par la production canadienne de ces articles, et proportion desservie par les importations.

En consultant ses rapports publiés, le B.F.S. a pu fournir tous les chiffres requis dans le cas de trois des éléments et ceux des importations dans celui de deux autres. A l'égard des cinq derniers, les renseignements ne se trouvaient ni dans la statistique de la production canadienne ni dans celle des importations. Toutefois, en se reportant à un certain nombre de rapports annuels sur les industries fabriquant les genres de matériel et de biens de consommation dans lesquels entraient les pièces en question et en s'adressant au statisticien approprié, l'administrateur intéressé a pu trouver d'autres renseignements utiles. Ce cas illustre les avantages d'une visite en personne au B.F.S., surtout pour ceux qui sont à la recherche de renseignements de nature très spécialisée. A la suite de ces entretiens avec des statisticiens spécialisés dans le domaine qui l'intéressait, le visiteur a choisi, pour les examiner, diverses publications utiles qui autrement seraient peut-être passées inaperçues. Toutefois, il est parfaitement reconnu que les visites personnelles ne sont possibles qu'à un petit nombre de ceux qui désirent obtenir des renseignements du B.F.S.

## **Évaluation des résultats d'une entreprise**

Le propriétaire d'une quincaillerie en détail et d'un magasin d'articles de sport a demandé par écrit "toute statistique pertinente" pour établir une comparaison entre ses frais d'exploitation et ceux des entreprises de détail du même genre en général.

Le B.F.S. a répondu en envoyant le rapport d'une étude de la structure financière et des résultats d'exploitation des quincailleries de détail. Il s'agit d'une étude faite tous les deux ans sur un certain nombre des grands commerces de détail et fondée sur un échantillon de magasins. Le rapport indique quel pourcentage des ventes nettes représentent les bénéfices bruts, les frais d'exploitation et les bénéfices nets. Il répartit les entreprises selon que l'exploitant est propriétaire ou locataire de son magasin, selon le chiffre des ventes, et selon qu'il s'agit d'entreprises constituées ou non en société et il fournit aussi des données sur l'actif, le passif et l'avoir net.

## **CHOIX DE PUBLICATIONS DU B.F.S.**

Les publications du B.F.S. s'obtiennent au service de la:

Distribution des publications  
Bureau fédéral de la statistique  
Ottawa (Ont.)

Les chèques ou mandats-poste doivent être établis au nom du Receveur général du Canada. Sauf indication contraire, les titres mentionnés sont ceux de publications annuelles.

### **Publications courantes du Bureau de la statistique**

C'est le document le plus utile pour ceux qui veulent se renseigner sur la gamme complète des renseignements qu'ils peuvent obtenir du B.F.S., et commander les publications qui les intéressent. Il est gratuit. Il contient un répertoire complet des titres et un index des sujets qui permettent au lecteur de déterminer quelles publications contiennent des données sur des milliers de produits et sur de nombreux sujets, depuis les acides jusqu'au zinc, et depuis la publicité jusqu'au chômage. Il faut 80 pages du catalogue pour énumérer toutes les publications du B.F.S., dont le titre de chacune est suivi de quelques mots d'explication sur son contenu.

### **Bulletin quotidien**

Destiné à ceux qui veulent connaître les chiffres du B.F.S. dès qu'ils paraissent. Le bulletin énumère et résume tous les renseignements publiés chaque jour. Prix d'abonnement: \$1.00 par année.

### **Weekly Bulletin**

Réunit les chiffres publiés chaque semaine. Prix d'abonnement: \$1.00 par année.

### **Revue statistique du Canada**

Publication mensuelle, qui renseigne le lecteur sur les tendances actuelles de l'économie et réunit plusieurs milliers de chiffres dans les domaines du commerce, de la fabrication, de la finance, de la main-d'oeuvre, des transports, et des prix. Pour la plupart des sujets indiqués, des détails supplémentaires sont donnés dans d'autres publications. Prix d'abonnement: \$5.00 par année.

### **Manufacturing Industries of Canada: Summary for Canada** — Environ 24 pages.

Textes analytiques sur les tendances de la fabrication: sommaire des principales statistiques depuis 1917 jusqu'à la dernière année; statistiques principales concernant 40 des plus grandes industries ..... \$0.50—

Sommaires distincts pour les provinces Atlantiques, le Québec, l'Ontario, les Prairies, la Colombie-Britannique, et les Territoires .... \$0.50 chacun

### **Manufacturing Industries of Canada: Geographical Distribution.** Env. 122 pages.

Sommaire rétrospectif des principales statistiques; par provinces, comtés ou divisions de recensement, villes et certaines zones métropolitaines ..... \$1.50

### **L'industrie de placages et contre-plaqués.** Bilingue. 18 pages ..... \$0.50

### **Les industries diverses utilisant le bois.** Bilingue. 12 pages ..... \$0.50

Recueils distincts renfermant les principales données et les listes d'établissements de diverses industries dont il est question dans le rapport ..... \$ .25 chacun

### **L'industrie des boîtes et sacs en papier** — Bilingue. 22 pages ..... \$0.50

<b>Les métiers de l'imprimerie</b> — Bilingue. 36 pages .....	\$0.75
<b>L'industrie du papier-toiture</b> — Bilingue. 10 pages .....	\$0.50
<b>L'industrie des articles divers en papier</b> — Bilingue. 18 pages .....	\$0.50
<b>Stoves and Furnaces</b> — Mensuel. 4 pages. Production et expédition des poêles et chaudières, suivant le genre .....	\$0.10 l'exemplaire, \$1.00 par année
<b>Steel Wire and Specified Wire Products</b> — Mensuel. 3 pages. Production, expéditions, importations et exportations ..	\$0.10 l'exemplaire, \$1.00 par année
<b>Non-Ferrous Scrap Metal and Secondary Non-Ferrous Ingot</b> — Trimestriel. 4 pages. Stocks, achats et ventes .....	\$0.25 l'exemplaire, \$1.00 par année
<b>Wire and Wire Goods Industry</b> — 16 pages .....	\$0.50
<b>Miscellaneous Iron and Steel Products Industry</b> — 14 pages. Travaux d'architecture, fournitures de foyer, pièces d'acier forgées, machines, coffres-forts et chambres fortes, matériel sanitaire, etc.	\$0.50
<b>Miscellaneous Non-Ferrous Metal Products Industry</b> — 6 pages. Fournitures de galvanoplastie, coupe-froid, fanaux de chemin de fer et de navigation, grillages pour fenêtres, emballages métalliques, etc.	\$0.25
<b>Boat Building Industry</b> — 12 pages .....	\$0.50
<b>Shipbuilding Industry</b> — 8 pages .....	\$0.25
<b>Machine Shops Industry</b> — 16 pages .....	\$0.50
<b>Machinery Industry</b> — 26 pages .....	\$0.50
<b>Motor Vehicles Industry</b> — 14 pages .....	\$0.50
<b>Motor Vehicle Parts Industry</b> — 16 pages .....	\$0.50
<b>Railway Rolling Stock Industry</b> — 10 pages .....	\$0.50
<b>Miscellaneous Transportation Equipment Industry</b> — 8 pages. Véhicules hippomobiles, traîneaux, carrosseries et caisses, roues, moyeux, rais, etc. ....	\$0.25
<b>Specified Domestic Electrical Appliances</b> — Mensuel. 2 pages. Production et expéditions de certains appareils électroménagers. .....	\$0.10 l'exemplaire, \$1.00 par année
<b>Electrical Apparatus and Supplies Industry</b> — 40 pages. Tableau rétrospecif sur le nombre d'usines et d'employés, la rémunération, le coût du chauffage et de l'électricité, la valeur brute de vente des produits; les stocks; les expéditions des divers produits; les importations et exportations .....	\$0.75
<b>Coal and Coke Statistics</b> — Mensuel. Env. 14 pages. Production, importations et exportations; ventes et consommation par province et par région urbaine; nombre d'employés dans les mines. .....	\$0.20 l'exemplaire, \$2.00 par année
<b>Miscellaneous Products of Petroleum and Coal Industry</b> — 8 pages. La statistique principale touche les produits suivants: composés d'asphalte, préservateur du bois, ciment à chaudière, carreaux d'asphalte, asphalte de revêtement .....	\$0.25

<b>Sales of Paints, Varnishes and Lacquers</b> – Mensuel. 1 page. Ventes suivant le débouché, mensuelles et cumulatives. .....	\$0.10 l'exemplaire, \$1.00 par année
<b>Specified Chemicals</b> – Mensuel. 1 page. Fabrication de certains produits chimiques, mensuelle et cumulative. .....	\$0.10 l'exemplaire, \$1.00 par année
<b>Soaps and Synthetic Detergents</b> – Mensuel. 3 pages. Production et expéditions, mensuelles et cumulatives. .....	\$0.10 l'exemplaire, \$1.00 par année
<b>Fertilizer Trade</b> – 14 pages. Ventes et distribution pour l'année terminée le 30 juin .....	\$0.50
<b>Inks Industry</b> – 10 pages .....	\$0.50
<b>Paints, Varnishes and Lacquers Industry</b> – 16 pages .....	\$0.50
<b>Sales of Pest Control Products by Canadian Registrants</b> – 5 pages. Ventes de poudres et vaporisants agricoles. Les noms et adresses des compagnies ne sont pas inclus .....	\$0.25
<b>Polishes and Dressings Industry</b> – 10 pages .....	\$0.50
<b>Soaps, Washing Compounds and Cleaning Preparations Industry</b> – 14 pages .....	\$0.50
<b>Miscellaneous Industries</b> – 28 pages. Plumes et fleurs artificielles; chandelles; horloges et montres; stylo- graphes et crayons; articles en cheveux; glace artificielle; instruments; modèles et patrons; lampes, instruments ophtalmiques, prothèses ortho- pédiques et chirurgicales; articles de fumeur; produits en platique; enseignes; tampons et pochoirs; statues et objets d'art; jouets et jeux; fournitures pour machine à écrire; parapluies. Noms et adresses des établissements exclus .....	\$0.50
<b>Inventories, Shipments and Orders in Manufacturing Industries</b> – Mensuel. 52 pages. Valeurs des expéditions, des commandes nouvelles et en car- net, et des stocks de fin du mois, par mois, dans toutes les industries manufacturières .....	\$0.40 l'exemplaire, \$4.00 par année
<b>New Manufacturing Establishments in Canada</b> – Semi-annuel. 75 pages. Noms, adresses et principaux produits des nouveaux établissements manufacturiers .....	\$1.00 l'exemplaire, \$2.00 par année
<b>Corporation Profits</b> – Trimestriel. 12 pages. Statistique financière des ventes globales, des bénéfices, de l'amortisse- ment, et de l'impôt sur le revenu, suivant les principaux groupes d'in- dustries .....	\$0.50 l'exemplaire, \$2.00 par année
<b>Credit Statistics</b> – Mensuel. 4 pages. Valeur des prêts personnels et du crédit à tempérament détenu par les détenteurs de permis; crédit à tempérament détenu par les sociétés de financement des ventes de biens de consommation et commerciaux et des comptes des grands magasins .....	\$0.10 l'exemplaire, \$1.00 par année

- Prices and Price Indexes** — Mensuel. 34 pages.  
Indices mensuels des prix de détail pour le Canada et des grandes villes de régions différentes, ainsi que des données sur les prix de détail moyens de certains aliments; indices des prix de gros, avec détail des éléments.  
..... \$0.30 l'exemplaire, \$3.00 par année
- Chain Store Sales and Stocks** — Mensuel. 1 page.  
Ventes totales et stocks de 11 commerces, et total de tous les commerces  
..... \$0.10 l'exemplaire, \$1.00 par année
- Department Store Sales and Stocks** — Mensuel. 4 pages.  
Ventes globales au détail, par province et par genre d'entreprise, magasins en série et indépendants. .... \$0.10 l'exemplaire, \$1.00 par année
- Retail Trade** — Mensuel. 10 pages.  
Ventes globales au détail, par province et genre d'entreprise  
..... \$0.30 l'exemplaire, \$3.00 par année
- Retail Credit** — Trimestriel. 6 pages.  
Chiffre (en dollars) et répartition pour cent des achats au comptant, à crédit, à tempérament et sur comptes; comptes en souffrance, par genre d'entreprise ..... \$0.25 l'exemplaire, \$1.00 par année
- Wholesale Trade** — Mensuel. 2 pages.  
Indices des ventes, par région et par genre d'entreprise.  
..... \$0.10 l'exemplaire, \$1.00 par année
- Farm Implement and Equipment Sales** — Trimestriel. 2 pages.  
Ventes globales de toutes machines et pièces de réparation neuves; ventes de certains gros instruments agricoles; chiffres accumulés du trimestre, par région économique ..... \$0.25 l'exemplaire, \$1.00 par année
- Hotels** — 16 pages.  
Statistique des hôtels; nombre, recettes, emploi, frais d'exploitation et mode d'occupation ..... \$0.50
- Laundries, Dry Cleaners and Dyers** — 18 pages.  
Nombre, recettes, emploi et frais d'exploitation ..... \$0.50
- Retail Chain Stores** — 30 pages.  
Magasins, ventes, rémunération, stocks, comptes en souffrance .... \$0.50
- Warehousing** — 12 pages.  
Valeur de la propriété, recettes et dépenses, employés, rémunération, matériel et espace d'entreposage, par province ..... \$0.50
- New Residential Construction** — Mensuel. 30 pages.  
Construction de logements neufs au Canada: les mises en chantier, les logements achevés et les logements en construction; chiffres par province et centre urbain de 5,000 habitants et plus.  
..... \$0.30 l'exemplaire, \$3.00 par année
- Construction in Canada** — Paraît avant la mi-été, chaque année. 50 pages.  
Principaux chiffres sur la construction des deux années précédentes et prévisions de l'année en cours ..... \$1.00



**Household Facilities and Equipment** — 20 pages.

Enquête spéciale sur les commodités ménagères en mai de chaque année.  
..... \$0.50

**Exports** — Mensuel. 160 pages.

Chiffres détaillés des exportations et pays de destination; chiffres mensuels et totaux cumulatifs depuis le début de l'année civile.  
..... \$0.75 l'exemplaire, \$7.50 par année

✓ **Imports for Consumption** — Mensuel. 8 pages.

Chiffres sommaires des importations au Canada, par groupes et principaux produits, et par pays et région de provenance.  
..... \$0.20 l'exemplaire, \$2.00 par année

**Commodities Imported from Each Country** — Trimestriel. 130 pages.

Chiffres détaillés des importations et produits par pays de provenance; chiffres cumulatifs de l'année courante et de l'année précédente.  
..... \$1.00 l'exemplaire, \$4.00 par année

**Imports** — Mensuel. 180 pages.

Chiffres détaillés des importations et pays de provenance de chaque produit; chiffres mensuels et totaux cumulatifs depuis le début de l'année civile ..... \$0.75 l'exemplaire, \$7.50 par année

✓ **Commerce du Canada. Volume II: Exportations** — Bilingue. 425 pages.

Statistique détaillée des exportations de produits canadiens et des réexportations de produits étrangers par produit et par pays pour les trois dernières années civiles ..... \$3.00

✓ **Commerce du Canada. Volume III: Importations** — Bilingue, 400 pages.

Statistique détaillée des importations par produit et par pays de provenance pour les trois dernières années civiles; statistique distincte des importations en franchise, des importations imposables et des droits perçus durant la dernière année ..... \$3.00

**Employment and Payrolls** — Mensuel. 30 pages.

Chiffres, par industrie et par région, de l'emploi industriel, de la paye, et de la rémunération hebdomadaire moyenne.  
..... \$0.30 l'exemplaire, \$3.00 par année

**Man-Hours and Hourly Earnings with Average Weekly Wages** — Mensuel. 20 pages. Moyennes, par industrie et par région, des heures accomplies par semaine, rémunération horaire et hebdomadaire.

..... \$0.30 l'exemplaire, \$3.00 par année

**Earnings and Hours of Work in Manufacturing** — 50 pages.

Analyse de la rémunération et des heures de travail des employés à salaire et à traitement (hommes et femmes) au cours d'une semaine de l'automne ..... \$0.75

**City Family Expenditure, 1957** — 88 pages.

Rapport des enquêtes sur les dépenses familiales en 1957 dans huit régions métropolitaines ..... \$1.00

**Incomes, Liquid Assets and Indebtedness of Non-Farm Families in Canada, 1958** – 80 pages.

Contient des estimations de la répartition des revenus familiaux pour l'année 1958, suivant le niveau de la principale source de revenu, l'âge, le sexe, et la profession ..... \$1.00

**Coarse Grains** – Trimestriel. 32 pages.

Production, commercialisation et exportations des céréales de provende et des récoltes de graines oléagineuses.

..... \$0.50 l'exemplaire, \$2.00 par année

**Grain Trade of Canada** – 114 pages.

Sommaire complet de la superficie, de la production de céréales, de la commercialisation, des inspections, des arrivages et des expéditions, le mouvement au Canada, les exportations, et la statistique de la meunerie.

..... \$1.50

↙ **Industrie des cultures de serre** – Bilingue. 18 pages. ↘

Nombre d'établissements, superficie sous verre, valeur des ventes par genre de culture, Canada et provinces ..... \$0.50

**Shipments of Fruit and Ornamental Nursery Stock** – 32 pages.

Superficies et expéditions de plants d'arbres fruitiers et de plants de pépinière d'ornementation, Canada et provinces ..... \$0.50

**Fluid Milk Sales** – Mensuel. 4 pages.

Ventes de lait et de crème et de breuvage au chocolat, par régions et principaux marchés urbains, avec variations pour cent et autres analyses.

..... \$0.10 l'exemplaire, \$1.00 par année

**Statistique des autobus-voyageurs (Interurbains et ruraux)** – Bilingue. Mensuel. 4 pages.

Nombre de sociétés interurbaines et rurales, nombre de voyageurs transportés, de milles-véhicule; carburant consommé; recettes par province ..... \$0.10 l'exemplaire, \$1.00 par année

**Road and Street Mileage and Expenditure** – 12 pages.

Longueurs des chemins et rues, construction, frais d'entretien et d'administration des routes, des ponts, des traverses, et des rues de ville, par province ..... \$0.50

**Motor Transport Traffic Statistics: National Estimates** – 30 pages ..... \$0.75

Série de publications distinctes pour les provinces Atlantiques, le Québec, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique ..... \$0.50

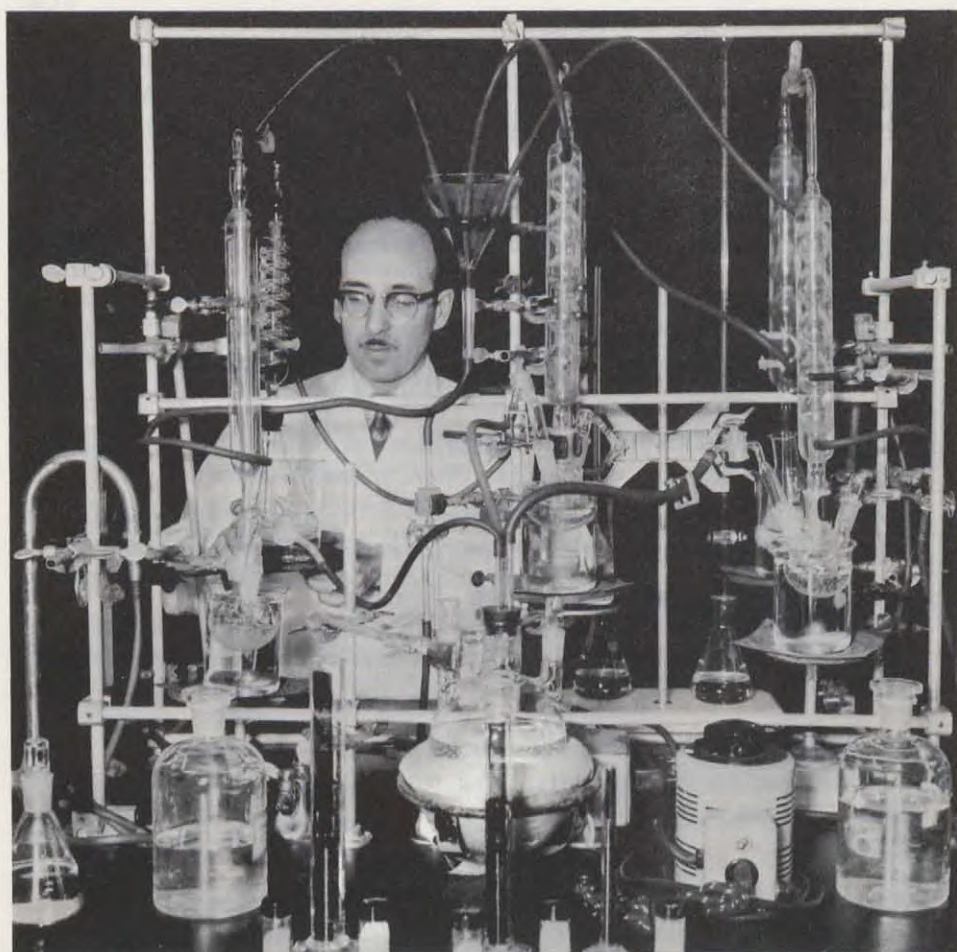
**List of Canadian Hospitals and Related Health Facilities** – 50 pages.

Répertoire des hôpitaux en activité durant l'année dans chaque province, suivant la catégorie, le genre de service, le mode de propriété et le nombre de lits ..... \$0.75

**Statistique des hôpitaux, Volume I: Renseignements généraux** — Bilingue. 120 pages. Nombre d'hôpitaux publics, nombre de lits, services spéciaux, moyens d'enseignement, personnel, heures de travail, et mouvement des malades ..... \$1.50

**Recensement du Canada de 1961**

Les publications du recensement de 1961, qui a porté sur la population, l'agriculture, l'habitation et le commerce, sont trop nombreuses à énumérer ici. On peut se procurer sur demande une brochure spéciale contenant le répertoire complet des publications du recensement de 1961.



La Direction des recherches sur les produits forestiers s'emploie à des expériences sur le bois et l'écorce avec l'intention de créer des produits commerciaux de valeur.

## **ANNEXE 1.**

### **LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES**

La Loi sur les prêts aux petites entreprises a pour objet de permettre aux petites entreprises d'améliorer leurs établissements et leur outillage, ou d'y ajouter grâce à des prêts de banques à charte garantis par le gouvernement. Les demandes de prêts peuvent être présentées à toute succursale d'une banque à charte canadienne. Les banques sont seules autorisées à décider si un prêt doit être accordé ou refusé.

Aux fins de la loi; une "petite entreprise commerciale" est une entreprise commerciale dont le revenu brut estimatif pour l'exercice financier au cours duquel la demande de prêt est soumise ne dépasse pas \$250,000. Les entreprises qui peuvent emprunter aux termes de cette loi sont celles qui font affaires au Canada en vue d'un gain ou de bénéfices et dont l'activité principale est la fabrication, le commerce de gros ou le commerce de détail ou consente à rendre des services. Les professions traditionnelles sont exclues, mais non les services aux administrations commerciales, comme les services d'experts-conseils.

Le montant emprunté ne doit pas excéder \$25,000, mais un propriétaire peut obtenir plusieurs emprunts pourvu que le montant global non remboursé de tous les emprunts destinés à l'amélioration de son entreprise ne dépasse pas \$25,000. Les prêts sont remboursables à un taux d'intérêt simple ne dépassant pas 5½ p. 100 par année.

Les prêts consentis sous le régime de la Loi sur les prêts aux petites entreprises doivent servir à financer l'achat, l'installation, la rénovation, l'amélioration ou la modernisation de matériel fixe ou amovible ou encore à l'amélioration des locaux. La loi n'autorise pas des prêts aux fins de constituer un fonds d'exploitation.

La banque qui consent le prêt doit obtenir comme garantie des droits sur l'outillage ou sur les biens meubles ou immeubles devant être acquis au moyen du prêt, ainsi qu'un billet pour le montant total du prêt. Les conditions de remboursement sont entièrement à la discrétion de la banque mais le délai accordé ne doit pas dépasser dix ans.

## ANNEXE 2

### SERVICE DES DÉLÉGUÉS COMMERCIAUX – BUREAUX À L'ÉTRANGER

*\*Aucun délégué commercial résident. Les demandes de renseignements commerciaux peuvent être adressées au fonctionnaire mentionné.*

**Afrique du Sud:** ce territoire comprend aussi le Natal, le Transvaal, l'État libre d'Orange, la République Malgache, l'Île Maurice, le Mozambique, la Réunion.

Délégué commercial du Canada, Mobil House, 17th Floor, Corner Rissik and De Villiers Streets, Johannesburg. Poste: Boîte postale 715. Câble: CANADIAN, Tél.: 33-2628.

**Afrique du Sud:** ce territoire comprend la Province du Cap, Sainte-Hélène, le Sud-Ouest africain.

Délégué commercial du Canada, 602 Norwich House, The Foreshore, le Cap. Poste: Boîte postale 683. Câble: CANTRACOM. Tél.: 2-5134/5.

**Allemagne:** ce territoire comprend la République fédérale.

Conseiller commercial, Ambassade du Canada, 22 Zitelmannstrasse, Bonn. Poste: (Adresse du bureau). Câble: CANADIAN. Tél.: 21971. Téléx: 886421 ou 886422 (DOMCAN BONN).

Allemagne

Consul, Consulat du Canada, 95 Bismarkstrasse, Düsseldorf.

Poste: Boîte postale 2102. Câble: CANADIAN.

Allemagne

Consul général, Consulat général du Canada, 69 Ferdinandstrasse, Hambourg. Poste: (Adresse du bureau). Câble: CANADIAN. Tél.: 326149.

**Antilles:** ce territoire comprend la Barbade, la Trinité, Tobago, les Îles du Vent, les Îles Sous-le-Vent, ainsi que la Guyane anglaise, la Guyane française, le Surinam, la Guadeloupe, la Martinique.

Conseiller commercial, Bureau du commissaire du Canada, Édifice Colonial, 72 Quai du Sud, Port of Spain. Poste: Boîte postale 125. Câble: CANADIAN. Tél.: 34787.

**Antilles:** ce territoire comprend la Jamaïque, les Bahamas, le Honduras britannique.

Délégué commercial du Canada, Barclays Bank Building, rue King, Kingston. Poste: Boîte postale 225. Câble: CANADIAN. Tél.: 26948.

**Argentine:** ce territoire comprend aussi le Paraguay.

Secrétaire commercial, Ambassade du Canada, Bartolome Mitre 478, Buenos Aires. Poste: (Adresse du bureau). Câble: CANADIAN. Tél.: 33-8237.

**Australie:** ce territoire comprend le Territoire de la capitale, la Nouvelle-Galles du Sud, le Queensland, le Territoire du Nord, les Dépendances.  
Conseiller commercial du Canada, 21st Floor, A.M.P. Building, Sydney Cove, Sydney. Poste: Boîte postale 3952, Hôtel des postes. Câble: CANADIAN. Tél.: 28-5696.

**Australie:** ce territoire comprend Victoria, l'Australie du Sud, l'Australie occidentale, la Tasmanie.

Conseiller commercial du Canada, Mobile Centre, 2 City Road, South Melbourne. Poste: (Adresse du bureau). Câble: CANADIAN. Tél.: 61-3473.

#### **Australie**

Conseiller commercial, Bureau du haut commissaire du Canada, State Circle, Canberra. Poste: (Adresse du bureau). Câble: DOMCAN. Tél.: U-1304. Téléx: CBA C217 (DOMCAN CBA).

**Autriche:** ce territoire comprend aussi l'Albanie, la Bulgarie, la Hongrie, la Roumanie, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie.

Conseiller commercial du Canada, Opernringhof, Opernring 1, Vienne 1. Poste: (Adresse du bureau). Câble: CANADIAN. Tél.: 57-25-97. Téléx: 1-3380.

**Belgique:** ce territoire comprend aussi le Luxembourg, la Communauté économique européenne, la Communauté européenne de l'énergie atomique, la Communauté européenne charbon-acier.

Conseiller commercial, Ambassade du Canada, 35 rue de la Science, Bruxelles 4. Poste: (Adresse du bureau). Câble: CANADIAN. Tél.: 13-38-50. Téléx: 0-2613 (DOMCAN BRU).

#### **Brésil**

Conseiller commercial, Ambassade du Canada, Edificio Metropole, Avenida Presidente Wilson 165, Rio de Janeiro. Poste: Caixa postal 2164. Câble: CANADIAN. Tél.: 42-4140. Téléx: Rio 175. (DOMINION RIO).

#### **Brésil**

Consul et délégué commercial, Consulat du Canada, Edificio Alois, Rua 7 de Abril 252, Sao Paulo. Poste: Caixa postal 6034. Câble: CANADIAN. Tél.: 36-6301.

#### **Ceylan**

Secrétaire commercial, Bureau du haut commissaire du Canada, 6 Gregory's Road, Cinnamon Gardens, Colombo. Poste: Boîte postale 1006. Câble: CANADIAN. Tél.: 91341.

#### **Chili**

Secrétaire commercial, Ambassade du Canada, 5e étage, Agustinas 1225, Santiago. Poste: Casilla 771. Câble CANADIAN. Tél.: 64189.

**Colombie:** ce territoire comprend aussi l'Équateur.

Secrétaire commercial et consul, Ambassade du Canada, Edificio Banco de Los Andes, Carrera 10 N° 16-92, Bogota. Poste aérienne: Apartado Aero 8582. Poste: Apartado 1618. Câble: CANADIAN. Tél.: 43-00-65.

**\*Congo:** ce territoire comprend aussi l'Angola, le Congo (Communauté française), le Gabon, la République Centrafricaine, le Tchad.

Consul général, Consulat général du Canada, Édifice C.C.C.I., Boulevard Albert 1er, Léopoldville 1. Poste: Boîte postale 8341. Câble: CANADIAN. Tél.: 2706. Téléx: Leo 68 (DOMCAN LEO).

#### **Cuba**

Conseiller commercial, Ambassade du Canada, Edificio Ingenieros Civiles, Calle 17 y 0, Vedado, La Havane. Poste: Gaveta 6125. Câble: CANADIAN. Tél.: 32-3526.

**Danemark:** ce territoire comprend aussi le Groenland, la Pologne.

Conseiller commercial, Ambassade du Canada, Prinsesse Maries Allé 2, Copenhague V. Poste: (Adresse du bureau). Câble: CANADIAN. Tél. Hilda 3306.

**Dominicaine, république:** ce territoire comprend aussi Porto Rico.

Conseiller commercial, Ambassade du Canada, Edificio Copello 408, Calle El Conde, Saint-Domingue. Poste: Apartado 1393. Câble: CANADIAN. Tél.: 2-8138.

**Espagne:** ce territoire comprend aussi les Îles Baléares, les Îles Canaries, Gibraltar, Rio Muni, Rio de Oro.

Conseiller commercial, Ambassade du Canada, Edificio España, Avenida de Jose Antonio 88, Madrid. Poste: Apartado 117. Câble: CANADIAN. Tél.: 47-54-00.

#### **États-Unis**

Ministre-conseiller économique, Ambassade du Canada, 1746 Massachusetts Ave. N.W., Washington 6 (D.C.). Poste: (Adresse du bureau). Câble: CANADIAN. Tél.: DEcatur 2-1011.

États-Unis: ce territoire comprend le Connecticut, le New Jersey, l'État de New York, les Bermudes.

Consul général associé (commerce), Consulat général du Canada, 680 Fifth Avenue, New York 19. Poste: (Adresse du bureau). Câble: CONTRA-COM. Tél.: JUdson 6-2400.

États-Unis: ce territoire comprend le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire, le Rhode Island, le Vermont.

Consul et délégué commercial, Consulat général du Canada, 607 Boylston Street, Boston 16. Poste: (Adresse du bureau). Tél.: COngress 2-1245.

États-Unis: ce territoire comprend l'Illinois, le Dakota-Nord, le Dakota-Sud, le Minnesota, le Wisconsin, l'Indiana, l'Iowa, le Kansas, le Kentucky, le Missouri, le Nebraska.

Consul et délégué commercial, Consulat général du Canada, 111 North Wabash Avenue, Chicago. Poste: (Adresse du bureau). Câble: CANADIAN. Tél.: RANdolph 6-6033.

**États-Unis:** ce territoire comprend le Michigan, l'Ohio.

Consul et délégué commercial, Consulat du Canada, 1139 Penobscot Building, Detroit 26. Poste: (Adresse du bureau). Tél.: WOODWARD 5-2811.

**États-Unis:** ce territoire comprend les dix comtés du Sud de la Californie, le comté de Clark au Nevada, l'Arizona, le Nouveau-Mexique.

Consul et délégué commercial, Consulat général du Canada, 510 West Sixth Street, Los Angeles 14. Poste: (Adresse du bureau). Tél.: MADISON 2-2233.

**États-Unis:** ce territoire comprend la Louisiane, le Texas, l'Oklahoma, l'Arkansas, le Mississippi, le Tennessee, l'Alabama, la Caroline du Nord, la Caroline du Sud, la Georgie et la Floride.

Consul et délégué commercial, Consulat général du Canada, 215-217 International Trade Mart, Nouvelle-Orléans 12. Poste: (Adresse du bureau). Câble: CANADIAN. Tél.: JACKSON 5-2136.

**États-Unis:** ce territoire comprend le Delaware, le Maryland, la Pennsylvanie, la Virginie, la Virginie-Ouest.

Consul et délégué commercial, Consulat du Canada, 3 Penn Center Plaza, Philadelphie 2. Poste: (Adresse du bureau). Câble: CANADIAN. Tél.: LOCUST 35838.

\***États-Unis:** ce territoire comprend la Californie (sauf les dix comtés du Sud), le Wyoming, le Nevada (sauf le comté de Clark), l'Utah, le Colorado, Hawaii.

Consul général, Consulat général du Canada, 3rd Floor, Kohl Building, 400 Montgomery Street, San Francisco 4. Poste: (Adresse du bureau). Tél.: SUTTER 1-3039.

\***États-Unis:** ce territoire comprend l'Oregon, l'Idaho, le Washington, le Montana, l'Alaska.

Consul général, Consulat général du Canada, The Tower Building, Seventh Avenue at Olive Way, Seattle 1 (Washington). Poste: (Adresse du bureau). Tél.: MUTUAL 2-3515.

**France:** ce territoire comprend aussi l'Algérie, la Côte d'Ivoire, le Dahomey, La Guinée, la République du Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, le Togo, la Volta.

Conseiller commercial, Ambassade du Canada, 35 avenue Montaigne, Paris 8e. Poste: (Adresse du bureau). Câble: CANADIAN. Tél.: BALZAC 99-55. Téléx: 2-0600 (DOMCAN PARIS).

**Ghana:** ce territoire comprend aussi le Gambie, le Liberia, le Sierra Leone. Secrétaire commercial, Bureau du haut commissaire du Canada, E 115/3 Independence Ave., Accra. Poste: Boîte postale 1639. Câble: CANADIAN. Tél.: 4824.

#### **Grande-Bretagne**

Ministre (commerce), Bureau du haut commissaire du Canada, One Grosvenor Square, Londres W.1. Poste: (Adresse du bureau). Câble: SLEIGHING, London W.1. Tél.: MAYFAIR 9492. Téléx: 2-2526 ou 2-8240. (DOMINION LDN).



**Grande-Bretagne:** ce territoire comprend les Midlands, le Nord de l'Angleterre.  
Délégué commercial du Canada, Martins Bank Building, Water Street,  
Liverpool. Poste: (Adresse du bureau). Câble: CANADIAN. Tél.: MARitime  
2177.

**Grande-Bretagne:** ce territoire comprend aussi l'Écosse.  
Délégué commercial du Canada, Cornhill House, 144 West George St.,  
Glasgow C.2. Poste: (Adresse du bureau). Câble: CANTRACOM. Tél.:  
DOUglas 6751.

**Grande-Bretagne:** ce territoire comprend l'Irlande du Nord.  
Délégué commercial du Canada, 36 Victoria Square, Belfast. Poste:  
(Adresse du bureau). Tél.: 21867.

**Grèce:** ce territoire comprend aussi Chypre, la Turquie.  
Conseiller commercial, Ambassade du Canada, 31 av. Vassilissis Sophias,  
Athènes. Poste: (Adresse du bureau). Câble: CANADIAN. Tél.: 74044.

**Guatemala:** ce territoire comprend aussi le Costa Rica, le Honduras, le Nica-  
ragua, Panama, le Salvador, la Zone du Canal.  
Secrétaire commercial, Ambassade du Canada, 5a Avenida 11-70, Zone 1,  
Guatemala. Poste aérienne: Boîte postale 400. Poste: Boîte postale 444.  
Câble: CANADIAN. Tél.: 28448.

**\*Haïti**

Chargé d'affaires intérimaire et consul, Ambassade du Canada, Route du  
Canapé vert, Saint-Louis de Turgeau, Port-au-Prince. Poste: Boîte postale  
826.

**Hong-kong:** ce territoire comprend aussi le Cambodge, la Chine communiste,  
le Laos, le Viet-nam, Macao.  
Délégué commercial du Canada, Hong Kong and Shanghai Banking Cor-  
poration Bldg., Hong-kong. Poste: Boîte postale 126. Câble: CANADIAN  
Tél.: 27743.

**Inde:** (sauf les États de Gujerat et de Maharashtra) ce territoire comprend  
Bhoutan, le Népal, Sikkim.  
Conseiller commercial, Bureau du haut commissaire du Canada, 13 Golf  
Links Area, New Delhi 1. Poste: Boîte postale 11. Câble: CANADIAN.  
Tél.: 74261.

**Inde:** ce territoire comprend les États de Gujerat et de Maharashtra.  
Délégué commercial du Canada, Gresham Assurance House, Mint Road,  
Bombay. Poste: Boîte postale 886. Cable: CANADIAN. Tél.: 255154.

**Indonésie**

Division commerciale, Ambassade du Canada, Djl. Budi Kemuliaan N° 6,  
Djakarta. Poste: (Adresse du bureau). Câble: CANADIAN. Tél.: Gambir 1313.

**Iran**

Conseiller commercial, Ambassade du Canada, Edifice Bezrouke, Angle  
avenue Takht Jamshid et rue Forsat, Téhéran. Poste: Boîte postale 1610.  
Câble: CANTRACOM. Tél.: 4-9291.

## **Irlande**

Secrétaire commercial du Canada, 66 Upper O'Connell St., Dublin. Poste: (Adresse du bureau). Câble: CANADIAN. Tél.: 44251.

## **Israël**

Secrétaire commercial du Canada, 35 rue Carlebach, Tel-Aviv. Poste: (Adresse du bureau). Câble: CANADIAN. Tél.: 221203/221204.

## **Italie**, ce territoire comprend aussi la Libye, Malte.

Conseiller commercial, Ambassade du Canada, Via G. B. DeRossi 27, Rome. Poste: (Adresse du bureau). Câble: CANADIAN. Tél.: 864-327. Téléx: RMO 86. (RMO 86 DOMCAN ou RMO 56 DOMCAN).

## **Japon**, ce territoire comprend aussi la Corée, Okinawa.

Conseiller commercial, Ambassade du Canada, Tokyo. Poste: Ambassade du Canada. Câble: CANADIAN. Tél.: 408-2101/8. Téléx: TK 2218 (DOMCAN TK 2218).

## **Liban**, ce territoire comprend aussi l'Irak, la Jordanie, la Zone du golfe Persique, la Syrie.

Conseiller commercial, Ambassade du Canada, Édifice Alpha, Rue Clémenceau, Beyrouth. Poste: Boîte postale 2300. Câble: CANADIAN. Tél.: 50955.

## **Mexique**

Conseiller commercial, Ambassade du Canada, Melchor Ocampo 463, 7e étage, Mexico 5 (D.F.). Poste: Apartado 25364. Câble: CANADIAN. Tél.: 25-15-60.

## **Nigeria**

Conseiller commercial, Bureau du haut commissaire du Canada, Barclays Bank Building, 4th Floor, 40 Marina Road, Lagos. Poste: Boîte postale 851. Câble: CANADIAN. Tél.: 25262.

## **Norvège**, ce territoire comprend aussi l'Islande.

Conseiller commercial, Ambassade du Canada, Fridtjof Nansens Plass 5, Oslo. Poste: Boîte postale 1379-Vika. Câble: CANADIAN. Tél.: 33-30-80.

## **Nouvelle-Zélande**, ce territoire comprend aussi les îles Fidji, Samoa, Tahiti, Tonga.

Conseiller commercial, Bureau du haut commissaire du Canada, Government Life Insurance Bldg., Wellington. Poste: Boîte postale 1660. Câble: CANADIAN. Tél.: 70-644. Téléx: WGN 9 (DOMCAN WGN).

## **Pakistan**, ce territoire comprend aussi l'Afghanistan.

Secrétaire commercial, Bureau du haut commissaire du Canada, Hôtel Metropole, Victoria Rd., Karachi. Poste: Boîte postale 3703. Câble: CANADIAN. Tél.: 50322. Téléx: KRC 10.

## **Pays-Bas**

Conseiller commercial, Ambassade du Canada, Sophialaan 5-7, La Haye. Poste: (Adresse du bureau). Câble: CANADIAN. Tél.: 61-41-11. Téléx: 31270 (DOMCAN HAGUE).

**Pérou**, ce territoire comprend aussi la Bolivie.

Secrétaire commercial, Ambassade du Canada, Edificio Boza, Carabaya 831, Plaza San Martin, Lima. Poste: Casilla 1212. Câble CANADIAN. Tél.: 72760.

**Philippines**, ce territoire comprend la République de Chine (Formose). Consul général et délégué commercial, Consulat général du Canada, L & S Building, 3rd Floor, 1414 Dewey Boulevard, Manille. Poste: Boîte postale 1825. Câble: CANADIAN. Tél.: 5-85-97.

**Portugal**, ce territoire comprend aussi les Açores, les Îles du Cap-Vert, Madère, la Guinée portugaise.

Conseiller commercial, Ambassade du Canada, Rua Marques de Fronteira, N° 8-4° D°, Lisbonne. Poste: (Adresse du bureau). Câble: CANADIAN. Tél.: 53117.

**République Arabe Unie**, ce territoire comprend aussi Aden, le Soudan, l'Éthiopie, l'Arabie saoudite, le Yémen.

Conseiller commercial, Ambassade du Canada, 6 Sharia Rouston Pasha, Cité-jardin, Le Caire. Poste: Bureau de poste de Kasr el Doubara. Câble: CANADIAN. Tél.: 23110.

**Rhodésie et Nyassaland**, ce territoire comprend aussi le Kenya, l'Ouganda, les îles Seychelles, le Tanganyika, le Zanzibar.

Délégué commercial du Canada, 8th Floor, Grindlays Bank Chambers, Baker Avenue, Salisbury. Poste: Boîte postale 2133. Câble: CANTRACOM. Tél.: 26571.

**Singapour**, ce territoire comprend aussi la Birmanie, Brunei, la Fédération de Malaisie, le Nord-Bornéo, le Sarawak, la Thaïlande.

Délégué commercial du Canada, Pièces 4, 5 et 6, American International Building, Robinson Road and Telegraph St., Singapour. Poste: Boîte postale 845. Câble: CANADIAN. Tél.: 74260.

**Suède**, ce territoire comprend aussi la Finlande.

Conseiller commercial, Ambassade du Canada, Strandvägen 7-C, Stockholm. Poste: Boîte postale 14042. Câble: CANADIAN. Tél.: 67-92-15.

**Suisse**, ce territoire comprend aussi la Tunisie.

Conseiller commercial, Ambassade du Canada, Kirchenfeldstrasse 88, Berne. Poste: (Adresse du bureau). Câble: CANADIAN. Tél.: 44-63-81. Téléx: 2-2386 (DOMCAN GENÈVE).

**Union des Républiques Socialistes Soviétiques**

Conseiller commercial, Ambassade du Canada, 23 Starokonyushenny Pereulok, Moscou. Poste: (Adresse du Bureau). Câble: CANADIAN. Tél.: 415142.

**Uruguay**, ce territoire comprend aussi les îles Falkland.

Division commerciale, Ambassade du Canada, N° 1409 avenida Agraciada, Piso 7°, Montevideo. Poste: Casilla Postal 852. Câble: CANADIAN. Tél.: 96096.

**Venezuela**, ce territoire comprend aussi les Antilles néerlandaises.

Conseiller commercial, Ambassade du Canada, Avenida La Estancia N° 10,  
Ciudad Comercial Tamanaco, Caracas. Poste: Apartado 11452-Este. Câble:  
CANADIAN. Tél.: 32-40-41-44.

Préparé par la Division de Rédaction et de Montage  
des Publications  
Direction de la Publicité Commerciale  
Ministère du Commerce, Ottawa

Imprimé par  
The Dominion Loose Leaf Co., Limited  
avec l'autorisation de  
M. Roger Duhamel, M.S.R.C., Imprimeur de la Reine  
Ottawa (Canada)

IMPRIMÉ AU CANADA SUR PAPIER CANADIEN

